



Préavis au Conseil communal

Rapport de la Municipalité sur la Gestion 2016

Municipalité

M. Jean-Pierre Sueur, syndic

N°04/2017

Préavis adopté par la Municipalité le 13 mars 2017

En application des dispositions de l'art 89 du règlement du Conseil communal du 19 mai 2015, nous avons l'avantage de vous présenter le rapport relatif à l'activité de la Municipalité pour l'année 2016.

Table des matières

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES	1
<i>Secrétariat municipal.....</i>	<i>1</i>
<i>Service des finances.....</i>	<i>8</i>
<i>Service des ressources humaines.....</i>	<i>11</i>
<i>Service informatique.....</i>	<i>16</i>
TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES	18
<i>Service des travaux et infrastructures</i>	<i>18</i>
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	27
<i>Service de l'urbanisme et du développement durable</i>	<i>27</i>
POPULATION, SÉCURITÉ ET AFFAIRES SOCIALES.....	48
<i>Service communal de la population.....</i>	<i>48</i>
<i>Police administrative</i>	<i>56</i>
<i>Affaires sociales.....</i>	<i>62</i>
<i>Protection civile</i>	<i>67</i>
<i>Service de défense contre l'incendie et de secours.....</i>	<i>71</i>
BÂTIMENTS	74
<i>Service des bâtiments</i>	<i>74</i>
ESPACES VERTS ET DÉCHETS.....	87
<i>Espaces verts.....</i>	<i>87</i>
<i>Forêts</i>	<i>91</i>
<i>Déchets</i>	<i>93</i>
INSTRUCTION PUBLIQUE ET AFFAIRES CULTURELLES	99
<i>Ecoles.....</i>	<i>99</i>
<i>Accueil pré - et parascolaire</i>	<i>107</i>
<i>Cultes</i>	<i>110</i>
<i>Jeunesse - Aînés - Loisirs</i>	<i>111</i>
<i>Conclusion.....</i>	<i>115</i>

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Municipal : M. Jean-Pierre Sueur

Secrétariat municipal

Effectif

Le Secrétariat municipal compte deux EPT. Il est composé du secrétaire municipal,

M. Sébastien Varrin, et de son adjointe, Mme Josika Freymond.

Administration générale

La Municipalité a tenu 45 séances plénières, auxquelles il y a lieu d'ajouter le temps que consacre chaque responsable de dicastère à l'étude et à la préparation des dossiers, à la participation à diverses séances et assemblées (Union des Communes Vaudoises, Lausanne Région, Syndicat AF, CISTEP, Epura SA, Services Industriels, Tridel SA, Gedrel SA, Boipac SA, CRIDEC SA, SOCOSEV, JUTAVAQ, Triage Mèbre-Talent, CSM (anciennement CIGM), ORPC, ARASPE, EFAJE, APROMAD, SAF,

SDNL, PALM, TL, AVCD, Fonds culturel lausannois, APVRL, Service dentaire, Taxis et délégations diverses), réunions, manifestations et anniversaires. Nous pouvons rappeler que d'entente avec les heureux jubilaires, un membre de la Municipalité présente ses vœux aux personnes domiciliées sur le territoire communal du Mont et qui célèbrent leur 90^{ème} ou 100^{ème} anniversaire, leurs 50^{ème} et 60^{ème} anniversaires de mariage.

Manifestations 2016

Durant l'année, nous avons eu le plaisir d'organiser ou de participer aux rencontres suivantes :

- Mercredi 10 février : réception des nouveaux habitants à la grande salle du Petit-Mont ;
- Vendredi 29 avril : réception des jeunes citoyennes et citoyens de la classe 1998 au Boulodrome ;
- Samedi 4 juin : 107^{ème} assemblée des délégués de l'Union des Communes Vaudoises à Lonay ;

- Mercredi 15 juin : assermentation des nouvelles autorités à l'Aula du Mottier ;
- Mercredi 22 juin : 33^{ème} édition de la journée des Aînés à la cantine du Châtaignier ;
- Mercredi 29 juin : repas de fin de législature des autorités communales ;
- Vendredi 26 août : réunion des anciens syndics, municipaux et secrétaires à l'Auberge communale.

Bilan et programme de législature

Jusqu'ici, les autorités communales du Mont-sur-Lausanne ont administré la Commune sans programme clairement défini ni bilan de législature. Cela n'a jusqu'à présent pas posé

de problème majeur dans la mesure où il s'est agi de gérer les affaires d'un village. Mais au vu du développement démographique que connaît la commune et des enjeux qui y sont

liés ainsi que de l'introduction du système proportionnel et du nouvel environnement politique qui a vu le jour avec la nouvelle législature, la Municipalité a estimé désormais indispensable de définir clairement la ligne qu'elle entendait suivre au travers d'un programme de législature et de porter un regard rétrospectif sur ses réalisations par le biais d'un bilan au terme de chaque exercice quinquennal. Elle s'est donc essayée à l'exercice du bilan de législature 2011-2016, qui a été présenté au Conseil communal le 27 juin 2016. Puis, au cours des premiers mois de la législature 2016-2021, la Municipalité

s'est attelée à définir son programme pour les cinq années à venir, programme qu'elle a présenté en primeur au Conseil communal le 12 décembre 2016 et qui a dans la foulée été transmis à l'ensemble de la population par le biais de tous-ménages. Le but visé est d'associer autant que possible les habitants à la vie de leur commune et de les informer au mieux sur les grands enjeux et les travaux entrepris par les autorités et les services administratifs. L'objectif est également pour la Municipalité de définir sa vision politique et les moyens à mettre en œuvre pour la concrétiser.

Outils de communication

Dans une commune en forte croissance comme la nôtre, une des priorités de la Municipalité consiste à favoriser l'intégration des nouveaux habitants ainsi que les échanges au sein de la population. En matière de communication, il s'agit de mieux faire connaître la diversité des infrastructures et

des prestations communales disponibles d'une part et d'autre part, de permettre à nos sociétés locales de se faire connaître et de partager leurs activités. Les deux principaux outils actuellement à disposition sont le site internet communal et notre journal "Aux 4 Coins du Mont".

Nouveau site internet communal

Soucieuse de porter l'attention qu'il se doit à la qualité de la communication et de l'information aux citoyens, la Municipalité a décidé de concevoir un nouveau site internet communal, orienté utilisateurs. Ce dernier se veut convivial, facile d'accès et constitue un outil de qualité pour quiconque recherche des informations sur la Commune et ses prestations. Le site dispose également d'espaces réservés au Conseil communal et

aux collaborateurs de l'administration, qui facilitent la diffusion de l'information. Il permet également aux sociétés locales de faire la publicité de leurs manifestations sur la page d'accueil, ce qui représente un véritable progrès par rapport à l'ancienne version du site. Cette nouvelle mouture est en ligne depuis le 1^{er} juillet 2016, date de l'entrée en fonction des nouvelles autorités pour la législature 2016-2021.

Journal communal Aux 4 Coins du Mont

Paru pour la première fois en avril 1974, le journal communal a pris sa forme actuelle et une parution de cinq numéros par an depuis le numéro 159 de juin 2013.

L'organisation générale est la suivante :

- Contact : Secrétariat municipal ;
- Rédaction : équipe rédactionnelle bénévole ;
- Accompagnement éditorial et coordination générale : mandataire externe ;

- Maquette et dessin : mandataire externe ;
- Impression : mandataire externe ;

Les derniers numéros du journal figurent, dès leur distribution par la poste, sur notre site internet communal. Tous les anciens numéros ont été numérisés et sont accessibles à tous les intéressés sur le site des archives communales vaudoises. Un lien figure également sur notre site communal.



Vivre au Mont > Journal communal

JOURNAL COMMUNAL

| JOURNAL COMMUNAL "AUX 4 COINS DU MONT"

Paru pour la première fois en 1974, le journal est destiné aux communications de la Municipalité, du Conseil communal et des services communaux. Il vise aussi à donner des informations sur la vie de la Commune, sur les sociétés locales et sur les manifestations. L'équipe rédactionnelle reçoit volontiers vos propositions d'article et est ouverte à toute personne désireuse d'investir un peu de son temps afin de renforcer son effectif.

Vous trouverez ci-dessous les éditions de ces dernières années, les éditions plus anciennes pouvant être consultés sur le site des archives communales vaudoises:



Editions 2016	+
Editions 2015	+
Editions 2014	+
Editions 2013	+

Objectifs du journal

La volonté de la Municipalité est de faire du journal une publication éditée par nos soins avec le conseil de spécialistes de la rédaction et de la mise en page. Il doit être fédérateur et prioritairement destiné aux communications de la Municipalité, du Conseil communal et des prestations des services communaux, ainsi qu'aux informations concernant la vie de la commune et des sociétés locales. Il se veut attractif, tant sur le fond que sur la forme et la Municipalité souhaite continuer à en faire un journal sans publicité. Toutefois, même sans publicité directe, le but est tout de même de faire connaître les services et les entreprises présentes sur notre commune, en mettant autant que possible en valeur les personnes qui s'y engagent.

La place et la visibilité des sociétés locales et des manifestations culturelles restent parmi nos priorités. Tout en respectant une ligne rédactionnelle et une présentation clairement définies, l'équipe de rédaction cherche des formules originales pour présenter et mettre en valeur leurs activités. La combinaison entre, d'une part, la présence au sein du journal d'un article court, allant à l'important et l'essentiel pour tous, si possible avec une

photo, et, d'autre part, un bref rappel en dernière page dans l'agenda, fait partie de la stratégie adoptée pour la mise en valeur des activités. En renforçant l'animation et en soulignant les informations et réflexions des rédacteurs, le "Castagnet" joue un rôle important pour égayer les articles et attirer l'œil du lecteur pressé.

La Municipalité tient aussi particulièrement à la mission fédératrice du journal et renonce à l'intégration d'une rubrique de type "Courrier des lecteurs", qui nécessiterait par ailleurs un rythme de parution plus soutenu pour fonctionner à satisfaction. D'autres publications quotidiennes sont mieux adaptées pour cela. De manière générale, la nouvelle présentation du journal se précise, s'affine et s'améliore au fil des numéros. Elle plait bien à la population montaine. La grande majorité des échos reçus par la Municipalité sont excellents, même si on ne peut totalement éviter, de temps à autres, un malentendu ou un choix discutable. Plusieurs autres communes, intéressées par la qualité de notre journal, nous ont contactés pour connaître notre mode de faire.

Equipe rédactionnelle bénévole

Durant l'année 2016, l'équipe rédactionnelle était composée des personnes suivantes :

Mmes Anna Chappuis, Brigitte Demierre Prikhodkine, Josika Freymond, Agathe Gummy, Laurence Müller Achtari, Sandra Chabloz et MM. Michel Amaudruz, Philippe Somsy, Jean-Pierre Sueur, Stéphane Allaz, Alexandre Cevey, Guy Delacrétaz, Jean-Marie Piemontesi. Mme Jaël Kahumbu, suite à son départ de la commune, a quitté le groupe en 2016. La composition de l'équipe rédactionnelle n'est pas fermée et toute personne intéressée à la vie de la commune et aimant rédiger est la bienvenue. Son rôle est essentiel pour assurer le lien avec la population montaine et les sociétés locales. Tous les lecteurs et lectrices ont pu, à nouveau, constater l'engagement admirable de toute l'équipe en 2016, qui se réunit à deux

reprises pour la réalisation de chaque numéro. La première pour définir le contenu du numéro à venir et la deuxième pour discuter du projet et apporter les corrections et propositions d'améliorations. Entre temps, les uns et les uns, selon leurs affinités, se penchent sur un projet d'article ou d'interview. Le Secrétariat municipal reste le point de contact pour tout ce qui a trait au journal et en particulier pour la réception des articles et photos.

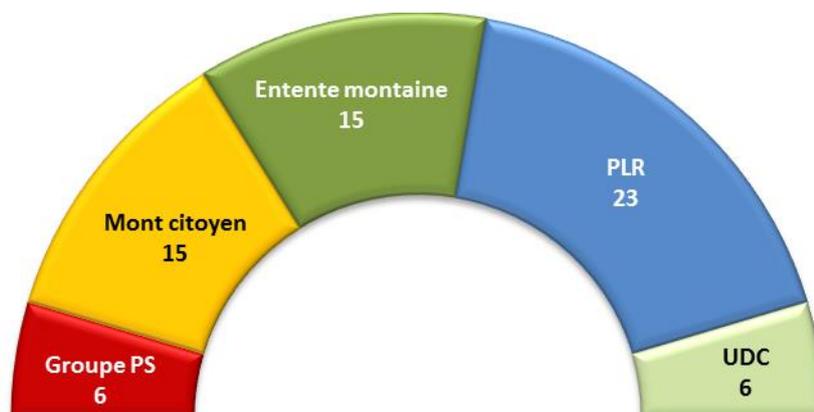
A signaler également, parmi les sociétés locales, les Paysannes vaudoises du Mont, qui tiennent une rubrique régulière et proposent pour chaque numéro une appétissante recette qu'elles ont spécialement mise en forme, testée et photographiée pour le journal.

Elections communales

Les élections communales de février ont revêtu une saveur particulière puisqu'elles ont vu l'introduction du système proportionnel pour l'élection du Conseil communal, comme pour toutes les communes de plus de 3'000 habitants. Ce changement de système n'est pas sans conséquence d'un point de vue administratif, puisque des efforts particuliers ont dû être déployés en termes d'information, de contrôle et de conception de listes et de suivi administratif en vue de l'installation des nouvelles autorités. C'était une première pour notre Commune et l'exercice a été pleinement réussi, avec le concours de tous les acteurs impliqués et notamment le Bureau du Conseil qui a fonctionné jusqu'à la fin de la législature passée.

A l'initiative du Secrétariat municipal et du président du conseil pour l'année 2015-2016, les différents groupes politiques ont également œuvré dans un esprit très constructif, notamment pour ce qui concerne les principes à adopter pour la constitution des commissions du Conseil.

Alors que la répartition des forces politiques issue des élections au sein de la Municipalité est de 5 PLR, 1 Entente montaine et 1 Mont citoyen, celle du Conseil communal est la suivante :



Conseil communal

Liste des préavis 2016

- Préavis No 01 Rénovation du centre sportif du Mottier (piscine (bâtiment E) et salle de gymnastique (bâtiment F)). Demande de crédit d'ouvrage de CHF 3'565'000.- avec contrat de performance énergétique (CPE)
- Préavis No 02 Collecteur Rionzi / Maillefer. Mise en conformité du collecteur Rionzi, tronçon aval
- Préavis No 03 Rapport de la Municipalité sur la Gestion 2015
- Préavis No 04 Comptes communaux de l'exercice 2015
- Préavis No 05 Modification du Règlement du Conseil communal
- Préavis No 06 Carrefour Chemin du Collège - Route de Lausanne (RC 501 B-P)
- Préavis No 07 Acquisition et installation de quatre panneaux lumineux graphiques et mise en place d'un service d'information communal
- Préavis No 08 Arrêté d'imposition 2017
- Préavis No 09 Dépense supplémentaire - Fixation du montant maximum
- Préavis No 10 Acquisition et aliénation d'immeubles et de droits réels immobiliers
- Préavis No 11 Demande d'une autorisation générale de plaider
- Préavis No 12 Règlement du personnel communal (Révision)
- Préavis No 13 Nouvelle concession pour la distribution de l'eau
- Préavis No 14 Nouvel établissement scolaire primaire au Rionzi. Demande de crédit d'étude de CHF 515'000.-
- Préavis No 15 Budget 2017
- Préavis No 16 Plafond d'endettement pour la législature 2016-2021
- Préavis No 17 Place de sport du Châtaignier. Aménagement d'un terrain de foot synthétique et création d'un terrain multisport – Demande de crédit d'étude

Postulats – Motions – Interpellations – Projets de règlement

- Postulat Jean-Marie URFER et Bertrand MARTINELLI du 3 octobre 2016 :
« *Modification du règlement des transports scolaires et introduction d'une subvention à l'achat d'un abonnement Mobilis pour les élèves de 5^{ème} à 11^{ème} domiciliés au Mont-sur-Lausanne* »
Au 31 décembre 2016, le rapport de la Municipalité est en cours d'élaboration. Il sera soumis au Conseil communal dans le premier trimestre 2017.
- Postulat Catherine ROULET du 7 novembre 2016 :
« *Moins de glyphosate et de pesticides dans notre Commune* »
Au 31 décembre 2016, le rapport de la Municipalité est en cours d'élaboration. Il sera soumis au Conseil communal courant 2017.
- Interpellation Christophe BLANC du 14 mars 2016 :
« *Transmission des données personnelles des citoyens au Bureau vaudois des adresses* »
Réponse orale de la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 9 mai 2016.

Naturalisations

La procédure de naturalisation est gérée au niveau communal par le Secrétariat municipal, en collaboration avec la Police administrative qui est chargée des enquêtes "de police". Le municipal en charge du dicastère Population, sécurité et affaires sociales, M. Jacques Marchand, préside la Commission des naturalisations composée depuis le 1^{er} juillet 2016 de M. Olivier Maggioni, Mme Ariane Annen Devaud, Mme Eliane Parolini-Sutter, M. Aydin Durmaz et M. Samy Sari Savas. Pour les procédures ordinaires selon art. 8 de la loi sur le droit de cité vaudois (LDCV), la Commission, en plus du rapport de police effectué par la Police administrative, procède à l'audition des candidats afin de juger de leur intégration et de leur niveau de langue. Elle a la possibilité de convoquer une nouvelle fois un candidat si sa prestation lors de la première audition n'est pas jugée suffisante. La Commission prévise ensuite à l'attention de la Municipalité, qui rend une décision au niveau communal. Si celle-ci est positive, elle est ensuite transmise au Canton puis à la Confédération pour la suite de la procédure. Pour une naturalisation ordinaire, la durée de la procédure peut avoisiner deux ans et demi.

En 2016, la Commission s'est réunie à sept reprises et a auditionné 42 candidats (23 en 2015). Ce sont 39 adultes et 16 mineurs (30 adultes et 13 mineurs en 2015) qui ont obtenu la naturalisation suisse sur notre Commune, selon la répartition suivante :

- Art. 8 LDCV - naturalisation ordinaire : 22 adultes et 9 mineurs ;
- Art. 22 LDCV – naturalisation cantonale facilitée pour les jeunes étrangers de la 2^{ème} génération : 6 adultes et 1 mineur ;
- Ar. 25 LDCV – naturalisation cantonale facilitée pour les étrangers nés en Suisse : 11 adultes et 6 mineurs ;

Ces chiffres mettent en avant une augmentation des dossiers traités, qui peut en partie être expliquée par la modification de la loi sur la nationalité suisse qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et qui durcira quelque peu les conditions d'accès au passeport suisse, puisqu'à compter de cette date, seuls les titulaires d'un permis C pourront en faire la demande. Il est donc fort probable que cette tendance se pérennise en 2017.

Cartes journalières Commune CFF

La Commune du Mont-sur-Lausanne propose à sa population des abonnements CFF "Carte journalière Commune", valables pour une période d'une année. Dans un premier temps, ce sont deux abonnements qui étaient acquis par la Commune. Au vu du succès rencontré par cette offre, depuis 2015, la Municipalité a souhaité élargir la prestation et dispose à présent de quatre abonnements pour un prix total de CHF 53'200.-. Les cartes journalières sont proposées uniquement aux habitantes et habitants du Mont-sur-Lausanne pour un prix de CHF 40.-. A noter que ce prix de vente ne prend pas en compte le travail de gestion et

de vente des cartes à nos guichets. Il s'agit d'une prestation à notre population.

Pour l'année civile 2016, on compte 1'153 cartes vendues et 311 invendues, soit 79 % de ventes. En 2015, pour la même période, le taux était de 71 %.

Au niveau des comptes, la prestation "Carte journalière Commune" est comptabilisée dans le groupe 182 Transports publics (compte 182.3663.00 pour l'achat des abonnements aux CFF et 182.4653.00 pour les recettes des ventes).

Archives

Les documents à valeur pérenne, dit "Archives historiques", ont été inventoriés et stockés en quasi-totalité dans le nouveau local protégé au Collège du Mottier, ceci avec le concours de notre prestataire Docuteam. Tous les autres objets, par exemple les maquettes de projets de plan d'affectation, de bâtiments publics ou les photographies sont également entreposés dans cet espace. L'inventaire est saisi, par Docuteam, sur une application archivistique spécifique construite selon les normes internationales en matière d'archivistique. Le Secrétariat municipal est l'organe administratif faîtière de suivi et de contrôle de la matière.

Les "Archives intermédiaires", actuellement en grande partie inventoriées, sont stockées dans le bâtiment communal à la route de Lausanne 16 où elles demeurent pour une durée de dix ans avant d'être transférées après tri aux "Archives historiques".

Afin de faciliter la recherche documentaire, l'étiquetage du matériel a été organisé sur la base du plan de classement récemment instauré et les unités administratives se sont vues attribuées une couleur, ce qui permet une recherche plus rapide de la documentation. Les dossiers relatifs aux enquêtes publiques de construction dit "dossiers d'enquête" seront inventoriés dès 2017.

L'inventaire des actes dits "perpétuels" est en cours de saisie et représente une masse

documentaire de plus 400 actes connus à l'heure actuelle. L'inventaire des préavis municipaux est également en cours. Ces démarches tendent bien naturellement à avoir une excellente vue d'ensemble des actes administratifs et de la vie de notre communauté.

Signalons également que quelques étagères du local d'archives du Collège du Mottier pourraient être louées à une association cantonale pour le stockage de ses archives.

Pour en découvrir davantage sur la gestion des archives, les parutions suivantes sont intéressantes et donnent un bon aperçu de la problématique de la conservation de la documentation :

Les écrits s'envolent. La problématique de la conservation des archives papier et numériques. Charles Kecskeméti et Lajos Körmendy. 2014 Editions Favre SA.

Archives en Suisse. Conserver la mémoire à l'ère numérique. Gilbert Coutaz. 2016 Presses polytechniques universitaires romandes – collection Le Savoir suisse.

Pour conclure :

Conserver le papier c'est connu, conserver le numérique on ne peut pas attendre ! Le défi est grand.

Missions

Budget, comptes et planification

- Etablir le budget et coordonner le processus budgétaire ;
- Editer les comptes selon les normes légales en vigueur et préparer le processus de révision ;
- Planifier les investissements et gérer les immobilisations des patrimoines administratifs et financiers.

Gestion financière et suivi

- Gérer la trésorerie, les emprunts et la limite de crédits, planifier et gérer le plafond d'emprunts ;
- Gérer la comptabilité générale, assurer l'exactitude et la transparence conformément aux procédures et prescriptions légales en vigueur, analyser et commenter les comptes ;
- Gérer les rappels et les sommations envoyés aux débiteurs ;
- Gérer le contentieux, les mises en poursuites, assurer le suivi des dossiers jusqu'à l'acte de défaut de biens ;
- Gérer la comptabilité fournisseurs ;
- Gérer les activités d'autres institutions: établir la comptabilité du SDIS La Mèbre, du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), du Fonds André Serment et de l'Etablissement scolaire concernant des domaines particuliers tels que les devoirs surveillés, le réfectoire et les activités parascolaires.

Support et conseil

- Agir en tant que conseiller et support auprès des autres services dans le cadre de projets ;
- Proposer et établir des règles de gestion et de processus financiers, des crédits supplémentaires, des préavis et investissements ;
- Assurer les relations avec la Commission des finances, notamment en ce qui concerne les finances communales, les comptes et le budget ;
- Assurer les relations extérieures auprès des différentes institutions, telles que l'Administration cantonale des impôts, la fiduciaire en charge du contrôle des comptes annuels, l'Administration fédérale des contributions pour les décomptes TVA, l'Office d'impôt du district de Lausanne pour les demandes de remises d'impôts des personnes physiques.

Contrôle et analyse

- Veiller au respect du cadre légal (loi sur les communes, sur les impôts communaux et règlement sur la comptabilité des communes) et mettre en œuvre les recommandations de la fiduciaire ;
- Analyser et évaluer les impacts des changements légaux sur les finances communales.

Comme chaque année, le résultat financier des comptes de l'exercice 2016 est commenté dans un fascicule séparé (préavis sur les comptes 2016), établi au moment du bouclage des comptes.

Personnel

Le taux d'activité de Mme Auderset Oliveira a été augmenté de 20 % en deux étapes. Il est d'abord passé de 50 à 60 % au 1^{er} mars 2016 puis de 60 à 70 % au 1^{er} septembre 2016, ce

qui porte finalement l'effectif total du Service des finances à 2.1 ETP, composé également de Mme Gindroz (40 %) et de M. Vial, chef de service (100 %).

Activités

Boucllement des comptes 2015

- Les comptes 2015 de la Commune ont été bouclés avec un résultat bénéficiaire de CHF 3'354'429.87. Ce résultat présente un écart positif de CHF 1'619'510.87 par rapport au budget qui prévoyait un excédent de revenus de CHF 1'734'919.00.
- Ce bon résultat s'explique principalement par deux raisons :
 - des recettes fiscales plus élevées que budgétisées (+0.5 million), en lien avec les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, les droits de

mutation et l'impôt sur les successions et donations plus élevés que prévus ;

- des charges maîtrisées, en particulier pour les rubriques sur lesquelles la Municipalité exerce un contrôle direct: autorités et personnel et biens, services et marchandises.

Ces différents éléments sont développés dans le cadre du préavis N° 04/2016 comptes communaux 2015, adopté par la Municipalité le 21 mars 2016.

Arrêté d'imposition 2017

L'arrêté d'imposition est l'occasion pour le Service des finances et la Municipalité de partager leur analyse sur la situation démographique et économique de la commune, ainsi que l'évolution planifiée des finances communales.

Son analyse a été développée dans le cadre du préavis N° 08/2016, adopté par la Municipalité le 18 juillet 2016. Dans l'ensemble, les finances communales sont saines et bien gérées.

La Municipalité voulait un gage de stabilité en fixant le taux d'imposition communal à 75 % pour trois ans et se donner ainsi un peu de répit avant de devoir gérer les conséquences de la RIE III (la réforme suisse de l'imposition des entreprises) et les investissements occasionnés par l'augmentation prévue de la population montaine. Après le vote du Conseil communal, le préavis tel que présenté a été refusé. C'est donc le précédent arrêté d'imposition qui reste en vigueur avec les mêmes conditions jusqu'à fin 2017.

Budget 2017

Le budget présenté par la Municipalité dans son préavis N°15/2016 du 10 octobre 2016 laisse apparaître un excédent de charges de CHF 537'986.00. Le plan d'investissements 2017 prévoit un montant total de CHF 20.5 mios, réparti par CHF 1.8 mio pour les améliorations du réseau routier,

CHF 12.5 mios pour les bâtiments, CHF 2.7 mios pour les aménagements et infrastructures sportives et CHF 0.6 mio pour les équipements pour la récolte des déchets, véhicules et autres investissements. Le budget a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 12 décembre 2016.

Plafond d'endettement pour la législature 2016-2021

Dans le cadre de la politique des emprunts, le plafond d'endettement doit être adopté par le Conseil communal au début de chaque législature. Il est valable pour la durée de celle-ci. En fin de législature, le plafond court jusqu'à la reconduction d'un nouveau plafond fixé par les autorités communales de la nouvelle législature.

L'endettement doit tenir compte de la nature des dépenses ou investissements consentis, selon des critères d'évaluation de risques attribués par la collectivité. La capacité d'endettement représente la capacité de la Commune à supporter la charge financière (les intérêts) et le remboursement de sa dette. Elle doit donc être une valeur économique en

relation avec sa capacité à renouveler ses investissements.

Compte tenu des éléments développés dans le préavis N° 16/2016 du 17 octobre 2016, la Municipalité proposait d'arrêter le plafond d'endettement à CHF 90 mios pour la législature 2016-2021.

Le consensus sur le plafond d'endettement s'est révélé délicat au vu des deux rapports de la Commission des finances (majorité et minorité). Toutefois, le Conseil communal a accepté l'amendement proposé par le rapport de minorité consistant à fixer le plafond d'endettement pour la législature 2016-2016 à CHF 100 mios.

Perspectives 2017

Les projets qui occuperont également le Service des finances en 2017:

- Préparer le changement de logiciel comptable ;
- Mettre en place l'harmonisation du trafic des paiements en Suisse (ISO 20022) ;
- Assurer le suivi de la troisième réforme de la fiscalité des entreprises et mesurer ses impacts sur les finances communales.

Service des ressources humaines

Restructuration du service

L'année 2016 a débuté par l'arrivée de Mme Florence Romanzini, cheffe de service. En plus des dossiers courants ainsi que du suivi administratif du service, l'accent a été placé sur la finalisation du nouveau règlement du personnel, la réorganisation des dossiers du personnel, la mise en place de cahiers des charges pour tous les collaborateurs et la révision du formulaire pour les entretiens

annuels de collaboration. Au terme de cette première année, le bilan de cette restructuration est positif. La professionnalisation du Service des ressources humaines a apporté tant à la Municipalité qu'aux collaborateurs une écoute ainsi qu'un meilleur suivi des processus. La gestion des salaires a également été reprise par le service dès la fin de l'année.

Nouveau règlement du personnel communal

Les discussions avec l'Association du personnel autour du nouveau règlement du personnel se sont poursuivies et ont permis de finaliser un document dans le courant du printemps avec comme objectif, une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Le règlement a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 3 octobre et a ensuite été validé par les organes compétents du Canton en novembre. Les principales nouveautés sont le passage de quatre à cinq semaines de

vacances, le passage de 42h30 à 41h30 hebdomadaire, la suppression du timbrage pour les chefs de service, l'introduction d'un congé paternité de 20 jours, l'octroi de 10 jours maximum par année pour s'occuper d'un enfant malade et, pour terminer, l'introduction d'un nouveau système de rémunération. Le règlement sur l'horaire variable a également été remis au goût du jour afin de l'adapter au nouvel horaire hebdomadaire.

Sortie du personnel

Le 29 septembre, le personnel communal s'est rendu au barrage de la Grande Dixence pour une visite guidée dans les entrailles du plus haut barrage-poids du monde. La journée s'est poursuivie en Valais de manière festive autour

d'une raclette. L'administration était fermée au public afin de permettre à tous d'y participer. Cinquante-quatre collaborateurs ont pris part à cette journée.



Effectifs du personnel

Personnel communal au 31 décembre 2016

Services	Fonctions	Taux d'activité	Entrée en fonction	Départ en 2016
<u>SECRETARIAT MUNICIPAL</u>				
VARRIN Sébastien	Secrétaire municipal	100 %	01.01.2015	
FREYMOND Josika	Secrétaire municipale adjointe	100 %	01.04.2000	
	Equivalents temps plein	2.0		
<u>FINANCES ET INFORMATIQUE</u>				
VIAL Laurent	Chef de service	100 %	01.07.2002	
AUDERSET OLIVEIRA Cindy	Collaboratrice administrative	70 %	01.07.2006	
GINDROZ Martine	Collaboratrice administrative	40 %	01.05.2007	
	Equivalents temps plein	2.1		
<u>RESSOURCES HUMAINES</u>				
ROMANZINI Florence	Cheffe de service	80 %	01.01.2016	
PERRUCHOUD Lara	Apprentie employée de commerce	100 %	01.08.2015	15.04.2016
	Equivalents temps plein	0.8		
<u>SERVICE COMMUNAL DE LA POPULATION</u>				
HIRT Gérard	Chef de service	100 %	01.07.2011	
BORDIU Isabelle	Collaboratrice administrative	100 %	07.05.2012	
BUGNON Carole	Collaboratrice administrative	40 %	01.04.2004	
CUAGNIER Frédéric	Collaborateur administratif	100 %	01.07.2016	
KAMBERI Anyla	Collaboratrice administrative	100 %	20.07.2015	31.07.2016
	Equivalents temps plein	3.4		
<u>BÂTIMENTS</u>				
TURIEL Antonio	Chef de service	20 %	01.09.2013	
SPINAZZA Valter	Adjoint au chef service	100 %	01.07.1989	
VOUMARD Francis	Adjoint au chef service	85 %	01.03.2010	
BENZ Janine	Collaboratrice administrative	10 %	01.02.1989	
WALTHER Philippe	Chef agent d'exploitation	100 %	01.12.1990	
AMRHEIN Thomas	Apprenti agent d'exploitation	100 %	22.08.2016	31.12.2016
BAUDAT Thomas	Agent d'exploitation	100 %	26.08.2013	
BLANC Basilisa	Agente d'exploitation	25 %	25.08.2003	
COELHO SILVESTRE José	Intendant	39 %	01.08.2012	
GINDROZ Georgette	Agente d'exploitation	25 %	01.04.1971	
GLIOTTONE Mario	Agent d'exploitation	100 %	01.12.1989	
GONCALVES ANACLETO Fernando	Agent d'exploitation	11 %	15.10.2015	10.04.2016
GUGERLI Robin	Agent d'exploitation	100 %	24.04.2006	
JANIN Francine	Agente d'exploitation	70 %	01.08.2004	
KOT Marcin	Agent d'exploitation	100 %	01.11.2015	
MARTINEZ Mikael	Agent d'exploitation	100 %	01.07.2014	
MEZENEN Didier	Intendant	36 %	01.07.2012	
RAMUZ Louis	Agent d'exploitation	10 %	01.04.2014	
SANDINI Fausto	Chef agent d'exploitation	100 %	01.01.2001	

SEABRA Antonio	Agent d'exploitation	100 %	01.11.2005	
STOJANOVIC Miladin	Agent d'exploitation	100 %	01.11.2014	
STOJANOVIC Svijetlana	Agente d'exploitation	40 %	01.01.2016	
TAVARES CARVALHO Alice	Agente d'exploitation	52 %	01.04.2008	
VAQUERO Anne-Marie	Agente d'exploitation	100 %	01.01.1991	
VICENTE DE OLIVEIRA Alda	Agente d'exploitation	11 %	01.08.2001	
	Equivalents temps plein	15.23		
URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE				
TURIEL Antonio	Chef de service	80 %	01.09.2013	
VOUMARD Francis	Adjoint au chef service	15 %	01.03.2010	
BENZ Janine	Collaboratrice administrative	55 %	01.02.1989	
	Equivalents temps plein	1.50		
ESPACES VERTS ET DECHETS				
PORCHET Vincent	Chef de service	20 %	01.06.2002	
NICOLAS Jean-Robert	Adjoint au chef de service	20 %	01.12.2004	
BOURQUIN Michel	Chef d'équipe	100 %	01.08.2003	
CHAILLET Steve	Remplaçant du chef d'équipe	100 %	01.02.1994	
FORNEY Philippe	Collaborateur	100 %	01.06.2001	
MAJEUR Alexandre	Collaborateur	100 %	01.03.2016	
PACCAUD Sylvain	Collaborateur	100 %	01.03.2008	
	Equivalents temps plein	5.40		
DÉCHÈTERIE				
MOMBELLI Jean-Pierre	Responsable déchèterie	100 %	01.06.2008	
CHABLOZ Florent	Employé	100 %	01.11.2013	
	Equivalents temps plein	2.00		
TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES				
PORCHET Vincent	Chef de service	80 %	01.06.2002	
NICOLAS Jean-Robert	Adjoint au chef de service	80 %	01.12.2004	
DIACON Vincent	Dessinateur en génie-civil	100 %	01.12.2016	
BENZ Janine	Collaboratrice administrative	35 %	01.02.1989	
PITTET André	Chef d'équipe Voirie	100 %	01.10.1991	
AUGSBURGER Yvan	Collaborateur	100 %	01.08.2008	30.11.2016
BADOUX Nikola	Collaborateur	100 %	18.11.2013	
BORGES José	Collaborateur	100 %	01.04.2001	
CARVALHO Domingos Jorge	Collaborateur	100 %	01.06.2005	
DOS SANTOS ALEIXO Alfredo	Collaborateur	100 %	01.11.2014	
JUNGEN Raphaël	Collaborateur	100 %	21.09.2016	
LIARDET Raphaël	Collaborateur	100 %	01.10.2012	
MORAZ Lianel	Collaborateur	100 %	01.04.2015	
RUCH Florian	Collaborateur	100 %	01.05.2006	
	Equivalents temps plein	11.95		

<u>POLICE ADMINISTRATIVE</u>				
LEDER Roland	Chef de service	100 %	01.11.1997	
KIVUILA Jean-Claude	Assistant de Sécurité publique	100 %	15.11.2000	
PILLOT Joëlle	Collaboratrice administrative	100 %	01.01.2014	
	Equivalents temps plein	3.00		
<u>MÉDIATHÈQUE</u>				
HENCHOZ Murielle	Bibliothécaire	75 %	01.06.2009	
DURMAZ Emine	Collaboratrice	30 %	01.10.2013	
SAPIN Doris	Agente en information documentaire	80 %	15.08.2015	
	Equivalents temps plein	1.85		
<u>PERSONNEL AUXILIAIRE</u>				
CHARLES Michel	Patrouilleur scolaire	27 %	01.09.2006	
BONFILS Loïc	Surveillant de baignade	10 %	01.02.2014	
BONFILS Loris	Surveillant de baignade	8 %	22.04.2016	
BREGNARD Christelle	Surveillante de baignade	15 %	01.01.2013	
GAUSSEN Laure	Surveillante de baignade	6 %	03.10.2014	
IMSENG Catherine	Organiste	30 %	01.01.2001	
NIKLAS Véronique	Contrôleuse des champignons	9 %	01.10.2002	
EGGERTSWYLER Barbara	Réfectoire scolaire	22 %	24.08.2009	
PARIETTI-HENNY Josiane	Réfectoire scolaire	17 %	20.09.2012	31.08.2016
ROSAT Marie-Noëlle	Réfectoire scolaire	19 %	29.08.2014	
STELLRECHT Edith	Réfectoire scolaire	19 %	25.08.2014	
PARRAT René	Archiviste	27 %	01.01.2011	
COELHO SILVESTRE José	Auxiliaire déchèterie de la Viane	13 %	01.08.2012	
JAYET Gaston	Auxiliaire déchèterie de la Viane	14 %	18.11.2013	
RAMUZ Louis	Marguillier	15 %	01.04.2014	
	Equivalents temps plein	2.34		
<u>DEVOIRS SURVEILLES</u>				
BEN JAZIA Sarah	Surveillante	5 %	24.08.2009	
BESSON Marie-Claude	Surveillante	11 %	24.08.2009	
RODUIT Nolwenn	Surveillante	3 %	01.09.2015	31.08.2016
VOHY Benjamin	Surveillant	8 %	13.11.2014	
	Equivalents temps plein	0.24		
<u>ACCUEIL DE JOUR</u>				
CADUFF Maïa ¹	Coordinatrice EFAJE	50 %	01.09.2008	
	Equivalents temps plein	0.50		

¹ Afin de respecter les exigences de la LAJE (voir chapitre Sécurité sociale), Mme Maïa Caduff, coordinatrice chargée des communes de Bretigny, Cugy, Froideville, Le Mont et Morrens, est engagée à 50 % depuis le 1^{er} septembre 2008 par notre Commune qui refacture la totalité des charges salariales liées à cette personne au réseau EFAJE.

SDNL²				
ANDRIOTIS Loukas	Chef de projet	100 %	01.04.2011	
CASTELLETTI Aaron	Urbaniste	100 %	01.08.2015	
MAILLEFER Thérèse	Assistante administrative	60 %	01.10.2015	
	Equivalents temps plein	2.60		

Nombre de collaborateurs avec contrat fixe à durée indéterminée :	58 (soit 52.57 ETP)
Nombre de collaborateurs avec contrat à durée déterminée :	-
Nombre de collaborateurs avec contrat à l'heure :	19 (soit 2.34 ETP)
Nombre d'apprentis :	-
Nombre total de collaborateurs :	77 (soit 54.91 ETP)
	48 hommes
	29 femmes
Poste vacant au 31.12.2016 :	2 (postes d'apprentis)
Départs en 2016 :	7
Arrivées en 2016 :	9
Durée moyenne d'engagement :	9.15 ans

² Selon la convention du 01.01.2008, la Commune du Mont-sur-Lausanne a été désignée « Commune boursière » pour le Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL). Dès lors, dans le cadre de la gestion financière de ce projet, le personnel est engagé par notre Commune.

Service informatique

Missions

La mission du secteur informatique est de fournir aux utilisateurs des outils informatiques performants, leur permettant

de réaliser leur travail de la manière la plus efficace possible et de répondre au mieux aux besoins des habitants.

Projets

- Conduite des projets divers en collaboration avec le service utilisateur ;
- Rédaction de cahiers des charges, d'appels d'offres et d'autres documents techniques ;

- Maintenance des applications, en interne ou par des entreprises spécialisées.

Exploitation

- Support aux utilisateurs ;
- Installation du nouveau matériel et logiciels ;
- Maintenance et évolution de l'infrastructure ;

- Coordination des interventions techniques avec notre prestataire ou entreprises spécialisées.

Activités

Projets

Le service a mené une étude pour le remplacement des applications de gestion informatique Larix. En effet, notre fournisseur nous a annoncé la fin du développement et du support de ce logiciel pour le

31 décembre 2018. L'étude a conclu sur le choix d'une nouvelle solution déjà utilisée par bon nombre de communes. Un préavis sera donc déposé au Conseil Communal en début d'année 2017.

Exploitation

- Mise en place de l'infrastructure informatique (14 postes de travail) pour la saisie en ligne des bulletins de vote lors des élections communales ;
- Remplacement de 5 PC portables pour la Municipalité (3 PC et 2 Mac) ;

- Renouvellement du parc copieurs Canon ;
- Remplacement de la machine à affranchir par un nouveau modèle réseau adapté aux normes actuelles et communication avec la plateforme en ligne de La Poste ;
- Migration du nouveau site internet.

Chiffres-clés

Le service gère actuellement :

- 43 PC fixes et 10 portables;

- 3 serveurs, 4 Switch DHCP et 3 firewalls;
- 10 bornes d'accès wifi;

- 7 imprimantes multifonctions réseau;
- 5 imprimantes individuelles;
- 1 plotter (impression jusqu'au format A0);
- 2 scanners de documents;
- 4 beamers;
- 1 fax;
- 10 téléphones portables;
- 15 applications et logiciels bureautiques.

Perspectives 2017

Les projets qui occuperont également le Service des finances en 2017:

- Début de la réalisation du projet de remplacement des applications informatiques (gestion communale et salaires), sous réserve de l'acceptation du préavis par le Conseil Communal ;
- Mise en place de la nouvelle version du système de gestion du temps (gestion des heures, vacances et édition des statistiques sur les absences) ;
- Adaptation de l'infrastructure de sauvegarde des fichiers en raison de l'augmentation des volumes ;
- Remplacement des postes de travail collaborateurs (24 postes et écrans + licences).

Municipal : M. Michel Odier

Service des travaux et infrastructures

Le Service des travaux et infrastructures a des tâches de planification, de construction, de surveillance et de maintenance d'une part importante et de nature variée du patrimoine communal. Ses attributions s'étendent aux voies de circulation, aux collecteurs ainsi qu'aux ruisseaux qui leur sont associés, à

l'éclairage public, au parc de véhicules et machines nécessaires aux travaux d'entretien. Les échanges, la coordination des travaux et les contacts avec les Services industriels de la Ville de Lausanne et les autres services propriétaires de réseaux font également partie des fonctions attribuées au service.

Direction du service

En étroite collaboration avec le municipal en charge de ce dicastère, le chef de service a pour principales tâches la gestion globale du service en matière de planification, d'organisation et de supervision. Il gère aussi les relations avec la Municipalité.

Il participe à de nombreuses séances de planification à l'échelle tant communale que régionale, en collaboration avec les autres services de l'administration (Urbanisme et développement durable, Espaces verts et déchets, Police, Bâtiments) ainsi qu'avec différents services de l'Etat, voire avec les communes voisines.

En plus de la gestion du personnel du service (Service technique, équipe Voirie, secrétariat), M. Vincent Porchet est également en charge de la gestion financière du service (élaboration et suivi des budgets, plan d'investissements, suivi des comptes, vérification des factures).

M. Jean-Robert Nicolas, adjoint au chef de service, collabore à la bonne marche du service, et assure avec M. Porchet la coordination des différentes tâches attribuées à ce dicastère.

Il a comme principales tâches la gestion et le suivi des chantiers sur le territoire communal et participe activement aux séances de coordination avec les services externes. Selon l'importance et le contexte des projets, il se charge directement de la direction des travaux ou fait appel à des mandataires externes.

En collaboration avec le chef de service et le secrétariat, il assure le service à la population et répond aux nombreuses demandes de renseignements ou d'interventions venant de la part tant des habitants de la commune que de bureaux techniques externes.

Engagé dès le 1^{er} décembre 2016, M. Vincent Diacon, dessinateur, est venu renforcer le service. Il sera essentiellement en charge de l'élaboration de projets et du suivi de chantiers communaux.

Cet engagement apporte un important appui technique et permet également de mieux répondre aux attentes des autres services communaux en matière informatique (dessin, élaboration de projets, cadastre, etc.).

Mme Janine Benz, assistante administrative, consacre 35 % de son temps aux tâches du Service des travaux et infrastructures. Cet appui administratif supplémentaire permet aux collaborateurs "techniques" du service de consacrer davantage de temps au développement de projets.

En décembre 2016, le secrétariat technique (Travaux et infrastructures, Urbanisme et développement durable, Bâtiments, Espaces verts et déchets) a été renforcé par l'attribution d'un poste supplémentaire à 40 %.

Equipe de voirie

L'équipe voirie est rattachée au Service des travaux et infrastructures. Forte de neuf collaborateurs, elle a pour principale mission l'entretien et le nettoyage du domaine public. L'hiver, avec l'appui de l'équipe espaces verts, elle est responsable du déneigement de quelque 45 km de route et 35 km de trottoir. Elle est engagée à cet effet dès 3h00 et ce jusqu'à 20h00, avec une garde assurée de début novembre à fin mars.

Début janvier, comme à fin 2015, l'effectif de base de l'équipe de voirie est de neuf employés. M. André Pittet assure la fonction

de chef d'équipe. Le poste de remplaçant du chef d'équipe, vacant depuis quelques années, mais assuré durant cette période par un collaborateur de l'équipe, a été repourvu en octobre par la nomination de M. Florian Ruch.

L'année 2016 a vu le départ d'un collaborateur. Il a rapidement été remplacé fin septembre grâce à un nouvel engagement.

Sur la base de rapports journaliers individuels, le chef d'équipe procède à la ventilation des prestations effectuées. Celle-ci est résumée dans le tableau ci-après:

	2012	2013	2014	2015	2016
Entretien ruisseaux et collecteurs	12.4%	9.0%	10.4%	7.5%	9.6%
Entretien bâtiments	5.0%	3.3%	3.8%	4.3%	4.4%
Elimination déchets	2.5%	4.6%	4.9%	6.3%	7.1%
Nettoyage domaine public	14.9%	15.8%	15.4%	14.1%	15.8%
Entretien cimetièrre, inhumations	2.4%	0.6%	1.8%	2.0%	1.1%
Entretien parcs et promenades	3.0%	1.7%	1.9%	1.3%	2.7%
Signalisation routière	1.6%	0.9%	1.0%	1.5%	1.4%
Entretien véhicules	5.1%	5.6%	7.3%	6.7%	6.4%
Déneigement, yc trav. préparatoires	27.1%	29.0%	17.4%	28.8%	21.1%
Prestations pour manifestations	3.8%	5.4%	2.8%	2.9%	2.8%
Entretien domaines	2.6%	3.9%	4.6%	3.2%	2.2%
Entretien routes	19.6%	20.2%	28.7%	21.3%	25.4%
TOTAL	100.00 %	100.00 %	100.00 %	100.00 %	100.00%
Heures effectives de travail	14'378.75	14'595.00	15'193.50	16'321.00	16'939.50
Heures théoriques emploi	19'894.50	18'582.00	19'384.25	18'390.50	19'376.50
Solde heures suppl. au 31 décembre	828.00	849.50	488.25	521.50	246.75

La différence entre les heures théoriques et les heures effectives de travail comprend tous

les congés (militaire, protection civile, maladie, accidents, etc.), ainsi que les heures

supplémentaires à reprendre en congés, qui courent d'une année sur l'autre.

Compte tenu de l'arrivée tardive de l'hiver, le solde d'heures supplémentaires à fin décembre est sensiblement inférieur à celui des autres années. Par contre, les heures consacrées au service hivernal concernent essentiellement le début de l'année. Elles englobent également les travaux préparatoires d'avant saison (pose des pare-neige, de jalons, préparation des véhicules, etc.).

L'augmentation des incivilités de la part de certains habitants, déjà constatée depuis l'introduction du nouveau règlement sur les déchets en janvier 2013, s'est encore amplifiée cette année. En 2016, ce sont plus de 1'000 heures qui ont été consacrées à l'élimination des déchets, essentiellement au nettoyage quotidien des alentours des Molok du terminus tl du Grand-Mont. Une partie de ces heures a aussi été effectuée lors de

Locaux de voirie

Depuis 2008, les équipes voirie et espaces verts sont regroupées à Manlout. Ce regroupement, fort apprécié de l'ensemble des employés, permet des synergies entre les

Véhicules et machines

Le parc des principaux véhicules et engins est décrit à la page suivante. Ce tableau se rapporte à l'ensemble des véhicules communaux des équipes de Manlout. Sur le compte No 430.3115 «Remplacement

nombreux remplacements à la déchèterie de Manlout pendant les vacances des responsables.

Indépendamment de ces quelques particularités, le tableau de répartition des travaux de l'équipe de voirie montre une certaine stabilité dans la répartition des diverses tâches qui lui sont confiées et il est bien représentatif de celles-ci.

On rappelle le grand nombre de prestations accessoires auxquelles cette même équipe contribue. Cette multiplicité ainsi que la reprise en congés des heures supplémentaires effectuées essentiellement lors du déneigement, rend parfois délicate la planification de certaines interventions de surveillance ou de maintenance, conduisant alors à un accroissement du nombre des interventions à effectuer dans l'urgence.

deux dicastères, chacune des équipes étant en mesure de seconder l'autre selon les besoins saisonniers spécifiques (déneigement, tonte, etc.).

véhicules et machines», nous avons procédé en décembre au remplacement du petit camion Rexter, en service depuis 2007, par l'achat d'un transporteur Aebi MT750.

COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE - INVENTAIRE DES VEHICULES

ETAT AU 31 DECEMBRE 2016

Véhicule	Type	DESCRIPTIF					ACCESSOIRES													UTILISATION				SERVICE	REMARQUES					
		Plaques VD...	Puiss. [CV]	Vitesse [km/h]	Poids total [kg]	Mise en service [année]	Prix d'achat [Fr]	Prix global accessoires [Fr]	lame	saieuse	frase	multibennes	Etns	ap. feuilles	enfonce-pieux	pelle rétro	souffluse	lavasse	remorque	clème	tondeuse	collec. gazon	scarificateur			chargeur frontal	Fin 2015 [h]/[km]	En 2016 [h]/[km]	En 2016 [h]/[km]	Rempl. prévu [année]
AEBI MT 750	transporter TT	7 425	156	40	7'500	2016	145'000	74'500																	0	148	148	2025	Voirie	acquis en juillet 2016
MEILLVM 7000	petit camion	8 797	125	45	7'500	2014	156'000	57'000																	1'436	1'942	506	2023	Voirie	
LINDNER Unitrac	transporter TT	4 180	98	45	7'400	2009	196'000	79'500																	3'113	3'472	359	2018	Voirie	
NEW HOLLAND	tracteur 4x4	690 555	44	25	1'610	2011	57'000	57'000																	2'106	2'279	173	2021	Voirie	
TOYOTA 3	pick-up 4x4	332 340	102	120	2'760	2007	47'500	3 850																	120'251	131'426	11'175	2017	Voirie	
FIAT Strada 1	pick-up	531 228	85	120	1'915	2009	21'000	-																	102'302	113'196	10'894	2019	Voirie	
FIAT Strada 2	pick-up	549 508	85	120	1'915	2014	17'600	-																	18'384	30'402	12'018	2024	Voirie	
MEILLVM 600	porte-outils	690 554	90	40	4'200	2013	108'500	87'500																	814	1'107	293	2025	Voirie	
BUCHER CityCat 2	balayeuse	8 698	93	0-45	4'500	2012	161'500	-																	2'131	264	-1'867	2020	Voirie	
JCB 2	chargeuse	9 495	78	30	4'500	2007	79'500	10'500																	3'309	3'597	288	2019	Voirie	
KUBOTA	mini pelle	-	-	-	-	2008	15'000	-																	1'632	1'708	76	2020	Voirie	
Saleuse 1	camion Baudin					2005	68'500																					2020	Voirie	
Saleuse 4	camion Risse					2013	60'500																					2025	Voirie	
Lame 5	camion Baudin					2013	28'000																					2025	Voirie	
Lame 6	camion Risse					2013	28'000																					2025	Voirie	
FIAT Ducato	camionnette	384 533	120	120	3'500	2010	63'500																		47'952	55'551	7'599	2020	Espaces verts	
NISSAN NV 200	fourgonnette	36 483	86	120	2'000	2010	24'000	4'000																	36'603	42'209	5'606	2020	Espaces verts	
JOHN DEERE 3045	tracteur 4x4	690 557	44	30	1'700	2015	44'500	40'000																	12	272	260	2022	Espaces verts	
ISEKI SXG 32.6	tracteur-tondeuse	476 507	22	16	770	2014	23'800	12'500																	203	311	108	2019	Espaces verts	
ISEKI SF 240	tondeuse	690 556	24	0-15	1'300	2012	33'500	6'500																	516	678	162	2022	Espaces verts	
SUZUKI Gr. Vitara	jeep 4x4	15 928	129.1	120	2'070	2008	36'000	-																	109'152	125'442	16'290	2018	Police adm.	
NISSAN	fourgon	367 786	82	120	2'700	2005	42'500	-																	43'521	47'605	4'084	2015	Bâtiments	
ISEKI TM 3215	tracteur 4x4	573 830	24	23	918	2015	36'000	17'000																	23	66	43	2025	Bâtiments	
ISEKI SXG 323	tondeuse	non imm.	22	15	700	2015	16'000	20'000																	0	31	31	2025	Bâtiments	

REMARQUE: Les prix d'achat indiqués ne le sont qu'à titre indicatif. Dès lors, le présent tableau ne constitue pas un élément destiné à estimer la valeur du parc des véhicules et des MACHINES

Réseau routier

Le Service des travaux et infrastructures est en charge de la planification et de la réalisation des projets routiers communaux. Il assure, le cas échéant en collaboration avec des bureaux spécialisés privés, le suivi des procédures devant aboutir à la construction de nouveaux aménagements routiers.

Etudes

Plan d'entretien du réseau routier

A l'automne 2015, un mandat avait été donné à un bureau privé spécialisé pour établir un diagnostic de l'état de notre réseau routier.

Les résultats de cet état des lieux nous sont parvenus en décembre 2015. Sur cette base,

Chemin du Rionzi, tronçon inférieur

Initiée par le Service de l'urbanisme et du développement durable en 2012, une étude prévoyait les possibilités de réaménagement et d'élargissement du chemin du Rionzi.

Un projet privé devant débuter début 2017 sur la partie inférieure de ce chemin, le

Route de Penau, aides à la traversée

Débutée en 2015, l'étude pour la modération de la route de Penau et l'implantation d'aides

Carrefour chemin du Collège - route de Lausanne

Le projet définitif du réaménagement du carrefour chemin du Collège - route de Lausanne a été mis à l'enquête du 1^{er} au 30 mars 2016.

Route des Martines, tronçon aval

La réfection de revêtement de la chaussée sur la partie située en aval du pont de l'autoroute à la route des Martines étant prévu pour 2017, un mandat a été donné à un bureau

Grand-Mont, zone 30 km/h

Suite à une étude pilotée par le Service de l'urbanisme et du développement durable, la Municipalité a adopté, en avril 2015, le principe de réalisation de zones à limitation de vitesse sur l'ensemble du territoire de la commune sur la base d'un rapport détaillé de spécialistes.

Le service est également responsable du maintien de la valeur du patrimoine communal, ainsi que de son entretien et son nettoyage.

un plan d'entretien quinquennal a été établi durant le premier semestre 2016 en collaboration avec le même bureau. Ce plan a été pris en compte dès l'établissement du budget 2017.

Service des travaux et infrastructures a mandaté un bureau spécialisé pour élaborer le projet du tronçon situé entre le chemin de Maillefer et le chemin du Champ-du-Bois.

à la traversée pour les piétons a été finalisée début 2016.

Le 27 juin, le préavis n° 06/2016 était adopté par le Conseil communal.

d'ingénieurs pour étudier l'élargissement du trottoir situé le long de ce tronçon conformément au schéma directeur de 2007.

Dans le prolongement, la Municipalité a lancé une étude test de réalisation dans le secteur du Grand-Mont. Cette étude, pilotée par le Service des travaux et infrastructures, a été confiée à un bureau spécialisé privé. Les conclusions du rapport final de cette étude ont été reprises en interne avec l'arrivée du

nouveau dessinateur dans le service, et la mise en application des mesures proposées

Travaux

Réfection de chaussées

Débutés en 2015, les travaux lourds de réfection de chaussée ont été finalisés durant le printemps 2016 au chemin de Praz-Mandry. Ces travaux ont consisté au renforcement des bords de chaussée et des zones altérées.

Gravement endommagée durant les hivers précédents, la chaussée de la route de Cugy a subi une réfection lourde sur sa chaussée Est, entre le giratoire du Grand-Mont et le carrefour d'Etavez. Un tronçon plus court a également été réfectionné près du giratoire de Coppoz. En parallèle avec ces travaux, les deux trottoirs le long de cette route ont été entièrement remis à neuf, améliorant sensiblement la liaison piétonnière entre le

Carrefour chemin du Collège - route de Lausanne

Le préavis 06/2016 adopté par le Conseil communal le 27 juin 2016 accordait un crédit de CHF 95'000.- pour le réaménagement du carrefour du chemin du Collège - route de

Chemin Doucy, aménagement d'un trottoir et mise en système séparatif des collecteurs

Le préavis 02/2015 adopté par le Conseil communal le 27 avril 2015 octroyait le crédit de construction pour l'aménagement d'un trottoir au chemin Doucy.

Eclairage public

Le Service des travaux et infrastructures est en charge de la planification et du développement du réseau communal d'éclairage public. En collaboration avec le Service de l'éclairage public de la Ville de Lausanne (SEL), il assure l'entretien de plus de 1'000 points lumineux sis sur le territoire communal, tant sur le domaine public que sur les parcelles privées dans les plans de quartier

Etudes / Travaux

Comme chaque année, les Services électriques de Lausanne (SEL), mandatés pour l'entretien de notre réseau, sont intervenus à de

était en cours d'analyse à fin 2016.

Grand-Mont (terminus tl) et la zone industrielle de Budron.

En août, les chemins de Praz-Mandry et du Vallon ont reçu un nouveau revêtement fin posé à froid.

Au chemin de Longeraie, ainsi qu'aux chemins de Budron E et G, un nouveau tapis a également été posé en août, après rabotage du revêtement existant défectueux.

Différents travaux courants de réfection de chaussée (pontages de fissures, changements de bordures), ont également été soit réalisés par l'équipe voirie, soit confiés à des entreprises privées de la commune.

Lausanne et la sécurisation de cette traversée piétonne. Ces travaux ont débuté le 29 septembre et se sont terminés le 28 octobre.

Le chantier, ouvert en octobre 2015, s'est terminé en mars 2016. La pose du revêtement de finition a été réalisée fin septembre.

(950 luminaires sur mât et 60 bornes lumineuses). Il s'efforce d'améliorer l'efficacité énergétique de ces luminaires en privilégiant l'installation de luminaires LED.

A fin 2016, la puissance totale installée était de 87'565 W.

nombreuses reprises afin de procéder à des réparations ponctuelles et à des changements d'ampoules.

Durant l'année, plusieurs actes de vandalisme sur les bornes lumineuses installées le long des cheminements piétons dans les quartiers de Champs-Meunier, du Bugnon et au chemin du Mottier ont mené à une réflexion sur le

renforcement des têtes lumineuses susceptibles d'être vandalisées. La solution retenue (pose d'une grille de protection et sablage du verre) sera mise en œuvre début 2017.

Evacuation et épuration des eaux

Le Service des travaux et infrastructures est en charge de la planification et de la réalisation des projets concernant le réseau des collecteurs communaux. Il assure, le cas échéant en collaboration avec des bureaux spécialisés privés, le suivi des procédures devant aboutir à la construction de nouveaux collecteurs ou ouvrages associés (bassin de rétention, etc.).

Le service est également responsable du maintien de la valeur du patrimoine communal, ainsi que de son entretien et de son nettoyage. Au service de la population montaine, il conseille et accompagne les propriétaires privés dans la réalisation de nouvelles constructions et dans les travaux de mise en conformité des réseaux privés.

Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Le PGEE est géré par le Service des travaux et infrastructures, avec l'appui d'un bureau externe.

Adopté par la Municipalité le 3 décembre 2012 et approuvé par le Département de la sécurité et de l'environnement le 14 décembre 2012, il sert de base à la planification communale en matière d'assainissement et au financement correspondant.

Il faut relever que lors de son établissement, l'analyse de notre réseau avait mis en évidence certains points faibles, notamment au niveau de la capacité d'écoulement, dont le programme de réhabilitation est fortement tributaire de projets privés (plans de quartier par exemple) et dont la Commune ne maîtrise pas totalement le calendrier.

Etudes

Assainissement du Rionzi, entre le chemin de Maillefer et la sortie du voûtage

Des problèmes récurrents de déversement d'eaux usées, liés au système de collecte des eaux usées qui cheminait dans une cunette aménagée en paroi du voûtage, étaient observés à la sortie du voûtage du ruisseau du Rionzi.

Cette pollution ayant des répercussions sur tout le cours aval du Rionzi et de la Louve jusqu'à l'ouvrage de dérivation des eaux

claires situé en amont des dépôts tl de La Borde, un projet de dérivation des eaux usées a été étudié sur ce tronçon durant l'année 2015.

Cette étude, finalisée début 2016, a permis à la Municipalité de présenter le préavis 02/2016 au Conseil communal, qui le 9 mai acceptait un crédit de CHF 1'290'000.- pour la réalisation de ces travaux.

Différentes études sur les collecteurs

Dans le cadre du PGEE, de demandes de permis de construire ou de recherches de pollutions dans les ruisseaux communaux, le Service des travaux et infrastructures est régulièrement amené à entreprendre en urgence des investigations et études pour résoudre des problèmes ponctuels.

Des mandats sont confiés à un bureau spécialisé, en particulier pour le contrôle du dimensionnement des collecteurs et des éventuels ouvrages de rétention.

Contrôle systématique des raccordements des biens-fonds privés

En continuité de ce qui a été entrepris dès 2013, un accent particulier a été mis sur le contrôle systématique des raccordements des biens-fonds privés.

Ces contrôles sont effectués conjointement par un bureau spécialisé et par la Voirie, en collaboration avec la direction du service.

Station d'épuration des eaux usées (STEP)

Les eaux usées provenant de la commune du Mont, à l'instar de celles de 16 communes de la région, sont acheminées vers la STEP de Vidy. Gérée depuis fin 2015 par la société EPURA SA, dont l'actionnariat est entièrement en mains de la Commune de Lausanne, cette STEP fait l'objet d'une rénovation complète.

Les communes partenaires sont régulièrement informées de l'avancement du dossier. Le municipal en charge du dicastère est particulièrement impliqué dans ce dossier en sa qualité de président de la CISTEP (Commission intercommunale de la STEP de Vidy).

Travaux

Bassin de rétention Champs-Meunier

Le préavis 13/2014 adopté par le Conseil communal le 15 décembre 2014 a octroyé le crédit de construction pour la création d'un bassin de rétention à l'entrée du voûtage du Rionzi.

Les travaux ont débuté fin mars 2015 et se sont poursuivis jusqu'en novembre 2015. Les travaux d'ensemencement et de sécurisation du bassin (pose de treillis) ont été réalisés au printemps 2016.

Chemin Doucy - mise en système séparatif des collecteurs et aménagement d'un trottoir

Le préavis 02/2015 adopté par le Conseil communal le 27 avril 2015 octroyait le crédit de construction pour les nouveaux collecteurs EU et EC, le long du chemin Doucy.

Le chantier, ouvert en octobre 2015, s'est terminé en mars 2016.

Etavez - mise en système séparatif des collecteurs

L'étude, confiée à un bureau spécialisé privé, a permis à la Municipalité de présenter le préavis 10/2015 au Conseil communal le 5 octobre 2015. Les travaux de mise en conformité du collecteur communal, jusqu'alors unitaire entre le carrefour d'Etavez et le collecteur de transit venant de Budron,

dans la zone agricole à l'Ouest de la route de Cugy, ont débuté fin mars. Malgré de nombreux incidents rencontrés durant les travaux (venues d'eau, mauvaise qualité des terrains rencontrés), le chantier a pu être mené à bien, et les travaux principaux se sont terminés durant l'été.

Chemin Lagrange

Au chemin Lagrange, le collecteur récoltant les eaux de surface provenant du domaine public et des champs alentours s'était bouché, provoquant d'importantes venues d'eau sur le chemin de Pernassy lors d'orages.

Travaux divers d'aménagement de collecteurs

Outre les réparations usuelles (changements de regards, interventions ponctuelles sur le réseau), et afin de compléter notre PGEE, des contrôles systématiques de conformité sont effectués chaque année. Dans le cadre de ces contrôles, il apparaît occasionnellement que

Les travaux de réhabilitation de ce collecteur ont été effectués durant l'automne 2016.

des réparations ou des mises en conformité ponctuelles doivent être rapidement effectuées. Selon l'importance de ces travaux, ces derniers sont réalisés par l'équipe voirie (selon disponibilité) ou confiés à des entreprises de la commune.

Planification régionale et participation aux procédures liées aux projets d'infrastructures communales

Le développement de la commune est lié à l'évolution de l'agglomération lausannoise. Le municipal et le chef de service sont donc appelés à suivre attentivement les dossiers traités dans le cadre du PALM et du SDNL afin de coordonner et d'intégrer ces éléments de planification dans les projets d'infrastructures communales, principalement au niveau des aménagements routiers.

Il faut également relever qu'une partie des infrastructures communales date des années 1960 à 1970 et présente localement des signes de vieillissement nécessitant souvent des réparations ou des adaptations urgentes difficilement planifiables.

A cela s'ajoute le développement récent de nombreuses constructions nouvelles et les objectifs de réalisation des mises en conformité de collecteurs et des aménagements routiers, particulièrement au niveau de la sécurisation des itinéraires piétonniers.

Le service fait fréquemment appel à des mandataires externes pour l'établissement des projets et le suivi de l'exécution. Cette externalisation n'est cependant possible qu'au moment où les grandes lignes et les délimitations du projet sont suffisamment clairement définies. Les études préliminaires

doivent pour l'essentiel être conduites en interne.

D'une manière générale, le traitement des dossiers, tant au niveau des procédures d'approbation et de validation, parfois complexes, qu'au niveau de l'exécution, représente une charge importante pour les responsables du service. Les aspects liés à l'acquisition des droits ou des emprises génèrent également des démarches extrêmement chronophages qui ne peuvent que difficilement être confiées à des mandataires externes.

Les collaborateurs "techniques" en charge du Service des travaux et infrastructures sont considérablement sollicités par des missions ponctuelles et urgentes au détriment de la préparation et du suivi de dossiers importants.

Dans le cadre du processus « Le Mont, une ville » mis en œuvre par la Municipalité, cette problématique a été abordée et a permis des mesures d'appui permettant d'améliorer l'efficacité de ce service dans le traitement des nombreux impondérables.

Municipal : M. Christian Menétrey

Service de l'urbanisme et du développement durable

Le Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) est chargé de développer une vision prospective sur l'évolution territoriale de la commune, de planifier l'affectation du sol, de gérer les demandes d'autorisation de construire, de veiller à la préservation de l'environnement et de promouvoir la qualité de vie des citoyens.

Placé sous la direction de M. Christian Menétrey, municipal, il est conduit par un chef de service, M. Antonio Turiel, un adjoint au chef de service, M. Francis Voumard et une secrétaire administrative, Mme Janine Benz.

Le SUDD est le garant de la mise en œuvre de la politique communale d'aménagement du territoire, dans le respect des cadres réglementaires communaux, cantonaux et fédéraux en vigueur.

Il est également responsable de l'application des principes du développement durable au sein de l'administration et sur le territoire communal. Il s'engage ainsi à développer et renforcer la durabilité à travers les différents projets et programmes qu'il accompagne et réalise en faveur de la commune et de sa population.

Ses missions sont les suivantes :

- Veiller à un développement et une gestion durables, harmonieux et cohérents du territoire communal ;
- Intégrer les principes de la société à 2000 watts dans tous les projets à incidence spatiale ;
- Collaborer activement au projet Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), dans le respect des intérêts de la Commune ;
- Planifier globalement la mobilité en privilégiant les transports publics, la mobilité douce et combinée ;
- Coordonner et accompagner les opérations du remaniement parcellaire ;
- Superviser les dossiers et les procédures de la police des constructions.

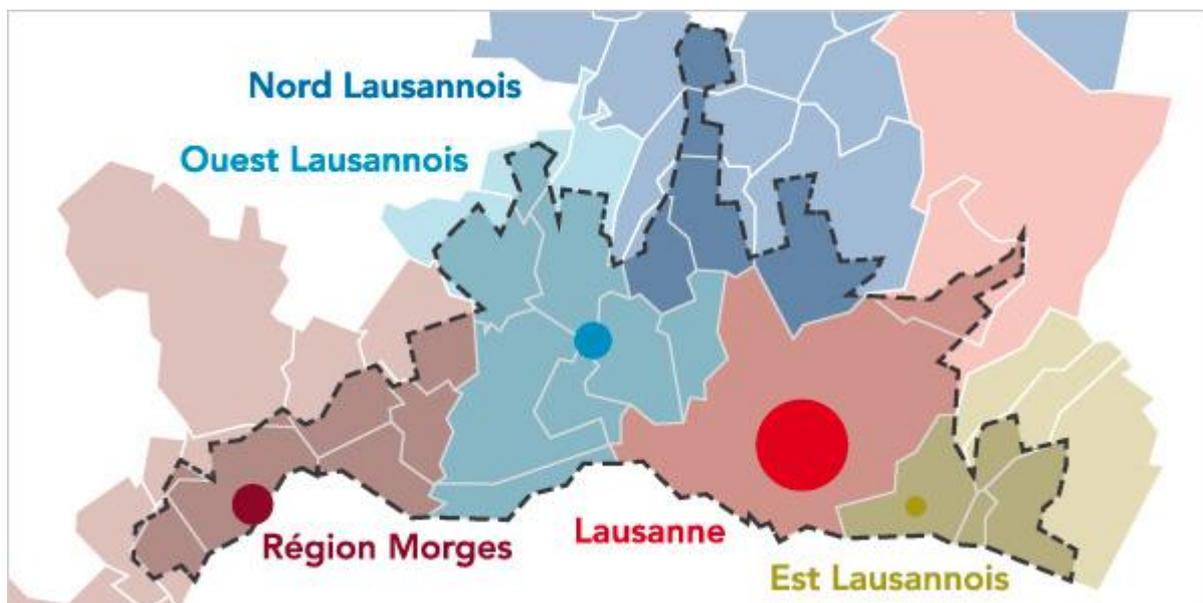
La logique de présentation des thèmes et activités traités par le SUDD au cours de l'année 2016 reprend celle des échelles géographiques de réflexion et d'intervention territoriales, allant du niveau régional au niveau local.

PALM - SDNL – Schéma directeur du Nord lausannois

Dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), la Commune du Mont-sur-Lausanne participe activement à l'un de ses cinq schémas directeurs, celui du Nord lausannois (SDNL). Les communes

composant ce secteur sont responsables de la coordination et de la mise en œuvre des projets d'aménagement régionaux et intercommunaux.

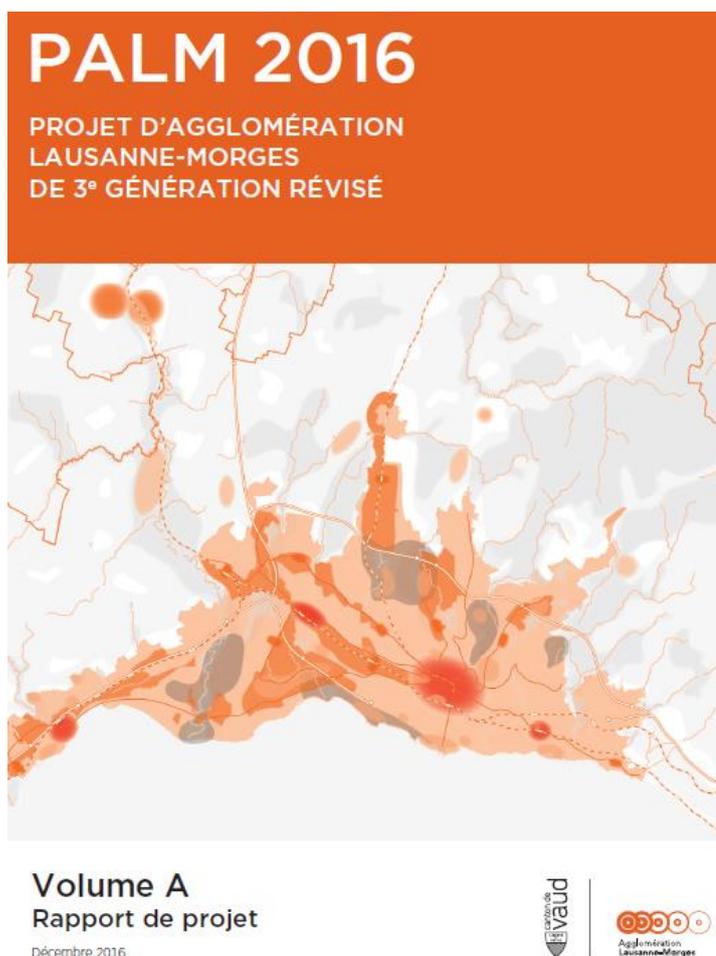
Les schémas directeurs du PALM :



L'agglomération Lausanne-Morges est née en 2007 d'une volonté commune de développer ensemble un territoire afin de concilier dynamisme, croissance, qualité de vie et protection des paysages et de l'environnement. Le PALM s'inscrit aussi dans la dynamique des projets d'agglomérations soutenus par la Confédération, qui peuvent à ce titre bénéficier d'aides financières à la réalisation d'infrastructures de transport. Il s'agit d'améliorer principalement les transports publics pour les rendre performants et attractifs, de développer des réseaux de mobilité douce et d'édifier des quartiers adaptés aux besoins et attentes de leurs habitants par la promotion d'une urbanisation de qualité (infléchir la tendance à l'étalement urbain des villes-centres sur les communes en périphérie et l'amélioration d'une accessibilité multimodale (offre de transports facilitant tous les types de déplacements)). Site internet PALM : www.lausanne-morges.ch.

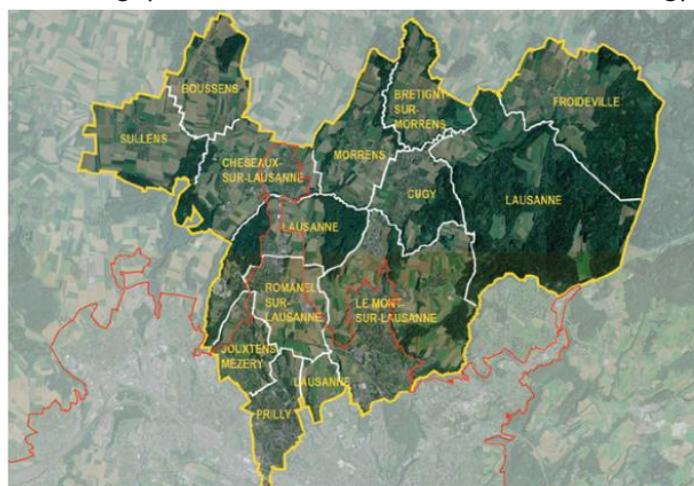
En 2016, la deuxième révision du projet d'agglomération a été déposée à Berne, suite à sa signature en décembre. Le PALM 2016 a pour but de développer l'agglomération Lausanne-Morges dans les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, du paysage, ainsi que de l'environnement et de l'énergie. Il doit permettre d'obtenir un cofinancement pour la réalisation des mesures infrastructurelles.

Le PALM 2016 a été mis en conformité avec la législation fédérale sur l'aménagement du territoire, ainsi qu'avec le projet de 4^{ème} adaptation du Plan directeur cantonal. Il définit la stratégie de développement de l'agglomération Lausanne-Morges à l'horizon 2030-2040. S'inscrivant dans la continuité du PALM 2007 et 2012, ce projet de 3^{ème} génération met à jour et consolide, sur la base d'une vision globale pour le territoire, les volets stratégiques et élabore de nouvelles mesures qui viennent compléter la liste des projets identifiés depuis 2007.



Pour aller dans ce sens, la Commune du Mont-sur-Lausanne y contribue concrètement via le SDNL, secteur composé de 12 communes : BousSENS, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, JouxTens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Sullens.

Le SDNL fixe les grandes lignes d'un développement souhaité. Les principaux enjeux consistent à concilier l'accueil de nouveaux habitants, l'emploi et l'accessibilité et la vitalité des localités dans le principe du développement durable.



Politiquement, la Commune du Mont-sur-Lausanne en assure la présidence via le GROPIIL (Groupe de pilotage politique). Il s'est rencontré à quatre reprises en 2016. Il réunit les responsables politiques des 12 communes partenaires.

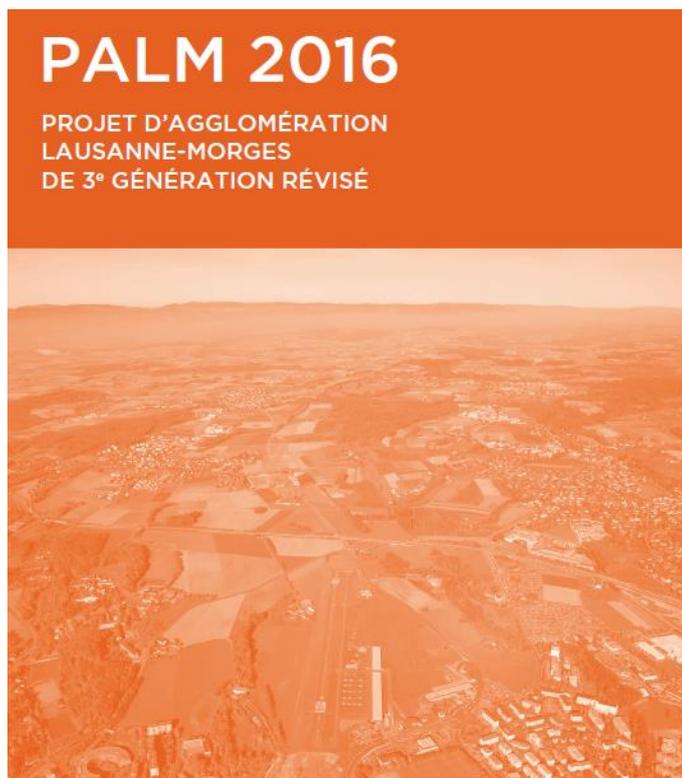
Du point de vue technique, notre Commune participe également activement à la CPT (Cellule de pilotage technique), en collaboration avec les communes précitées. Ce groupe s'est réuni à dix reprises en 2016 (10 février, 9 mars, 13 mai, 17 mai, 24 mai, 15 juin, 7 septembre, 12 octobre, 16 novembre et 14 décembre). Son rôle est de suivre les études et les projets du SDNL et d'échanger avec les autres communes sur des thématiques territoriales.

L'approche établie pour la mise en conformité du PALM 2016 avec la LAT, l'OAT et le PDCn a été élaborée sous le pilotage de la cellule opérationnelle du PALM (COP PALM), en partenariat avec la direction technique (DT PALM). Les 26 communes du périmètre compact ont été parties prenantes dans ce processus partenarial, notamment par leur participation aux groupes techniques des schémas directeurs (CPT), mais également par un échange bilatéral avec le Service du développement territorial du Canton et les schémas directeurs.

En 2016, la CPT a tenu davantage de séances qu'à l'accoutumée, en raison de l'élaboration du PALM 2016 en lien avec l'application de la nouvelle LAT. Le résultat est notamment le Volume B – Volet opérationnel. Ce cahier est constitué d'un portrait du secteur, d'un état de la mise en œuvre du PALM 2007 et 2012 et des mesures inscrites dans le PALM 2016.

Parallèlement à l'élaboration de ce document, la Commune a participé, sur l'ensemble du périmètre aux études stratégiques suivantes :

- Stratégie régionale de mobilité douce du Nord lausannois ;



Volume B – Cahier 4: SDNL
Volet opérationnel
Décembre 2016



- Guide urbanisation et agriculture.

De plus, bilatéralement et en collaboration avec la DGMR, une première esquisse de cahier des charges en vue de la réalisation de l'étude d'opportunité relative à la route de contournement du Mont, accompagné du barreau de Montricher, a été élaborée.

Pour aller plus loin : www.sdnl.ch

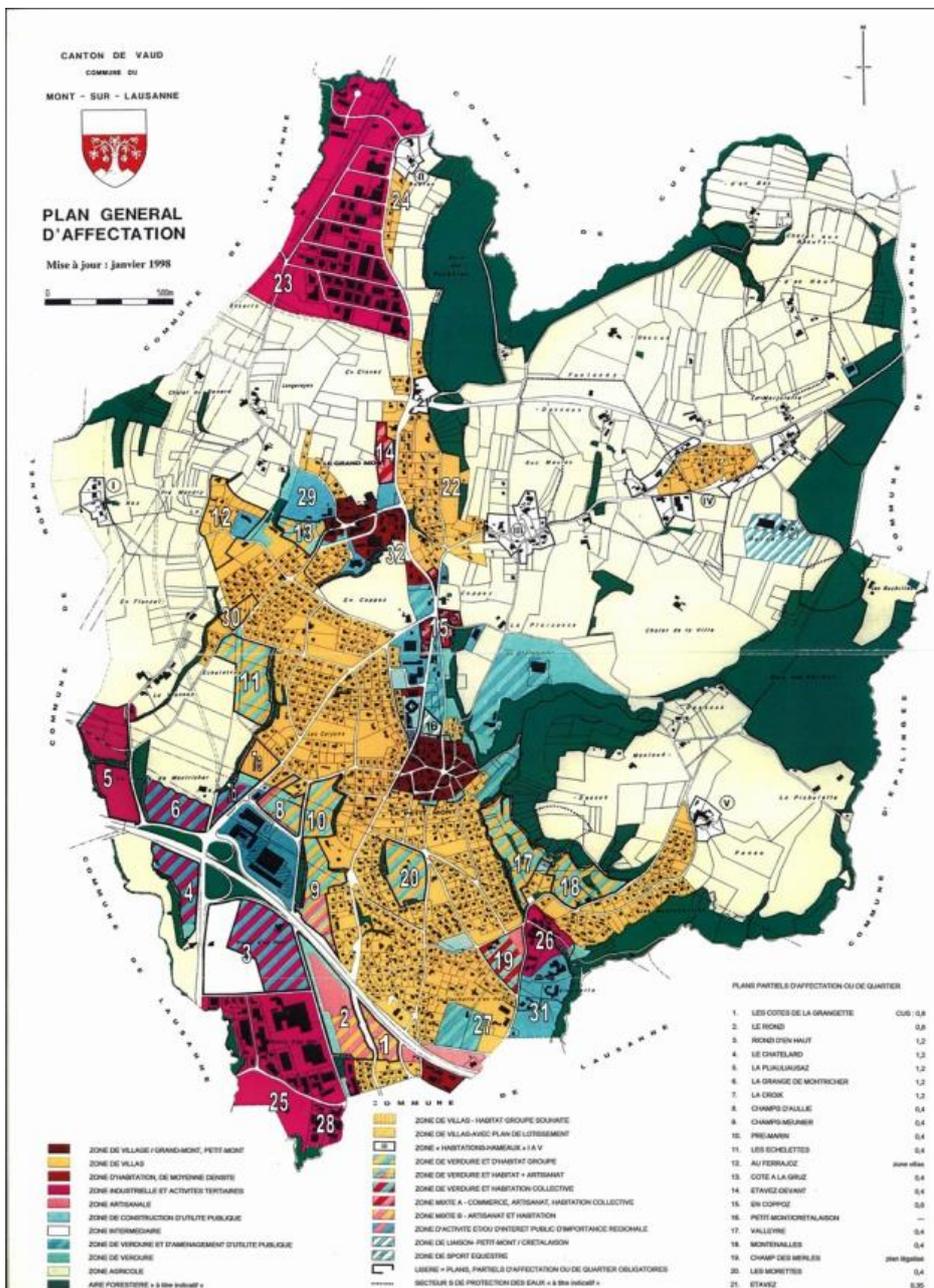
Projet d'agglomération (PALM 2016) : www.lausanne-morges.ch

Plan général d'affectation (PGA)

Base de tout travail de planification au niveau du territoire communal, le plan général d'affectation (PGA) est devenu exécutoire le 6 août 1993. Ce document officiel recueille toute la norme communale concernant la délimitation et l'affectation des zones, précise les possibilités de bâtir et d'aménager relatives à chacune de ces zones. Il se présente sous la forme d'un règlement (règlement communal Constructions et aménagement du territoire, RCCAT) et d'un plan illustrant toutes les zones (PGA). Réglant le statut du sol, il a force obligatoire pour chacun et détermine le mode, le lieu et la mesure de l'utilisation du sol.

Son élaboration a nécessité la mise en œuvre d'un remaniement parcellaire à péréquation réelle (syndicat d'améliorations foncières (SAF)). Cette opération a permis de délimiter clairement les zones à bâtir de celles qui ne le sont pas, évitant ainsi tout mitage du territoire, en 1993 déjà !

Dès lors, sa mise en œuvre a été progressive et s'est réellement concrétisée dès 2005 avec les réalisations des plans de quartiers hors remaniement parcellaire. La totalité de ceux-ci sera effective vers les années 2020, soit un peu moins de trente ans après la légalisation du PGA.

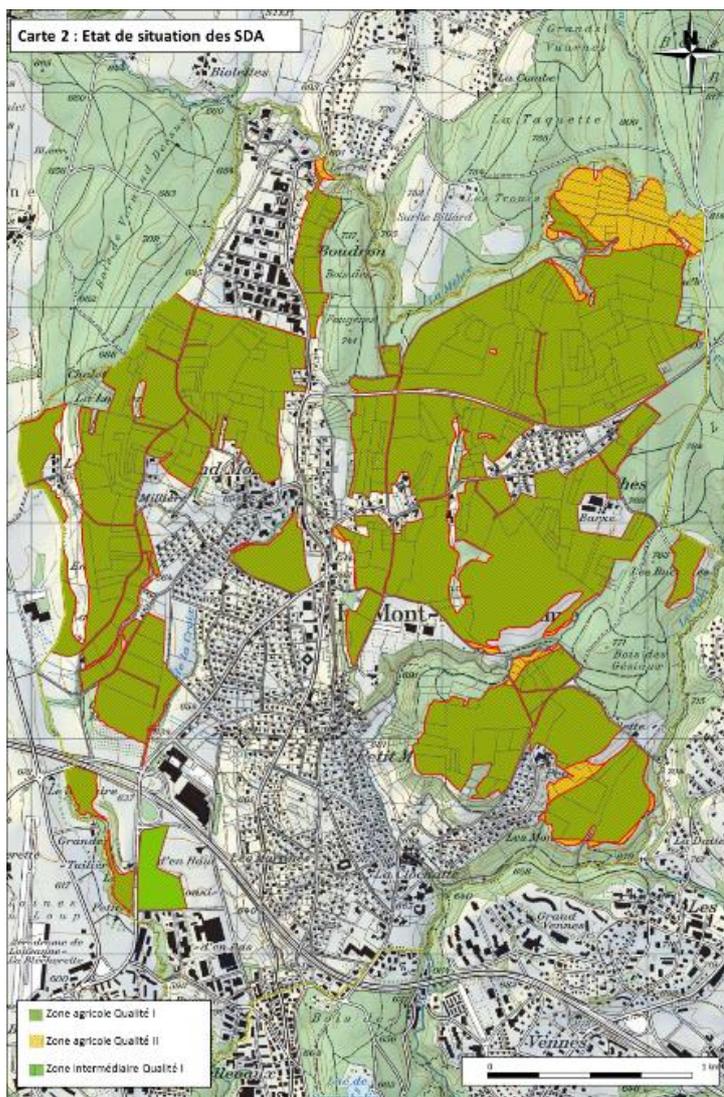


Stratégie communale en matière de surfaces d'assolement (SDA)

La commune compte actuellement 396 ha de surfaces d'assolement (SDA) pour une superficie totale de 980 ha, ce qui représente 40 % de son territoire.

Jusqu'en 2016 et la 4^{ème} adaptation du PDCn, chaque commune était tenue d'élaborer sa stratégie communale en matière de SDA. Pour remplir cette exigence, la Commune du Mont-sur-Lausanne a produit un document dans ce sens en 2015. Celui-ci démontrait que la Commune n'était pratiquement pas concernée par la problématique de compensations dues à des emprises de projets de construction sur les SDA. Suite à un examen préalable du SDT, quelques ajustements devaient être effectués.

Début 2016, une deuxième version du rapport parvient au SDT afin de la faire approuver par la Municipalité. Les travaux relatifs à l'adaptation du 4^{ème} Plan directeur cantonal et notamment à sa fiche F12 ont changé les conditions d'élaboration de la stratégie. En effet, au vu du contenu de la mesure F12 du PDCn4, la stratégie de la Commune du Mont-sur-Lausanne en matière de surface d'assolement servira de donnée de base et de document de travail. En effet, c'est dorénavant le Canton qui assure la mise en œuvre du plan sectoriel des SDA de la Confédération afin notamment d'en garantir le quota fixe dans la stratégie cantonale. Les communes doivent tenir compte des SDA dans leurs projets, via les informations dont elles disposent (stratégie, inventaire, etc.). Fin 2016, le dossier est donc clos pour la Commune.



Assainissement du bruit routier

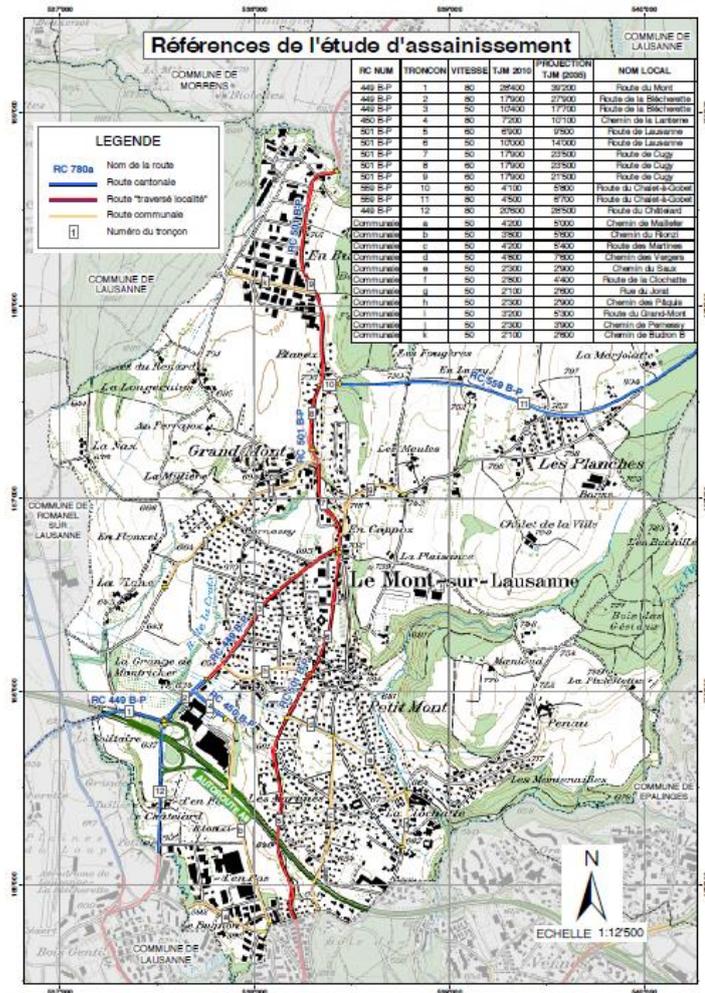
Les cantons sont chargés de l'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 15 novembre 1983 et de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 7 octobre 1986, révisée le 1^{er} septembre 2004. Cette législation stipule que les routes, dont le trafic provoque un bruit trop important, doivent être assainies. Dans le Canton de Vaud, la Direction générale de la

mobilité et des routes (DGMR) est responsable de l'application de cette législation fédérale. Dans ce cadre, un bureau privé a été mandaté conjointement avec la DGMR pour réaliser une étude d'assainissement du bruit routier produit par le trafic des principales routes sur l'ensemble du territoire de la commune.

Les objectifs de l'étude étaient les suivants :

- déterminer la situation actuelle des niveaux sonores produits par le trafic des routes concernées au droit des bâtiments touchés par les nuisances sonores ;
- définir les bâtiments où les valeurs limites sont dépassées et pour lesquels un assainissement doit être envisagé ;
- évaluer des mesures d'assainissement, suivant les critères d'évaluation du caractère économiquement supportable et de proportionnalité des mesures de protection contre le bruit ;
- estimer l'efficacité à long terme des mesures d'assainissement retenues ;
- établir un devis estimatif des mesures d'assainissement ;
- préciser les procédures de subvention et de validation du dossier.

Figure 1 : Situation de la commune et présentation des routes concernées.



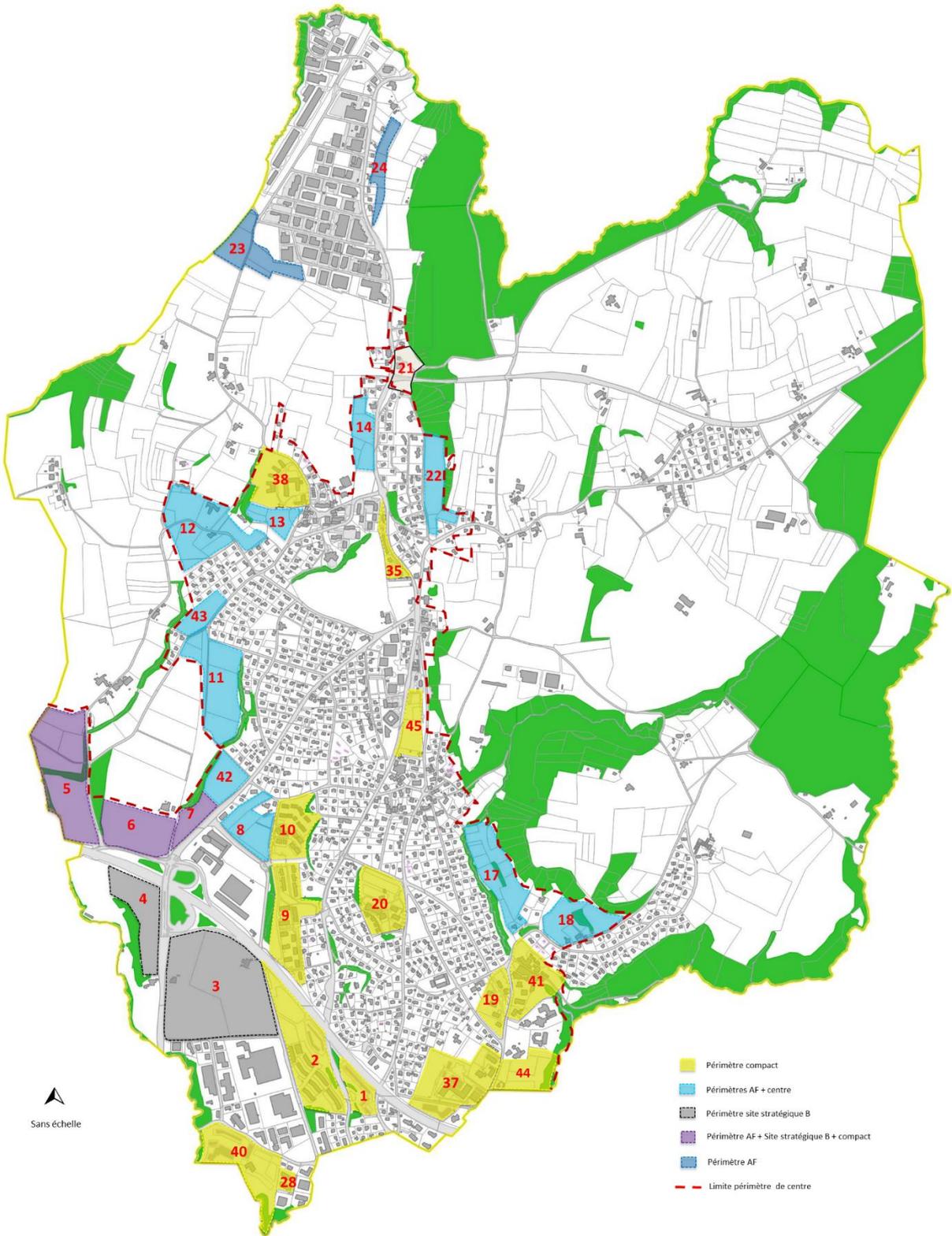
Le rapport final a été livré en décembre 2016. Afin de pouvoir bénéficier des subventions fédérales, il devra être approuvé par le Conseil d'Etat, après validation par la Municipalité.

PQ – Plans de quartiers et autres zones à bâtir

Le PGA définit certains secteurs à développer par plans de quartier (PQ). Un PQ est un plan d'affectation qui détermine les conditions plus ou moins détaillées d'urbanisme dans un périmètre fixé : implantation des bâtiments, gabarits, aménagements extérieurs,

arborisation, surface de planchers, style des constructions, équipements, accès, etc. La carte et tableau ci-après synthétisent les secteurs de développement des différents PQ et zones à bâtir et leur degré de mise en œuvre.

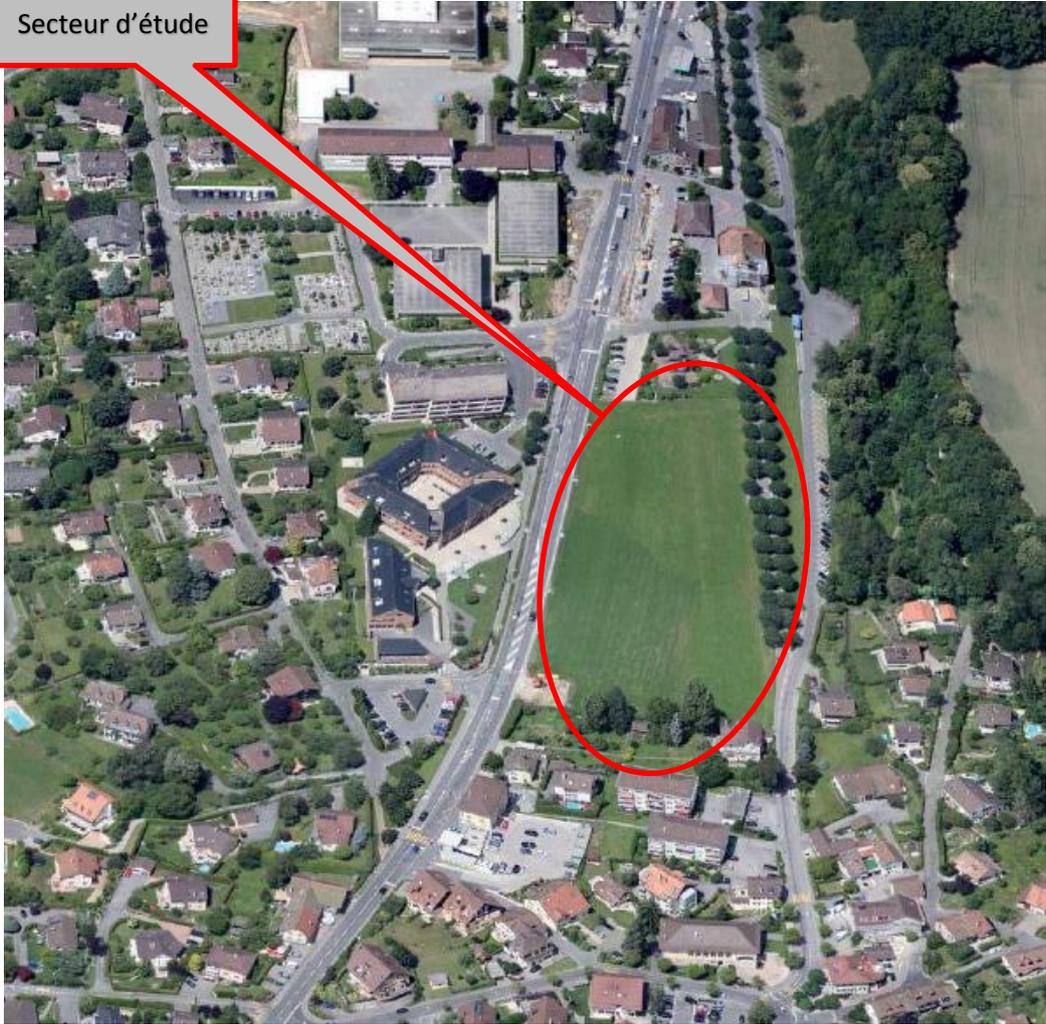
Secteurs d'extension toutes affectations confondues selon PGA 1993



ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PQ SELON PGA 1993 ET PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES								
PLANIFICATION								
Disponibilité estimée	N°	Nom	Affectation	Surface (ha)	Logements possibles	Habitants potentiels	Emplois potentiels	Périmètre
2025-35	3	Rionzi d'En-Haut	Mixte	13	280	700	1500	Site stratégique B PALM
	4	Le Châtelard	Activités	4	/	/	500	
Total				17	280	700	2000	
2025-30	5	La Pliauliausaz	Mixte	8	125	300	700	Site stratégique B PALM + Périmètre AF
	6	La Grange de Montricher	Mixte	5	100	250	800	
	7	La Croix	Activités	2	/	/	300	
	42	La Croix Nord	Habitat	2	35	100	/	Périmètre AF
	8	Champs d'Aullie	Habitat	3	80	200	/	
	11	Les Echelettes	Mixte	6	140	400	/	
	13	Côte-à-la-Gruz	Habitat	2	40	100	/	
	14	Etavez Devant	Mixte	2	25	80	75	
	17	Valleyre	Habitat	5	85	300	/	
	18	Montenailles	Habitat	4	90	300	/	
	43	Pernessy	Habitat	1	25	80	/	
	12	Au Ferrajoz	Villas	7	80	280	/	
	22	Bois de l'Hôpital	Villas	3	30	100	/	
	23	Budron Sud	Activités	2	/	/	150	
24	Budron	Villas	1	7	20	/		
Total				51	862	2510	2025	
2021	45	Praz-Prévôt	Mixte	2	50	180	30	Périmètre centre PALM
2021	41	La Clochette	Mixte	4	130	520	50	
?	21	Etavez						
Total				6	180	700	80	
Total général				74	1322	3910	4105	
CONSTRUCTION								
Disponibilité prévue	N°	Nom	Affectation	Surface (ha)	Logements possibles	Habitants potentiels	Emplois potentiels	Périmètre
2017	1	Les Côtes de la Grangette	Mixte	1	88	220	30	Périmètre centre PALM
2017	2	Le Rionzi 2	Mixte	3	97	250	100	
2019	44	Pré Fleuri	Habitat	3	128	320	/	
2019	40	Le Bugnon 2	Mixte	4	120	350	20	
2019	20	Les Morettes 2	Habitat	4	63	150	/	
Total				11	311	820	20	
TOTAL GENERAL (planification + construction)				84	1633	4730	4125	
GESTION								
Disponibilité effective	N°	Nom	Affectation	Surface (ha)	Logements	Habitants	Emplois	Périmètre
2008	19	Champ des Merles	Mixte	2	35	100	50	Périmètre centre PALM
2010	28	Maillefer	Mixte	1	52	130	20	
2010	35	Sous-la-Culiaironne	Habitat	1	80	180	/	
2010	2	Rionzi 1	Mixte	3	240	600	50	
2011	10	Pré-Marin	Habitat	2	42	120	/	
2012	20	Les Morettes 1	Habitat	4	73	110	/	
2011	38	Paix du Soir	Habitat	4	30	50	/	
2015	40	Le Bugnon 1	Mixte	4	200	450	80	
2015	9	Champs-Meunier	Habitat	5	150	400	/	
2015	37	La Grangette	Habitat/école	4	25	70	50	
Total				29	927	2210	250	

PQ sis dans le périmètre compact du PALM

Par PQ concerné et degré de mise en œuvre, les événements et faits survenus en 2016 sont présentés ci-dessous.

Planification	
Praz-Prévôt	<p>Secteur d'étude</p>  <p>En parallèle à cette étude de PQ, une réflexion sur le traitement de l'espace public environnant a été demandée au bureau d'étude afin de garantir une certaine cohérence d'aménagement et de proposer des espaces publics de qualité dans la perspective d'un futur centre de commune.</p> <p>Le PQ a été présenté à la CPT du SDNL le 16 novembre afin de garantir son intégration dans les projets d'urbanisation de l'agglomération.</p>

**La
Clochette**

Périmètre d'étude



Source : extrait de googlemaps - 2013

Suite à la décision de la Municipalité de retirer deux parcelles du PQ, l'arrêt de la CDAP daté du 31 mai 2016 conclut à l'irrecevabilité du recours.
En septembre, la Municipalité envoie le dossier à l'examen préalable complémentaire. Fin 2016, toujours pas de réponse du SDT.

Construction

Pré Fleuri



La pose de la première pierre a eu lieu le jeudi 30 juin 2016.

Les Morettes



En septembre 2016, la construction de la deuxième étape du PQ a débuté avec la démolition des chalets.

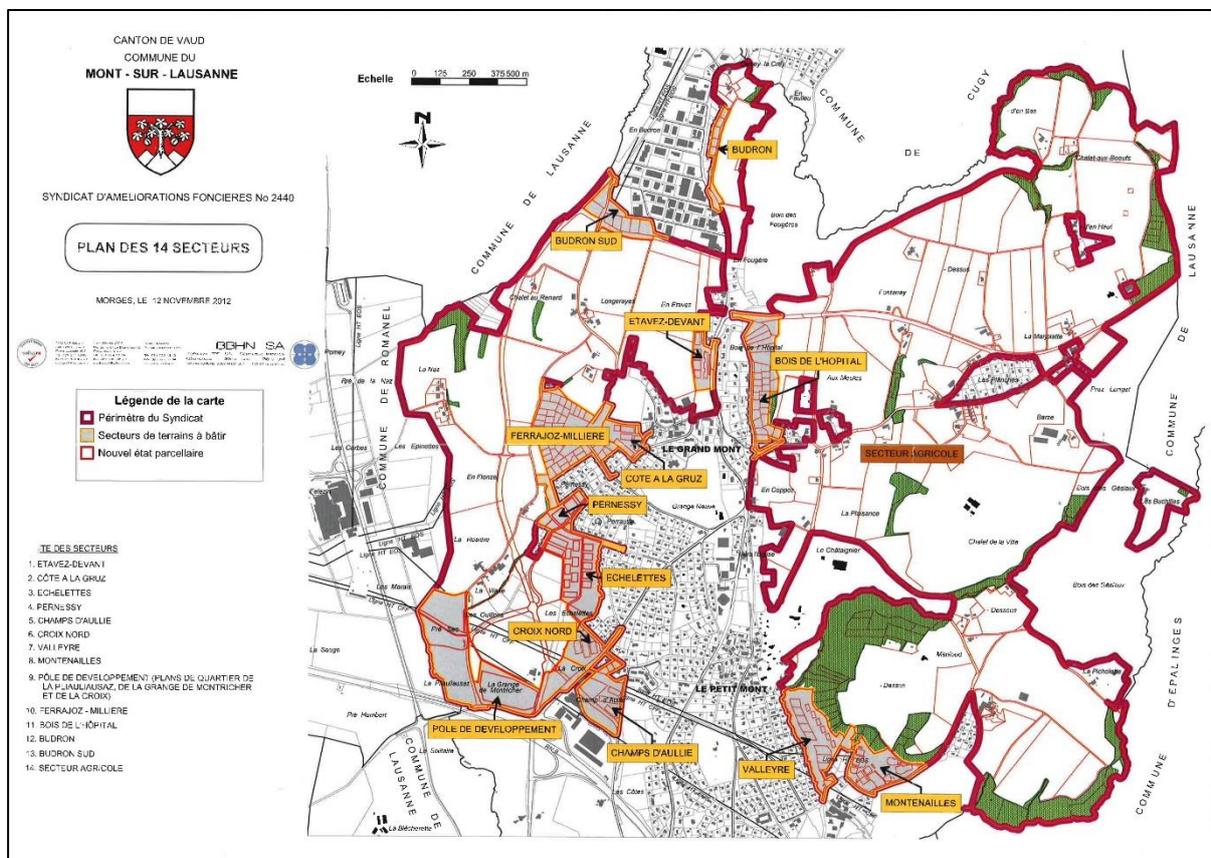
**Rionzi –
étape 2**



Courant 2016, les travaux du projet Parallèle se sont poursuivis. La livraison est prévue pour le printemps 2017.

Le solde des PQ n'a fait l'objet d'aucun événement particulier.

PQ et zones à bâtir sis dans le périmètre AF



Par défaut de coordination des procédures entre améliorations foncières et aménagement du territoire, le dernier PQ du remaniement parcellaire à devoir être légalisé est le PQ Montenailles. Il a ainsi dû à nouveau faire l'objet de toute la procédure d'approbation. A cet effet, la nouvelle enquête publique s'est déroulée du 11 janvier au 11 février 2013. A son issue, huit oppositions ont été enregistrées. Elles ont été levées en coordination avec la Commission de classification (CCL), lors de l'adoption du PQ par le Conseil communal le 30 juin 2014. Selon la procédure en vigueur, il est approuvé préalablement par la cheffe du Département le 13 novembre 2014, avec la levée des oppositions. A la fin de la période de recours contre ces décisions, on dénombre trois

recours déposés à la CDAP (Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal), dont un est déclaré irrecevable. A fin 2015, le traitement des deux recours restant est toujours en cours auprès de la CDAP. En mai 2016, le conseil de la CCL interpelle la CDAP pour connaître l'état d'avancement de l'instruction des recours. Il est répondu que les jugements devraient intervenir après l'été. Par arrêt du 24 octobre, la CDAP rejette tous les recours, y compris ceux contre les décisions de la CCL. Le 24 novembre, les recourants déposent un acte de recours au Tribunal fédéral contre les arrêts de la CDAP. Cela concerne dorénavant six recours, dont deux contre les décisions de l'autorité communale.

PQ sis dans le site stratégique B du PALM

Le secteur de la jonction autoroutière de la Blécherette est intégré dans le périmètre de centre du PALM comme site stratégique B « Blécherette - Le Rionzi », en raison de son fort potentiel d'urbanisation et de son excellente accessibilité.

Les secteurs à aménager par PQ du Châtelard et du Rionzi d'En Haut sont inclus dans ce site, de même que trois autres secteurs également compris dans le périmètre du remaniement parcellaire, à savoir La Pliauliausaz, la Grange de Montricher et La Croix.



En 2016, aucun fait, ni évolution n'ont été constatés dans ces secteurs.

Développement durable

Label « Cité de l'énergie »

La Commune s'est engagée dans le processus « Cité de l'énergie » en adhérant à l'association du même nom le 20 décembre 2011. Par ce biais, elle peut ainsi activement participer au programme fédéral Suisse Energie pour les communes et bénéficier de nombreuses prestations et aides à la mise en œuvre d'actions ciblées et circonscrites en matière de développement durable au sens large. Dans ce cadre, la Commune a notamment pu réaliser son concept énergétique communal en 2012.

Le 23 septembre 2014, elle a reçu le label « Cité de l'énergie », diplôme national venant récompenser ses efforts en matière d'énergie-climat. Ce label est renouvelé tous les quatre ans. La prochaine réévaluation des actions entreprises aura lieu en 2018.



Le Mont-sur-Lausanne
Cap vers la société à 2000 watts

Ce label n'est donc pas une récompense comme les autres. C'est une démarche volontaire axée sur la durée et une méthode pour piloter la politique énergétique et environnementale du territoire communal.

Le système Cité de l'énergie permet à la Commune de s'améliorer de manière continue en fonction des actions qu'elle réalise. Celles-ci sont prises en compte dans un système de points selon leurs impacts sur les objectifs du développement durable.

Dans ce cadre, en 2016, les actions suivantes ont été conduites :

Actions	Bref descriptif
<p style="text-align: center;">Système d'indicateurs</p> <p><small>■ Nbr de bâtiments de fonction immatriculés sur le territoire ■ Nbr de véhicules utilitaires immatriculés sur le territoire ■ Nbr de motos/motocycles immatriculés sur le territoire ■ Nbr de remorques immatriculés sur le territoire ■ Emissions de CO2 de tous les véhicules immatriculés sur le territoire</small></p>	<p>Un système d'indicateurs est progressivement mise en place afin de permettre d'avoir une connaissance fine de la situation du territoire et de suivre son évolution en fonction des objectifs fixés notamment dans le concept énergétique communal. Ces indicateurs concernent les domaines suivants : Indicateurs généraux, Bâtiments et équipements communaux, Energies du territoire communal, Mobilité, Finances / personnel, Communication / coopération.</p>
<p style="text-align: center;">Bilan CO2 de l'administration</p>	<p>En phase avec son rôle d'exemplarité en matière de développement durable, la Commune du Mont-sur-Lausanne réalise un premier bilan CO2 de son administration. A cet effet, en 2016, les données 2015 ont pu être récoltées dans diverses catégories de consommation et champs d'actions. L'année 2015 constituera donc l'année de référence. La méthodologie utilisée répond aux exigences de la norme ISO 14064. Les résultats sont attendus pour début 2017.</p>

<p style="text-align: center;">Display</p> 	<p>L'action Display® permet l'affichage des performances énergétiques des bâtiments communaux en utilisant un poster inspiré de l'étiquette des appareils électroménagers. Cette étiquette est aussi un outil de communication ; il est ainsi aisé d'informer tous les utilisateurs des bâtiments et de les motiver à économiser l'eau et l'énergie pour améliorer la classe d'efficacité du bâtiment. En 2016, la mise à jour a été effectuée avec les données 2015, ce qui permet de mesurer l'évolution depuis 2013.</p>
<p style="text-align: center;">Bike4Car</p> 	<p>L'action « Bike4car » consiste à donner la possibilité aux habitants de la commune d'échanger gratuitement et symboliquement leur voiture contre un VAE (vélo à assistance électrique) pendant deux semaines. Après 2015, la Municipalité a à nouveau participé en 2016 conjointement avec d'autres communes de l'agglomération à savoir ; Morges, Renens, Pully et Prilly.</p>
<p style="text-align: center;">Simulateur Eco Drive</p> 	<p>Grâce au soutien de SuisseEnergie et d'Allianz Fleet Efficiency, un simulateur en libre-service a été mis gratuitement à disposition de la Commune pendant une semaine, soit du 14 au 18 mars 2016, dans le hall de l'administration. Durant cette semaine, on peut estimer le nombre d'utilisateurs à une trentaine.</p>
<p style="text-align: center;">Véhicule mobility</p> 	<p>La Municipalité a signé avec la société mobility une convention pour mettre à disposition un véhicule en auto-partage sur le territoire communal. Celui-ci est disponible dès le 9 mai 2016 sur le parking de Crétalaison.</p> <p>Un abonnement transmissible a été également commandé pour les collaborateurs de l'administration. Son utilisation est limitée aux déplacements professionnels.</p>
<p style="text-align: center;">Soutien financier</p> 	<p>La mise en place d'un système de subventions communales pour les particuliers est en cours de création. En 2016, les travaux y relatifs ont permis de déterminer le montant qui pourrait être mis à disposition et quelles actions pourraient être soutenues financièrement. La création de ce fonds impliquera l'établissement d'un règlement définissant son mode de gestion et les ayants droit, avec les modalités de prélèvement, l'affectation de son produit et sa redistribution. Sa mise en œuvre devra faire l'objet d'un règlement adopté par le Conseil communal.</p>
<p style="text-align: center;">Communication, information</p> 	<p>Dans le but d'informer la population de la commune sur les bonnes pratiques compatibles avec les principes de la société à 2000 watts, un article paraît à cet effet dans le journal communal. En 2016, les articles suivants ont été publiés : février (simulateur Eco-Drive), avril (Plan directeur piétons), juin (mobility, Plan directeur piétons avec la réalisation de La Paix du Soir, Bike4Car), septembre (le plan directeur réseau piétons avec la réalisation du Grand-Mont au Mottier) et novembre (le plan directeur réseau piétons avec la réalisation de La passerelle du Rionzi).</p>

Association “Jorat, une terre à vivre au quotidien” (JUTAVAQ)

Réservoir naturel et poumon vert régional, le Jorat ambitionne de devenir un parc naturel périurbain (PNP), pour préserver ses atouts environnementaux et mettre en valeur ses richesses économiques, culturelles et de loisirs. Ce projet, soutenu par la Confédération et le Canton de Vaud dans le cadre des parcs d'importance nationale, regroupe les 11 communes territoriales du Jorat, à savoir : Corcelles-le-Jorat, Cugy, Epalinges, Froideville, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Montpreveyres, Jorat-Menthue, Poliez-Pittet, Ropraz et Savigny. L'assemblée constitutive de cette association s'est tenue le 9 mai 2012. En cas d'aboutissement de la démarche, ce serait le deuxième parc de ce type en Suisse.

La mise en œuvre de cette association vise à assurer la valorisation du patrimoine forestier joratois, la représentation et la défense des intérêts des communes territoriales comme des propriétaires privés et publics de forêts et terrains agricoles situés sur le territoire joratois.

Le dossier de candidature pour un parc d'importance nationale a été déposé en 2015 à l'OFEV (Office fédéral de l'environnement). Il a été accueilli favorablement par la Confédération qui a approuvé le programme d'actions 2016-2019. Les projets portent sur la contribution du parc à l'infrastructure écologique, sur le développement des activités de sensibilisation, notamment pour l'accueil de groupes scolaires et la rencontre des publics sur site, sur l'organisation et la gestion des flux de visiteurs, ou encore sur la valorisation durable et la promotion régionale de la ressource bois en milieu périurbain.

Police des constructions (PolCo)

Selon l'article 103 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), *aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être*



Dans le cadre de la nouvelle législature, la représentation de la Commune du Mont au Comité a été maintenue via le remplacement de M. Bernard Chabloy par M. Michel Amaudruz.

Afin d'assurer sa mise en œuvre et obtenir ce label national, le comité de l'association a décidé d'engager en 2016 Mme Sophie Chanel au poste de cheffe de projet. Elle sera en charge de la gestion de la création du futur PNP du Jorat, de la mise en œuvre des fiches de projet 2016-2019 ainsi que de l'élaboration de la charte et du plan de gestion 2020-2023. Le Comité a également engagé M. Maxime Rebord comme responsable des animations qui représenteront dès 2017 un des axes forts de la communication du PNP.

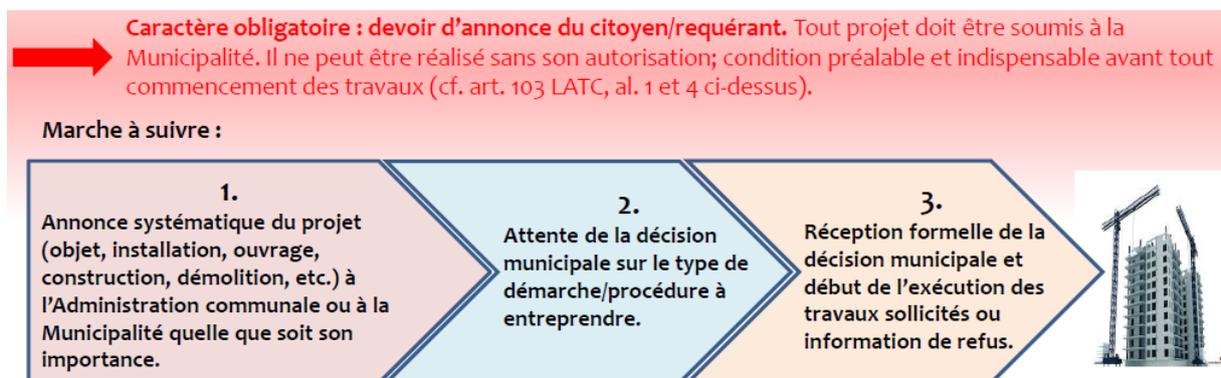
En complément, en 2016, le comité a axé son action principalement sur les points suivants :

- la poursuite des réflexions sur la délimitation de la zone centrale ;
- la mise en œuvre progressive des fiches de projets du dossier de candidature, en particulier la constitution de différentes commissions (une commission scientifique est notamment prévue avec M. Amaudruz comme représentant du Comité) ;
- la mise en ligne d'un site WEB ;
- l'établissement d'un plan de communication.

exécuté avant d'avoir été autorisé. En vertu de cet article, la Police des constructions communale intervient et permet de vérifier la conformité des demandes et projets au règlement communal des constructions et de l'aménagement du territoire (RCCAT) et du Plan général d'affectation (PGA) ainsi qu'aux

diverses lois et directives cantonales et/ou fédérales. Afin de communiquer sur cet aspect et informer tous les porteurs de projets, un article est paru dans les 4 coins en avril 2016,

intitulé *Constructions et utilisation du sol : l'indispensable autorisation municipale*. Il décrit globalement le processus ci-dessous.



Après analyse, chaque dossier fait l'objet d'une détermination du Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD), présentée et discutée à la Cellule Police des constructions (CPC) avant transmission à la Municipalité pour décision.

La statistique ci-dessous reflète l'activité administrative et non l'état des constructions. En effet, certains décalages importants peuvent intervenir entre octroi de permis de construire et réalisations.

Demandes de permis de construire en 2016	
Bâtiments locatifs	3
Villas à 1 logement	3
Villas à 2 logements	3
Bâtiments industriels	1
Transformations	21
Annexes et divers	57
Travaux publics	0
Démolitions	1
TOTAL	89
Permis de construire octroyés en 2016	
Bâtiments locatifs	3 = 107 logements
Villas à 1 logement	3 = 3 logements
Villas à 2 logements	3 = 6 logements
Bâtiments industriels	3
Transformations	10 = 25 logements
Annexes et divers	60
Travaux publics	1
Démolitions	1
TOTAL	84 = 141 logements

Permis délivrés en 2012	90	=	53 logements
Permis délivrés en 2013	101	=	174 logements
Permis délivrés en 2014	72	=	20 logements
Permis délivrés en 2015	62	=	36 logements
Permis délivrés en 2016	84	=	141 logements
Permis d'habiter/d'utiliser délivrés en 2016			
Bâtiments locatifs	3	=	135 logements
Villas à 1 logement	2	=	2 logements
Villas à 2 logements	5	=	10 logements
Bâtiments industriels	1		
Transformations	11	=	20 logements
Annexes et divers	21		
Travaux publics	0		
Démolitions	0		
TOTAL	43	=	167 logements
Permis délivrés en 2012	28	=	4 logements
Permis délivrés en 2013	31	=	312 logements
Permis délivrés en 2014	21	=	197 logements
Permis délivrés en 2015	30	=	69 logements
Permis délivrés en 2016	43	=	167 logements

Procédures contentieuses

L'accompagnement des dossiers, l'assistance aux architectes ainsi que la négociation ne parviennent pas toujours à éviter certains blocages. En 2016, sur près de 90 cas analysés, quatre oppositions ont été enregistrées, dont

une levée. Le solde est traité début 2017. Trois recours ont été adressés à la CDAP, dont un rejeté. Fin 2016, le solde est toujours en cours de traitement.

Cellule police de constructions (CPC)

Avec la nouvelle législature, la Commission des constructions et de l'aménagement du territoire (CAT) a cédé sa place à la Cellule police des constructions (CPC). Celle-ci est composée, dès le 1^{er} juillet 2016, du municipal responsable, M. Christian Menétrey et de deux chefs de service des services techniques, MM. Antonio Turiel, urbaniste communal, et Vincent Porchet, ingénieur communal.

Jusqu'au 30 juin 2016, la CAT s'est réunie à 25 reprises dans la composition suivante :

MM. J.-P. Sueur, syndic, M. Odier, municipal, B. Chabloz, municipal, V. Porchet, ingénieur communal et A. Turiel, urbaniste communal.

La CPC s'est réunie à 17 reprises depuis le 1^{er} juillet. Cette cellule préavise notamment les projets de construction au sens de l'article 103 LATC ci-dessus. Le secrétariat et la présentation des dossiers sont assurés par le SUDD, qui tient les PV des séances.

Commission société à 2000 watts (CS2000W)

La Commission a tenu cinq séances en 2016 : 11 mars, 3 mai, 1^{er} juin, 14 septembre et 1^{er} décembre.

Afin d'assurer une continuité dans les actions entreprises durant la législature précédente, la Commission a siégé jusqu'au 31 décembre 2016, avec en plus dès le 1^{er} juillet M. Christian Menétrey, comme président. MM. Michel Odier, municipal, Philippe Vaucher, membre, conseiller communal, Pierre Thuillard, membre, conseiller communal, Michel Recordon, urbaniste FSU/SIA et Antonio Turiel, secrétaire, urbaniste communal, en sont restés les membres.

C'est une commission consultative destinée, d'une part, à mettre en œuvre le Concept énergétique communal et, d'autre part, à proposer toute action allant dans le sens d'un développement durable. A cet effet, ses missions sont les suivantes :



SuisseEnergie pour les Communes

- Promouvoir les objectifs de la Société à 2000 watts sur l'ensemble du territoire communal ;
- Maintenir le label Cité de l'Energie ;
- Appliquer, dans la mesure du possible, les principes de durabilité, d'exemplarité, d'efficacité et de créativité ;
- Informer, sensibiliser et conseiller sur le développement durable, aussi bien à l'interne qu'à l'externe.

Commission urbanisme, mobilité, environnement et paysage (CUMEP)

La Commission consultative d'urbanisme (CCU) nommée pour la durée de la législature par la Municipalité, se compose depuis le 1^{er} juillet 2011 de sept membres extérieurs, soit, MM. B. Chenevard, L. Fragnière, J.-P. Crausaz, Ch. Knecht, J.-M. Pétermann, J.-F. Bauer, J.-D. Joerg† et de la Commission des constructions et de l'aménagement du territoire (CAT). Cette commission est notamment sollicitée dans le cadre de procédures liées aux plans de quartier. Suite au décès de M. J.-D. Joerg, la Municipalité a nommé Mme M.-D. Grobéty, conseillère communale.

Cette commission n'a pas siégé en 2016.

Dans le cadre de la nouvelle législature, elle est remplacée par la CUMEP, composée des membres suivants : MM. J.-P. Sueur, syndic, Ch. Menétrey, municipal, M. Odier, municipal,

A. Turiel, urbaniste communal, V. Porchet, ingénieur communal, D. Grosso, architecte, L. Fragnière, architecte, Ch. Misteli, avocat et J. Maret, ingénieur en transport.

Il s'agit d'une commission consultative, dont les missions sont les suivantes :

- Accompagner la gestion du développement territorial communal à toutes les échelles géographiques et à tous les niveaux institutionnels ;
- Identifier les enjeux majeurs spatiotemporels en termes d'urbanisme, de mobilité, d'environnement et de paysage ;
- Développer un système de veille et de prospective territoriales.

Commission de salubrité (CdS)

La Commission de salubrité a pour mission d'inspecter les cas problématiques des procédures d'autorisation de construire. Jusqu'au 30 juin 2016, sa composition était la suivante : MM. A. Turiel, chef du service de l'urbanisme, V. Voumard, adjoint au chef de service de l'urbanisme et le Dr O. Favre, médecin.

Pour la législature 2016-2021, elle est composée des membres suivants : MM. Ch. Menétrey, municipal, A. Turiel, urbaniste communal, F. Voumard, adjoint, R. Leder, Police administrative et Dr O. Favre, médecin. Ses objectifs sont les suivants :

- Evaluer la salubrité des constructions relatives à diverses nuisances (humidité, moisissures, températures, bruit, odeurs, présence d'animaux, etc.) ;
- Contrôler la sécurité des constructions relatives aux recommandations en lien avec les accidents (bpa) et aux directives et prescriptions incendie (AEAI) ;
- Vérifier le respect des cadres réglementaires communaux (PGA, RCCAT) et légaux cantonaux (LATC et RLATC) ;
- Etablir un rapport d'inspection en vue de l'obtention du permis d'habiter/utiliser.

En 2016, elle est intervenue une fois sur la base d'une dénonciation.

POPULATION, SÉCURITÉ ET AFFAIRES SOCIALES

Municipal : M. Jacques Marchand

Service communal de la population

Présentation

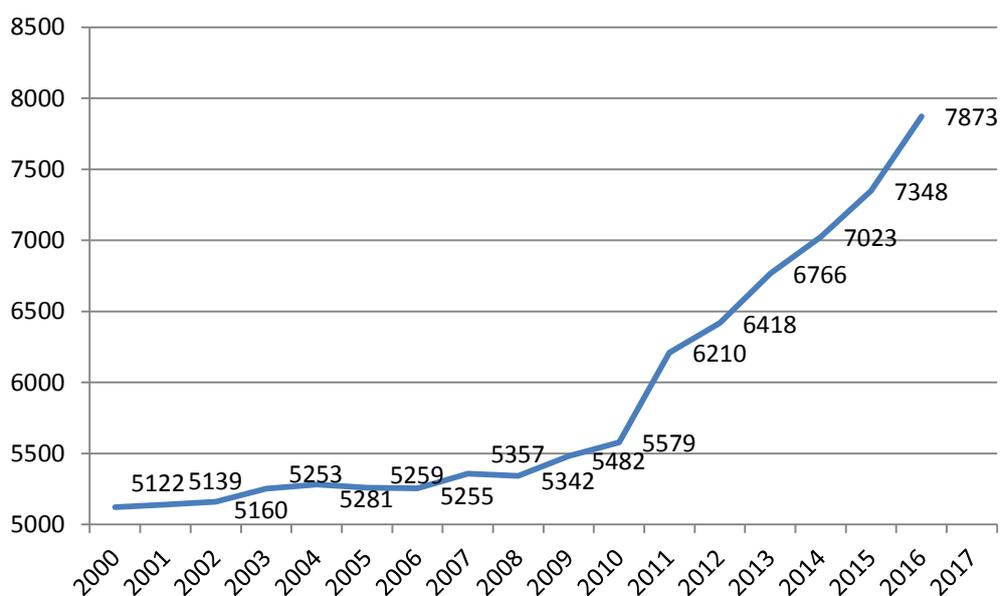
Le Service communal de la population est régi par la législation cantonale, à savoir la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants et son règlement d'application du 28 décembre 1983. Cette législation est complétée par les règlements communaux qui traitent essentiellement des émoluments.

Au 31 décembre 2016, notre commune comptait 7'873 habitants répartis dans 3226 ménages. Six personnes âgées de plus de 100 ans vivent dans notre commune.

Courant 2016, le mouvement de la population s'est déroulé de la façon suivante:

	Suisse		Etrangers		Total
Situation au 31.12.2015	5'406	73.57%	1'942	26.43%	7'348
Population au 31.12.2016	5'785	73.47%	2'088	26.53 %	7'873
Différence	+ 379		+ 146		
Total	5'785		2'088		7'873

Evolution démographique du Mont-sur-Lausanne

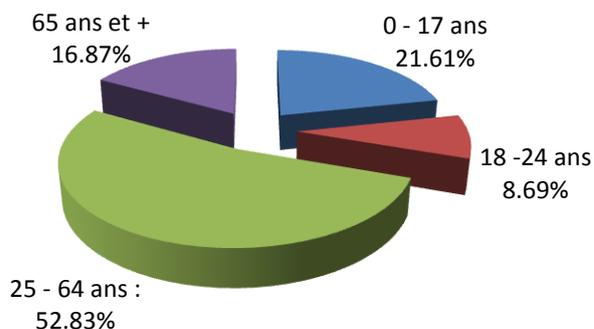


ETAT DE LA POPULATION RESIDENTE PAR CLASSE D'ÂGE ET PAR SEXE

AU 31 DECEMBRE 2016

ÂGE	HOMMES				FEMMES				TOTAL			
	CH	ETR.	Tot.	%	CH	ETR.	Tot.	%	CH	ETR.	Tot.	%
00-17	632	255	887	22.97	571	244	815	20.32	1203	499	1702	21.61
18-24	237	71	308	7.98	312	64	376	9.37	549	135	684	8.69
25-64	1363	714	2077	53.78	1457	625	2082	51.91	2820	1339	4159	52.83
65-+	528	62	590	15.27	685	53	738	18.40	1213	115	1328	16.87
Tot.	2760	1102	3862	100	3025	986	4011	100	5785	2088	7873	100

Répartition de la population par classes d'âge



Aux 7'873 habitants s'ajoutent :

Les frontaliers : 307

Les personnes en résidence
secondaire : 96

Confessions

La loi sur le contrôle des habitants (LCH), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1984, précise que les indications relatives à l'appartenance religieuse sont facultatives et que, du point de vue légal, seules les trois communautés

reconnues (Protestant, Catholique et Israélite) peuvent être renseignées.

Les différentes religions reconnues sont réparties de la manière suivante:

Protestants : 2'224

Catholiques : 2'680

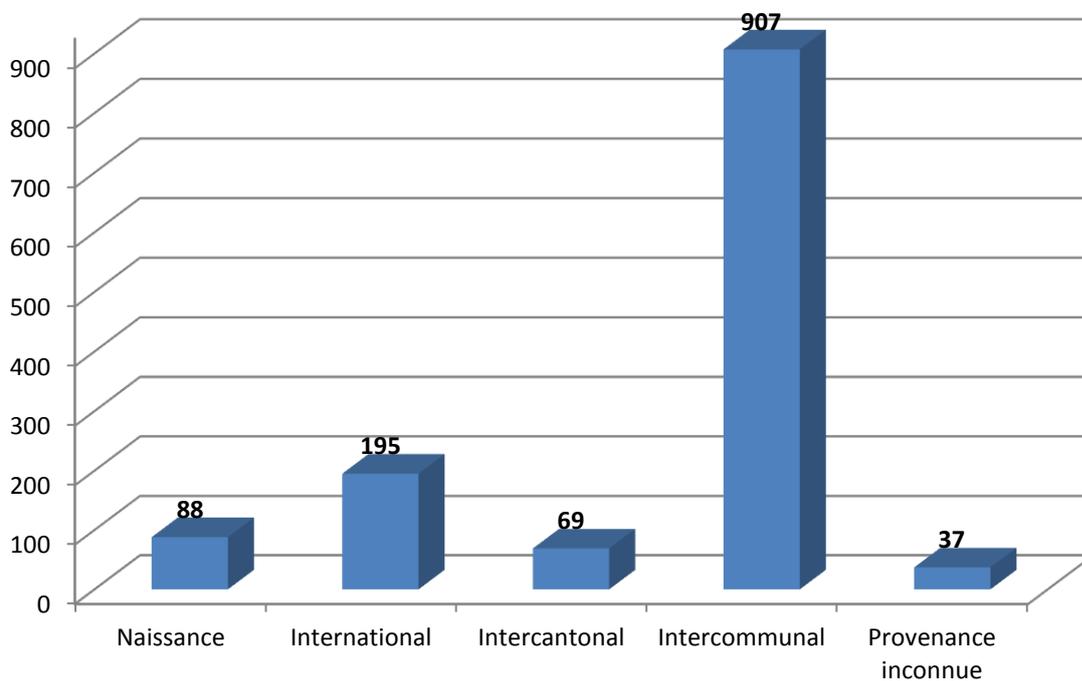
Israélites : 6

Autres : 743

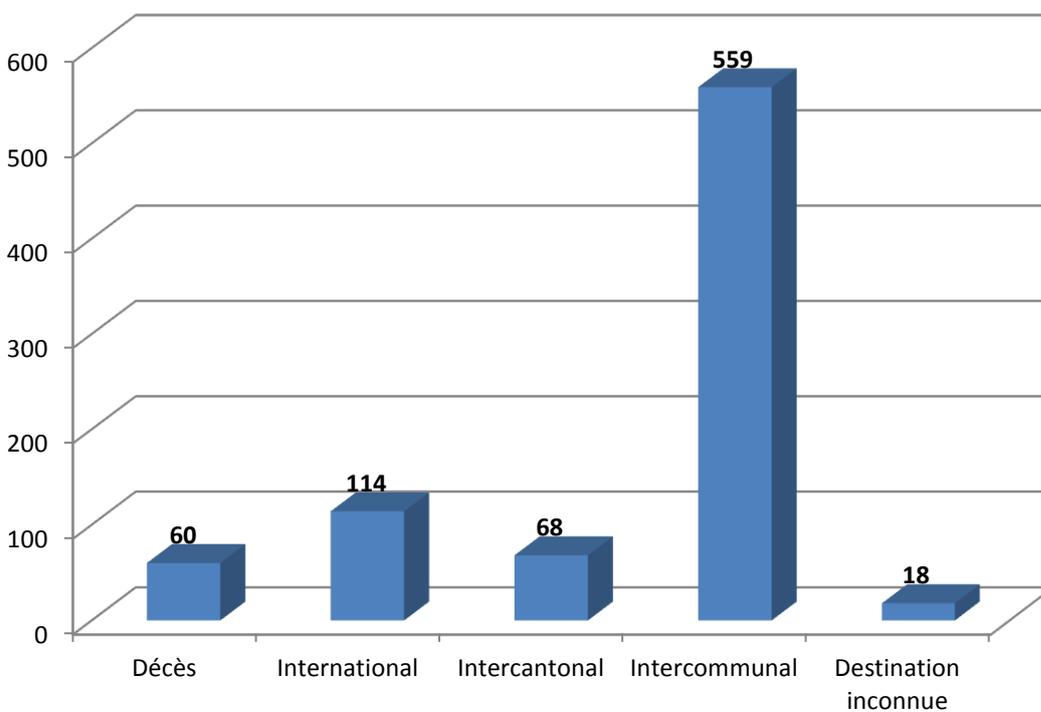
Sans : 2'220

Mouvement de la population

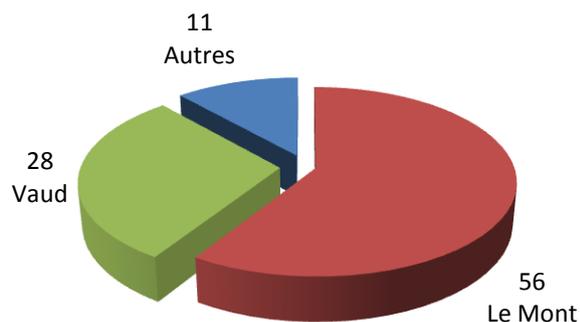
Arrivées : 1'296



Départs : 819



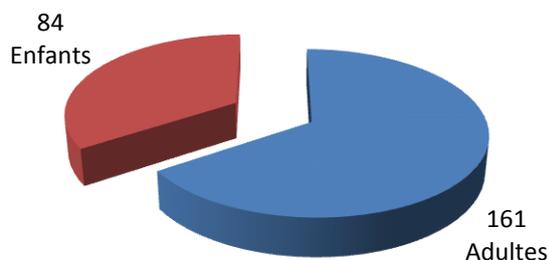
Personne ayant acquis la naturalisation en 2016



Durant l'année 2016, 95 personnes ont obtenu la nationalité suisse par voie de la naturalisation ordinaire (art. 8 LDCV) ou simplifiée (art. 22, 25, 27 LDCV).

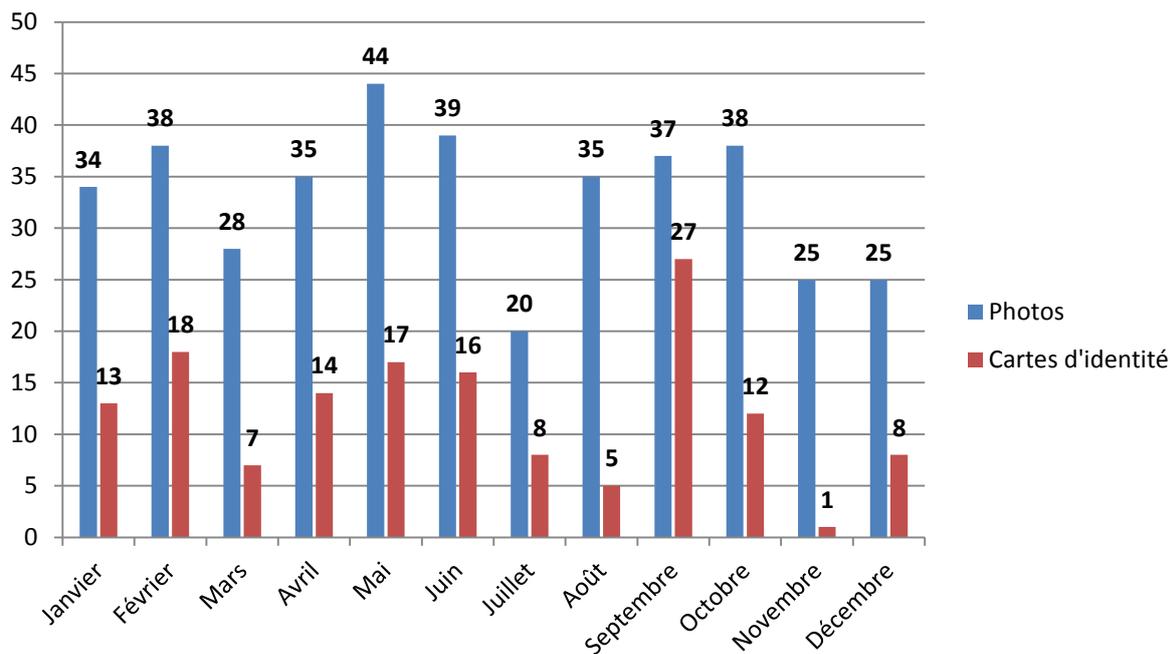
Une majorité d'entre elles ont obtenu la bourgeoisie du Mont-sur-Lausanne, près d'un quart celle d'une autre commune vaudoise et une petite minorité d'autres communes suisses.

Cartes d'identité: 245

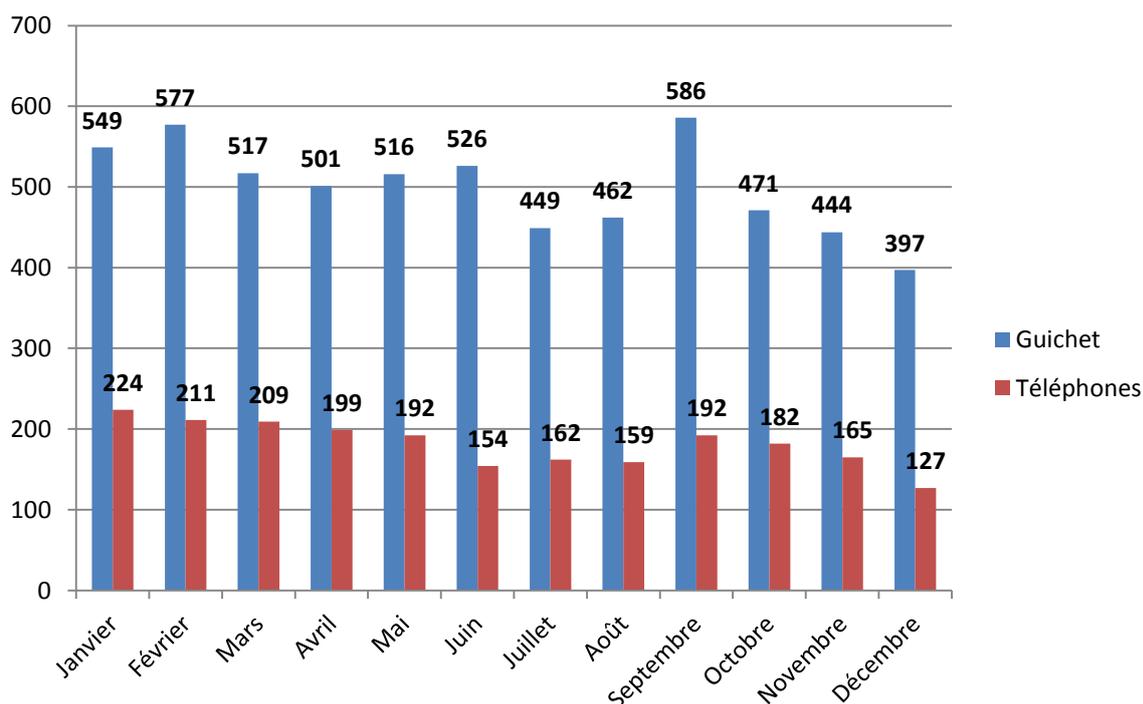


Depuis le 1^{er} octobre 2014, la transmission des demandes de cartes d'identité se fait électroniquement par le système fédéral NAVIG. Depuis mars 2015, la Commune s'est dotée d'une cabine photos "Prontophot". Installée dans le hall de l'administration communale, cette installation reliée à notre système informatique permet la transmission numérisée des photos pour les demandes de pièces d'identité.

Prontophot: 398



Guichets et téléphones



L'une des activités principales du Service communal de la population est le service aux guichets. Cette activité nous permet d'accueillir, de renseigner, d'établir différents documents (cartes d'identité, permis pour étrangers, attestations, etc.) et d'informer les différents habitants de notre commune. Pour

l'année 2016, nous avons accueilli à nos guichets **5'995 personnes**. De plus, le personnel du service a répondu aux différentes sollicitations de nos administrés, des administrations ou d'entreprises. Durant cette année 2016, nous avons reçu **2'176 appels téléphoniques**.

Registre civique

Electeurs / Electrices	5'298	Jeunes citoyens suisses de 18 ans	63
Suisses	4'560	Votations fédérales et cantonales	4
Etrangers	738	Election communale	1

Attestations

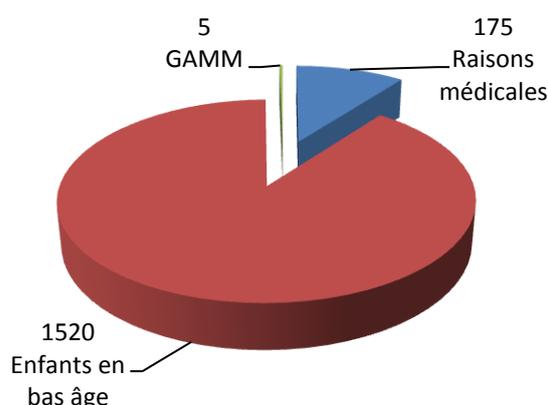
Attestations pour l'ORP – CSR – AAS	183
Attestations diverses	971

Logements

Suite à l'introduction pour les habitations des données fédérales (n° EGID et n° EWID), des contrôles sont encore nécessaires. Pour effectuer cette tâche, une collaboration avec la Police administrative est instaurée. La mise à jour des No EGID et No EWID est intégrée dans les activités administratives courantes de la commune. (Voir Police administrative).

Durant l'année 2016, le Service communal de la population a sollicité la collaboration de la Police administrative à 52 reprises pour effectuer des contrôles d'adresse et/ou d'appartements.

Mesures sociales concernant les déchets



Avec l'introduction des sacs officiels taxés dès le 1^{er} janvier 2013, la Municipalité a décidé de remettre gratuitement, par année civile, cinq rouleaux de dix sacs de 35 litres aux familles qui ont des enfants âgés de 0 à 3 ans révolus et ainsi qu'aux personnes, pour raisons médicales, sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation du CMS.

Pour 2016, il a été remis à notre guichet 1'700 rouleaux de sacs officiels aux ayants droits.

Etat de la population résidente par classe d'âge et par sexe au 31.12.2016

Âge	Hommes			Femmes			Total		
	CH	Étr.	Tot.	CH	Étr.	Tot.	CH	Étr.	Tot.
00-05	184	60	244	183	62	245	367	122	489
06-10	169	74	243	151	78	229	320	152	472
11-15	178	78	256	140	63	203	318	141	459

Âge	Hommes			Femmes				Total		
16-20	154	60	214	181	60	241		335	120	455
21-25	184	54	238	228	45	273		412	99	511
26-30	192	91	283	198	59	257		390	150	540
31-35	152	113	265	188	119	307		340	232	572
36-40	172	128	300	170	135	305		342	263	605
41-45	161	120	281	169	106	275		330	226	556
46-50	185	99	284	205	85	290		390	184	574
51-55	207	83	290	234	63	297		441	146	587
56-60	167	51	218	178	42	220		345	93	438
61-65	156	35	191	152	20	172		308	55	363
66-70	129	23	152	155	14	169		284	37	321
71-75	152	10	162	159	13	172		311	23	334
76-80	88	11	99	119	5	124		207	16	223
81-85	69	6	75	95	4	99		164	10	174
86-90	34	5	39	61	9	70		95	14	109
91-95	22	1	23	34	3	37		56	4	60
96-100	4	0	4	20	1	21		24	1	25
100 +	1	0	1	5	0	5		6	0	6
TOTAL	2760	1102	3862	3025	986	4011		5785	2088	7873

Etat de la population résidente par sexe et par classe d'âge de 0 à 20 ans

Âge	Garçons			Filles				Total		
	CH	Étr.	Tot.	CH	Étr.	Tot.		CH	Étr.	Tot.
00	32	12	44	41	8	49		73	20	93
01	32	10	42	33	15	48		65	25	90
02	40	16	56	39	16	55		79	32	111
03	39	7	46	36	11	47		75	18	93
04	41	15	56	34	12	46		75	27	102
05	27	11	38	25	14	39		52	25	77
06	29	15	44	40	19	59		69	34	103
07	44	15	59	29	16	45		73	31	104
08	34	16	50	27	14	41		61	30	91
09	35	17	52	30	15	45		65	32	97
10	34	17	51	26	12	38		60	29	89
11	32	11	43	33	12	45		65	23	88
12	32	16	48	26	14	40		58	30	88

Âge	Garçons			Filles				Total		
13	39	16	55	29	14	43		68	30	98
14	41	18	59	26	11	37		67	29	96
15	33	24	57	27	14	41		60	38	98
16	33	10	43	33	12	45		66	22	88
17	35	9	44	37	15	52		72	24	96
18	20	10	30	37	7	44		57	17	74
19	33	7	40	47	12	59		80	19	99
20	36	14	50	42	10	52		78	24	102
TOTAL	721	286	1007	697	273	970		1418	559	1977

Police administrative

Effectifs

Ce service est composé de trois personnes :

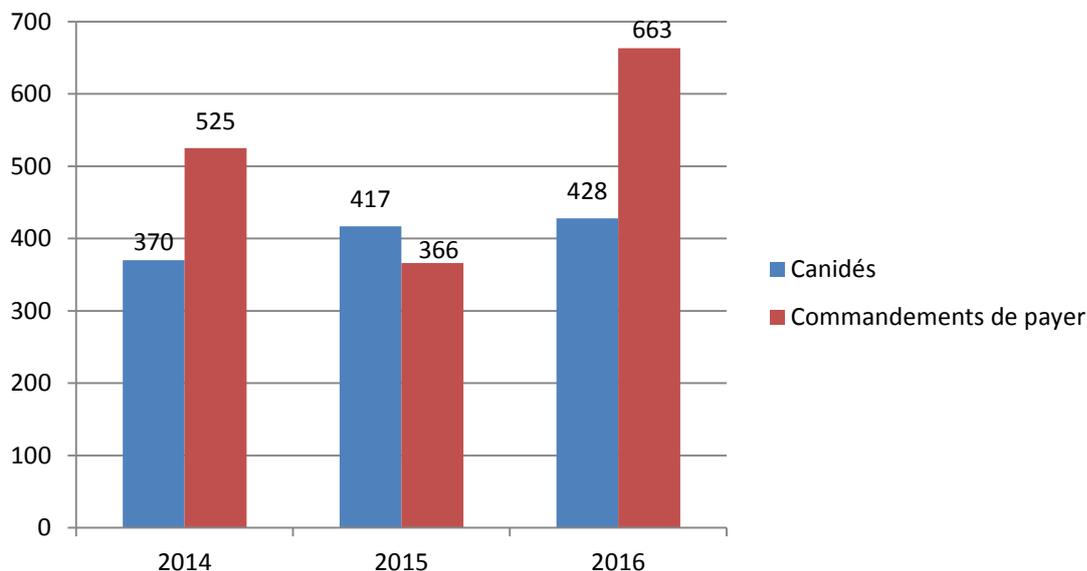
- M. Roland Leder, chef de service ;
- M. Lakasi Jean-Claude Kivuila, assistant sécurité publique (ASP) ;
- Mme Joëlle Pillot, collaboratrice administrative.

Dans le courant du mois de novembre, le poste de Mme Pillot a fait l'objet d'une évaluation et sa charge de travail est passée de 100 % à 60 %. Ceci a permis de renforcer le secrétariat des services techniques à 40 %. Cette répartition d'activité est entrée en vigueur au 1^{er} décembre.

Tâches du service

- Gestion administrative
- Police du commerce
- Cimetière
- Circulation et signalisation routières
- Manifestations
- Santé et sécurité au travail
- Sécurité sur les chantiers (en collaboration avec le Service de l'urbanisme et du développement durable)
- Surveillance devant les établissements scolaires
- Numérotation des bâtiments / logements (en collaboration avec les services de la population et technique)
- Formation continue
- Gestion administrative

Enregistrements et notifications



Les commandements de payer sont remis à la Police administrative par l'Office des poursuites du District de Lausanne après trois passages sans succès de la poste au domicile des débiteurs. Les notifications nécessitent de

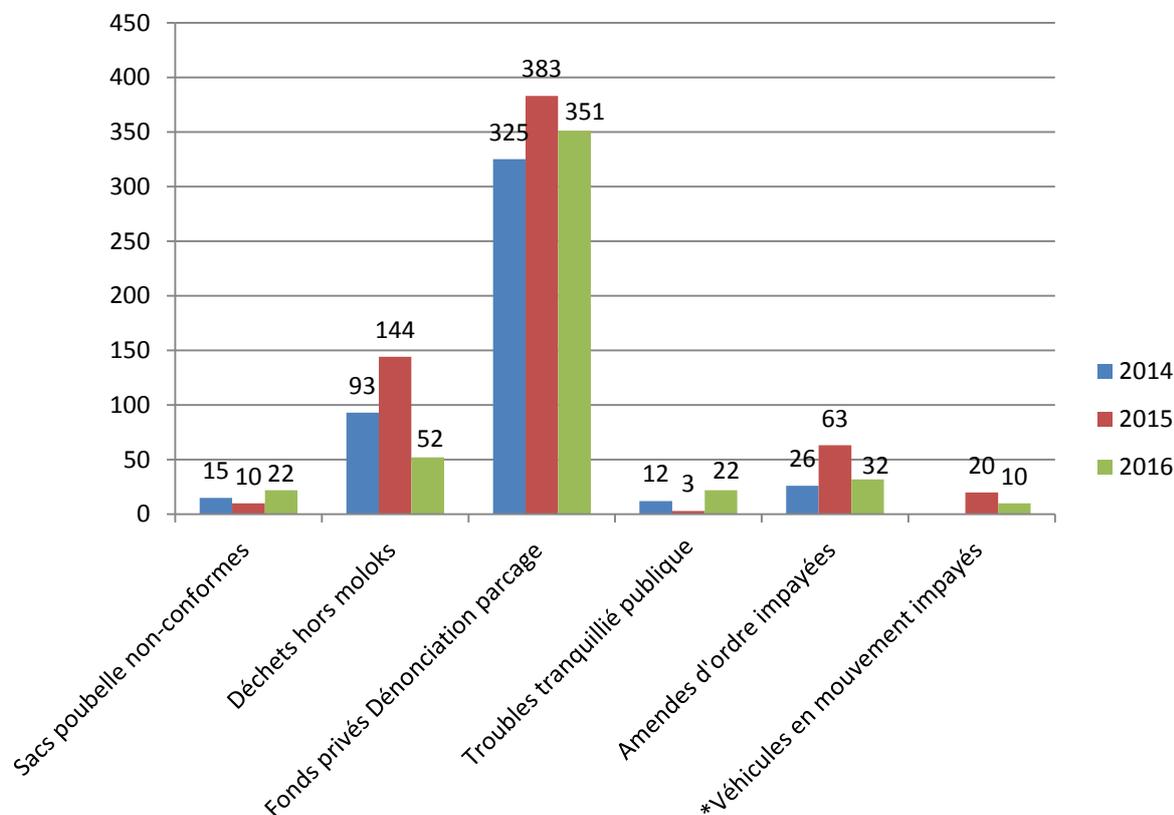
plus en plus souvent plusieurs visites à l'adresse du débiteur pour lui remettre le document. Ceci requiert des passages tôt le matin ou en début de soirée et parfois même le samedi.

Commission de police

M. Jacques Marchand
M. Philippe Somsy
M. Michel Amaudruz
Mme Joëlle Pillot

Président
membre
membre
secrétaire

Elle a dû établir 489 ordonnances pénales, réparties de la manière suivante :



* Les véhicules en mouvement n'ont pas été pris en compte en 2014.

Objets trouvés

Sur 29 objets déposés, deux ont été rendus à leur propriétaire. Pour les objets non restitués, certains sont donnés aux dépositaires après un délai légal de 12 mois,

d'autres sont évacués ou détruits. Les lunettes et montres sont remis à Terre des Hommes.

Police du commerce

Les établissements publics de la localité présentent de nombreuses spécificités allant du bar à café, de la buvette au café-restaurant. La gestion et le contrôle de ces licences, délivrées par la Police cantonale du commerce, sont de la compétence communale.

Ils se répartissent comme suit :

- 1 bar à café
- 2 buvettes

- 11 cafés-restaurants

Nous comptons également quatre établissements du type "Take Away" (moins de dix places assises). Ces commerces ne sont pas soumis à une autorisation de la Police du commerce, mais les locaux sont vérifiés par le Laboratoire cantonal. Afin que le cadre légal soit respecté, il revient aux assistants de la sécurité publique de procéder à des contrôles.

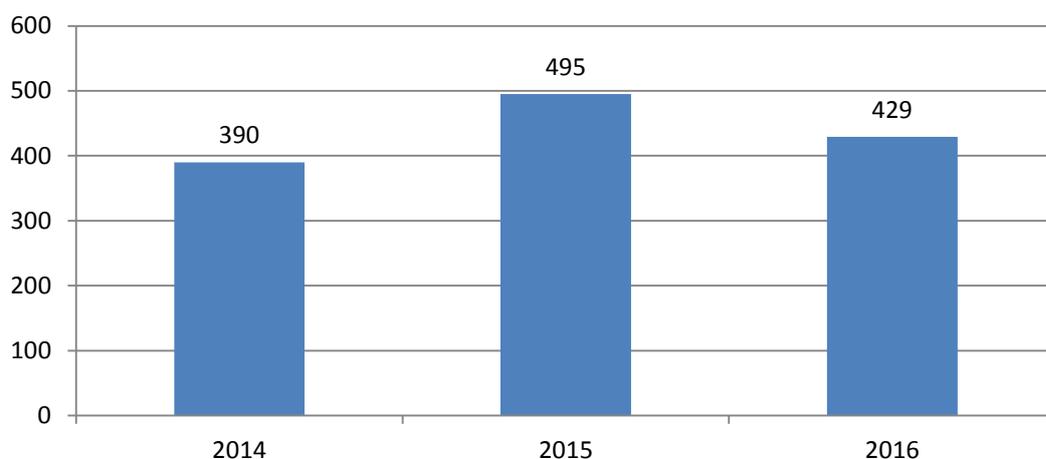
Cimetière

Sur 90 décès enregistrés par la Commune, 38 personnes reposent dans notre cimetière, à savoir dans :

- 2 concessions cinéraires
- 11 tombes cinéraires
- 7 tombes de corps à la ligne
- 18 au jardin du souvenir

Circulation et signalisation routières

Amendes d'ordre



Les contraventions de circulation ont été sanctionnées par des amendes d'ordre. Ces contraventions sont composées principalement des infractions suivantes :

- Infractions commises dans les zones de stationnement, dont principalement pour

défaut de disque ou dépassement du temps de stationnement ;

- Infractions suite à un stationnement hors des cases balisées ou relatives au non-respect d'un signal de prescription.

Contrôle de vitesse

La Police cantonale planifie annuellement un certain nombre de contrôles radar sur les routes cantonales (de Cugy, Lausanne et Blécherette). En 2016, ceux-ci ont démontré un dépassement de 5,45 % de conducteurs dénoncés, en diminution de 0,48 % par rapport à 2015. Le taux d'infractions sur l'ensemble du canton pour 2016 est de

4,47 %. Dans le courant de l'année, la Commune s'est dotée de deux appareils supplémentaires "Info-radar". Ceci permet d'effectuer un plus grand nombre de contrôles et de prévention simultanément à plusieurs endroits du territoire et plus spécialement à proximité des établissements scolaires.

Signalisation routière

Nous avons procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses réfléchissantes et mandaté une entreprise spécialisée afin de rénover le marquage

routier à divers endroits de la commune. A 22 reprises, le personnel est intervenu pour la remise en état de signaux endommagés et de bornes en béton démolies à la suite

d'accidents. A la demande de la Gendarmerie, les assistants de sécurité publique ont été

sollicités à 15 reprises pour apporter leur aide lors d'accidents de la circulation.

Manifestations

De nombreuses manifestations publiques ont jalonné cette année 2016. Elles ont nécessité des mesures particulières de circulation et d'encadrement adéquat, allant de la pose de signalisation et/ou de barrières et à la mise en place d'un concept de circulation notamment pour les manifestations importantes suivantes: matches de football (graines de foot), Fête de Mai, St-Nicolas, soirées de

gymnastique et le Festival Le Mont Musical. La mise en place du portail "Pocama" permet l'annonce des manifestations au niveau cantonal par les organisateurs au moyen d'un formulaire en ligne. Celui-ci est diffusé aux diverses instances cantonales concernées. La Commune reste l'autorité qui décide en finalité d'autoriser ou non une manifestation.

Santé et sécurité au travail

Le concept Santé et sécurité au travail se poursuit. Cette année, l'ensemble des agents d'exploitation ont participé au cours de samaritains d'une journée (1^{er} secours de base "Vital pour tous") dont les thèmes abordés ont été les suivants :

- Comportement sur un lieu d'accident ou en cas d'urgence ;
- Evaluation de la situation et de l'état des blessés ;
- Prendre les mesures immédiates pour sauver la vie ;
- Position latérale de sécurité ;

- Réanimation cardio-pulmonaire ;
- Maîtriser les hémorragies ;
- Brûlures ;
- Lésions internes ;
- Traumatismes de la colonne vertébrale ;
- Dégagements d'urgence ;
- Connaître ses possibilités, ses obligations et ses limites lors de 1^{er} secours.

Cette formation doit être renouvelée tous les deux ans.

Sécurité sur les chantiers

Le personnel de la Police administrative est l'organe de contrôle au sein de la Commune pour la prévention des accidents sur les chantiers. Il a été procédé à 58 contrôles des fouilles. Ils ont pour but de vérifier la pose de la signalisation de chantier et la mise en place de protection pour les usagers (barrières, passerelles, lampes clignotantes, etc.). D'autres contrôles ont également été effectués sur des chantiers de construction en collaboration avec la Suva. Ceux-ci ont été axés sur l'équipement personnel individuel

(casque, protections d'ouïe, chaussures de sécurité, lunettes, etc.) puis sur les installations de décrotteurs, grues, nacelles et échafaudages.

M. Leder fait aussi partie du GRPA (Groupement Romand de Prévention des Accidents sur les chantiers du bâtiment). Il a suivi une présentation de différents thèmes tels que l'installation et l'entretien des panneaux solaires, l'installation de grues et la signalisation de fouille.

Surveillance devant les établissements scolaires

Cette année, le personnel de la Police administrative a marqué encore une présence plus accrue aux abords des établissements scolaires lors des entrées et sorties de classes.

Un seul patrouilleur scolaire est encore en faction au Collège des Martines. Le but de la Municipalité est d'essayer de recruter d'autres patrouilleurs.

Formation continue

Dans le cadre de l'Association vaudoise des services de la sécurité publique (AVSSP), des formations continues sont organisées pour les collaborateurs. M. Leder a participé à une demi-journée relative à l'accueil des migrants dans les communes et obligations en la matière.

Comme à l'accoutumée, M. Leder a suivi un cours de perfectionnement d'une journée comme délégué à la sécurité au sein du

Divers

Trois avis d'expulsion ont été mis à exécution. Les biens ont été pris en charge par la Commune. A 52 reprises, le personnel de la Police administrative a été sollicité par le

Plan canicule

Pour la 7^{ème} année consécutive, le plan canicule a fait l'objet d'un recensement. Sur 73 personnes de plus de 75 ans susceptibles

Contrôle des champignons

Mme Véronique Niklas-Lyon possède le titre d'expert en mycologie dans le cadre hospitalier. Résidente de notre commune, elle est la contrôleuse officielle et Présidente de la Société "La Myco du Jorat". Elle a organisé et participé notamment à:

- Février : stand pour la soirée en faveur des nouveaux habitants ;
- Avril : cours sur les morilles au local de contrôle ;
- Mai : stand de présentation ;

Gendarmerie

Présentation

Le poste de Gendarmerie, ouvert au public à raison de deux après-midi et d'une matinée par semaine, compte huit collaborateurs sous la responsabilité de l'adjudant Olivier Duperrex. Ce dernier a pris ses fonctions le 1^{er} avril 2016 et a succédé à l'adjudant Alec Breitenstein.

Bureau de prévention des accidents (BPA). Le cours avait pour thèmes :

- La sécurité des chantiers dans le domaine public;
- Les trajets scolaires à pied;
- La prévention interdisciplinaire des chutes dans les communes;
- Le concept de sécurité et d'entretien des aires de jeux.

Service communal de la population afin de procéder à des vérifications d'adresses et/ou d'appartements.

d'être visitées, en cas de déclenchement par la Préfecture, seules 7 ont été intéressées pour que nos services leur rendent visite.

- Juillet : 1 journée "Passeport vacances".

Les contrôles mycologiques ont lieu tous les dimanches soirs de 18h00 à 19h00 en saison ou sur rendez-vous le reste de la semaine.

Elle a procédé à 180 contrôles dont :

- 90 contenant des champignons non-comestibles ;
- 42 contenant des toxiques dont 4 mortels (petites lépiotes).

Une séance est programmée une fois par mois entre le chef de poste, son adjoint le sergent-major Stéphane Oulevey et MM. Jacques Marchand et Roland Leder pour relater les événements qui se sont déroulés sur le territoire communal.

Une très bonne coopération est à relever entre les collaborateurs de la Gendarmerie et

le personnel de la Police administrative.

Activités

La Gendarmerie assure l'ordre et la tranquillité publics sur le territoire. Elle effectue des contrôles de circulation et participe à des missions de reconnaissance et de surveillance. Elle enregistre les plaintes et recueille les éléments nécessaires pour l'ouverture d'une enquête. Par la suite, elle prend en charge cette dernière, sur réquisition d'un magistrat, auditionne les personnes impliquées, effectue des visites domiciliaires puis établit les rapports finaux. Lors des patrouilles, elle

contrôle l'état physique des conducteurs et dénonce ceux qui sont sous l'influence de l'alcool, de stupéfiants ou de médicaments. Elle dénonce également toutes les infractions aux règles de la circulation. Elle mène aussi des actions de police de proximité et de prévention. L'effectif ne permettant pas de disposer d'une patrouille 24/24, le personnel du Centre de la Blécherette assure les interventions le reste du temps.

Concept Police-Population

Actuellement, 142 communes ont adhéré au concept, qui compte environ 15'000 membres. Il est en place au Mont-sur-Lausanne depuis juin 1997. Il compte 372 partenaires, dont cinq correspondants qui fonctionnent en qualité de responsables de quartier.

L'IPA Christian Bourquenoud, de la Gendarmerie vaudoise, est le gérant de la sécurité pour l'Arrondissement de Lausanne. Il établit un relevé mensuel des délits dans notre localité accompagné de conseils qu'il transmet par e-mail, par courrier ou par

l'intermédiaire des correspondants directement aux membres du concept.

Ledit concept a dû évoluer pour s'adapter aux technologies modernes (messageries électroniques et Internet). Mais les fondamentaux restent les mêmes, à savoir la solidarité, le partenariat, la responsabilité et le civisme. En l'occurrence, il s'agit d'un partenariat avec tous les citoyens englobant d'autres aspects de la délinquance. Il s'agit de ne plus se limiter aux seuls cambriolages.

ARASPE - Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Prilly – Echallens

Rappel du contexte

Dans le cadre de la régionalisation de l'action sociale imposée par le Conseil d'Etat, la Commune du Mont-sur-Lausanne fait partie de l'Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Prilly–Echallens. Il s'agit d'une association intercommunale régie selon la loi sur les communes, qui regroupe 42 communes au 1^{er} janvier 2016.

L'Association a pour buts principaux, au sens de la LC:

- L'application des dispositions que la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise

(LASV) met dans les attributions des associations de communes;

- L'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les agences d'assurances sociales (RAAS).

L'ARASPE est conduite par un Conseil intercommunal (législatif) composé de 42 conseillers municipaux représentant les 42 communes membres, désignés par leur municipalité.

Assemblées intercommunales

En 2016, les deux assemblées intercommunales se sont déroulées le 8 juin à Cheseaux et le 30 novembre à Echallens. De plus, le 24 août, la cérémonie d'assermentation des nouveaux représentants des communes, tant au Conseil intercommunal qu'au Comité directeur, a eu

lieu à Echallens. Cette cérémonie a été présidée par M. le préfet du Gros-de-Vaud, Pascal Dessauges. Le président sortant, M. Philippe Dind, syndic d'Essertines-sur Yverdon, a été remplacé par Mme Corinne Von Kännel Miranda, conseillère municipale à Assens.

Comité de direction

Les comités de direction (CoDir) des associations régionales d'action sociale (RAS) ont pour mandat d'exercer un contrôle politique sur l'activité des centres sociaux régionaux (CSR) et des agences d'assurances sociales (AAS). Il faut bien reconnaître que leurs moyens sont limités. Le contrôle effectif se fait en première ligne par le biais du Conseil des régions d'action sociale et le Conseil de politique sociale. A ce niveau, des audits sont menés de manière professionnelle avec des outils efficaces.

Le Comité de direction de l'ARASPE (exécutif) se compose de neuf conseillers municipaux. Lors de ce changement de législature, une partie des municipaux membres du Comité directeur durant la législature 2011-2016 ne se sont pas représentés, et/ou ont été remplacés. Les

membres du comité sortant sont Mmes Françoise Arlaud pour Froideville et Michelle Gay Vallotton pour Cheseaux et MM. Werner Blum, président du CoDir, d'Echallens et Yves Jauner de Penthalaz. Les municipales et municipaux qui ont été élus par l'assemblée pour les remplacer sont Mmes Véronique Gilliard Arnold pour Montanaire, Claudia Perrin pour Romanel, Véronique Pittet Allaz pour Villars-le-Terroir et Corinne Sauty pour Echallens ainsi que M. Didier Chapuis pour Penthalaz. Les membres sortant, Mmes Anne Bourquin Büchi pour Prilly et Sandrine Favre ainsi que MM. Jacques Marchand pour le Mont-sur-Lausanne et Jean-Pierre Sterchi pour Cugy ont tous été reconduits. Mme Anne Bourquin Büchi a été élue présidente du CoDir et M. Jacques Marchand vice-président. Finalement, Mme Martine Seiler a été

reconduite dans ses deux fonctions de secrétaire de l'assemblée intercommunale ainsi que du CoDir.

En collaboration avec le directeur M. Pascal Roudit, le Comité de direction a traité les

Activité du Comité de direction

Le travail du CoDir a été intense durant cette année de changements. Il s'est réuni à 19 reprises, dont 7 pour le nouveau comité. En effet, au-delà du suivi des affaires courantes, des budgets et des comptes, il a dû s'impliquer dans une situation difficile concernant le personnel. Cela a nécessité plusieurs réunions, dont une rencontre avec le personnel de

Centre Social Régional (CSR)

Les quatre agences intercommunales d'assurances sociales (Le Mont, Prilly, Romanel, Echallens) assurent le relais entre les habitants des 42 communes de l'ARASPE et le CSR. Ce Centre, situé à Prilly, offre depuis 1997 un soutien logistique, administratif et social afin d'avoir un suivi des dossiers de demande d'aide sociale.

En 2016, le CSR a géré une moyenne mensuelle de 898 dossiers RI dans l'ensemble de la région et une moyenne mensuelle de 946 dossiers RI financés par le Canton. Le budget élaboré en septembre 2015 tablait sur une moyenne de 900 dossiers financés, c'est pourquoi les effectifs ont été augmentés en cours d'année.

Agence d'Assurances Sociales (AAS)

Au 31 décembre 2016, les AAS géraient 1'987 dossiers AVS d'employeurs (dont 196 à Prilly), 2'007 dossiers AVS d'indépendants (146), 2'806 dossiers d'affiliations de personnes sans activité à l'AVS (862), 2'250 dossiers d'allocations familiales pour personnes sans activité (376), 7'256 dossiers de rentiers AVS/AI (1'618), 2'249 dossiers de prestations complémentaires AVS/AI (716) et 41 dossiers de prestations cantonales de la rente-pont (18). Depuis le 1^{er} avril 2016, les AAS de l'ARASPE ne sont plus responsables de la gestion des demandes de PC Familles, mais l'AAS de Prilly continue à gérer les demandes des Prillérans bénéficiaires du RI par délégation du CSR. Au 31 décembre 2016, il

affaires courantes et préparé tous les éléments, comptes, budget et autres, soumis au Conseil intercommunal lors des deux assemblées générales ordinaires.

l'ARASPE. Afin d'être mieux épaulé dans ce genre de situation, le CoDir a demandé au directeur de souscrire à une assurance de protection juridique.

Quant à la direction opérationnelle, elle est assurée par M. Pascal Roudit, directeur de l'ARASPE.

Les locaux du site d'Echallens devenant trop étroits, une nouvelle antenne du CSR a été ouverte le 9 mai à Penthelaz, couvrant les communes de l'ouest du district du Gros-de-Vaud.

Malgré la légère baisse des dossiers à Prilly, l'augmentation des dossiers dans plusieurs autres communes a nécessité de renforcer les effectifs et les locaux de Prilly sont devenus à leur tour trop étroits. La direction est à la recherche de nouveaux locaux.

En fin d'année, le CSR se préparait à une importante révision de la LASV entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Il y avait 86 dossiers actifs de PC Familles d'habitants de Prilly. En mai, les AAS de l'ARASPE sont entrées dans un projet pilote cantonal qui les implique dans l'appui administratif généraliste en faveur des personnes âgées et/ou en situation de santé fragile en collaboration essentiellement avec les Centres Médico-Sociaux d'Echallens et du Mont-sur-Lausanne.

Dans l'ensemble de l'ARASPE, l'accueil, l'écoute et le respect de la dignité humaine sont privilégiés, mais une vigilance par rapport à la fraude dans l'utilisation des fonds du RI reste indispensable.

Ressources humaines

Sans tenir compte des absences maladie-accident, un total de 54 EPT étaient actifs au 31 décembre 2016 (38,7 EPT au CSR et 15,3 EPT dans les AAS). La moyenne annuelle a été de 51,8 EPT (36,6 EPT au CSR et 15,2 EPT dans les AAS).

La direction a vu la finalisation du nouveau poste d'adjoint de direction en charge des prestations de l'action sociale vaudoise et a déployé au sein du CSR quatre postes de responsables d'équipe, à l'instar de l'organisation des AAS.

PC Familles

Depuis 2016, la modification de la gestion des dossiers PC familles est effective. Ils sont traités par quatre pôles de compétences afin que ce soit la même personne qui enregistre et taxe les dossiers. L'ARASPE a obtenu que les habitants des communes la composant soient libres de se rendre dans le pôle de compétences qui leur

convient le mieux, soit Yverdon ou Lausanne suivant leur commune de domicile.

La demande du CoDir consistant à ce que les AAS d'Echallens et de Prilly soient habilitées à rembourser les frais médicaux et de garde a également été acceptée.

Revenu d'insertion (RI)

En 2016, l'Agence intercommunale d'assurances sociales du Mont-sur-Lausanne a traité 180

dossiers, soit 40 de plus que l'année précédente.

Agences d'Assurances Sociales – Vision 2020

Les agences d'assurances sociales (AAS) de l'ARASPE font partie des régions pilote dans la vision 2020 des agences d'assurances sociales. La période pilote, initialement prévue sur 6 mois a débuté au 2^{ème} semestre 2016. De facto,

comme le travail réel n'a commencé qu'après les vacances d'été, le Canton a décidé de prolonger la période pilote en principe jusqu'au 31 mars 2017.

Agence intercommunale d'assurances sociales (AAS)

L'Agence intercommunale d'assurances sociales pour les communes du Mont-sur-Lausanne, de Cugy, de Morrens, de Bretigny-sur-Morrens et de Froideville estise dans les locaux de l'ancien Collège du Petit-Mont. Elle est sous la responsabilité de l'ARASPE.

exemple la gestion des prestations complémentaires (PC) pour les familles à revenu modeste ainsi que les prestations cantonales de la rente-pont. Pour l'ARASPE, 14 dossiers sont traités en moyenne chaque mois.

Nous l'avons déjà relevé en 2013, le travail va en augmentant d'une part en raison de l'accroissement de la population et d'autre part en liaison avec de nouvelles tâches comme par

Mme Nadja Broccard est la responsable de l'agence (à 85 %). Elle est assistée dans sa tâche par Mme Sylvia Gatti (à 60 %), collaboratrice.

Organe Cantonal de Contrôle de l'assurance maladie et accidents (OCC)

Les assurés de condition économique modeste peuvent bénéficier d'un subside pour le paiement de tout ou partie de leurs primes

d'assurance-maladie et accidents. Pour notre Commune, 1'202 personnes bénéficient de subsides relatifs aux assurances sociales.

Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV)

Le Canton a informé les régions de la nouvelle version de la loi sur l'action sociale vaudoise. Cette loi entrera en vigueur en 2017 et introduit entre autres les nouveaux éléments suivants: création d'un dispositif de médecin-conseil, fermeture du Centre social cantonal, nouvelles mesures pour les jeunes adultes sans formation professionnelle s'adressant au

RI, suppression de la franchise des indus, sanctions pour comportement inadéquats, introduction de la possibilité d'une retenue sur le montant RI pour les bénéficiaires qui ne s'acquittent pas de leur part à charge de leur assurance maladie, mise en place de nouvelles mesures de soutien à l'insertion sociale.

Budget et comptes

Les comptes de l'exercice 2015 ont présenté un excédent de recettes et le CoDir a décidé qu'il serait redistribué aux communes membres. Les comptes 2016 de l'ARASPE ne

sont pas connus au moment de la rédaction de ce rapport, ce qui ne permet pas de présenter un tableau comparatif des coûts avec les années précédentes.

Conclusion

Force est de constater que le chantier de l'aide sociale constitue un travail de longue haleine. Le CoDir suit avec attention les répercussions des nouvelles procédures sur le fonctionnement de notre RAS et sur les usagers, particulièrement les jeunes.

Il remercie vivement la secrétaire du CoDir pour sa fidélité, ainsi que toute la direction et les collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement constant auprès des habitants les plus précaires de notre région.

APROMAD - Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile - Couronne lausannoise

Préambule

L'APROMAD est chargée de mettre en œuvre, sur son territoire, la politique d'aide et de soins à domicile mise en place par l'AVASAD sur l'ensemble du canton ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé. Le Conseil d'Etat définit cette politique en concertation avec les associations représentatives des communes et après consultation de l'AVASAD.

Comme membre de l'AVASAD, l'APROMAD a pour mission générale d'aider les personnes

dépendantes ou atteintes dans leur santé à rester dans leur lieu de vie. Pour ce faire, l'association assure la fourniture de prestations de soins ou autres pour promouvoir, maintenir ou restaurer leur santé, maximiser leur niveau d'autonomie, maintenir leur intégration sociale et faciliter l'appui de leur entourage.

Les communes de la région desservies par l'APROMAD sont membres de droit de cette association avec voix délibérative.

Organisation

D'un point de vue pratique, l'APROMAD (23 ans d'existence en 2016) est donc l'association qui coordonne et gère tous les aspects administratifs, l'infrastructure et le personnel actif dans les centres médicaux sociaux (CMS) de la Couronne lausannoise. Elle gère les CMS d'Echallens, d'Epalinges, du Mont, d'Oron, de Prilly Sud et Nord, de Pully et de Cully. Suite à

diverses réorganisations, le bassin versant de l'APROMAD s'appuie sur près de 650 collaborateurs pour assurer ses activités de soutien à la population forte d'environ 150'000 personnes. Les bureaux de l'APROMAD sont situés au Mont-sur-Lausanne, en Budron C7.

Comité de direction (CoDir)

En 2016, le CoDir de l'APROMAD s'est réuni à huit reprises pour adopter les comptes 2015, le budget 2017, préparer l'assemblée générale et exprimer son avis sur divers points présentés par la directrice, Mme Isabelle Brès-Bigey.

Etant donné la présence d'un CMS sur son territoire, la Commune du Mont est représentée par M. Jacques Marchand, conseiller municipal au sein du CoDir de l'APROMAD.

Finances

Le financement de l'APROMAD, et par conséquent des CMS, repose sur la facturation aux bénéficiaires ou à leur assurance maladie. Les subventions publiques sont assurées par le Canton et les communes. Dans nos budgets et comptes, le financement de l'APROMAD apparaît sous la rubrique "sécurité sociale", compte 730 Santé publique – 730.3654 APROMAD (CMS), AVASAD.

De manière générale, les mesures d'économie consistant à garder moins longtemps les

personnes malades ou accidentées dans les hôpitaux, impliquent un report de charges et de travail sur les CMS et les associations d'aide à domicile. Pour les infirmières et aides intervenant sur le terrain auprès des malades, c'est non seulement le travail de soins qui augmente fortement mais aussi le travail administratif et les décomptes de toutes sortes nécessaires aux diverses facturations et exigences des assurances qui, ici comme ailleurs, disputent les décomptes présentés.

AVASAD – Association vaudoise d'aide et de soins à domicile

L'AVASAD est l'autorité cantonale de surveillance de l'APROMAD. Elle a également confié à l'APROMAD le mandat de gestion de l'activité de soins infirmiers pédiatriques à

domicile pour tout le canton. Cette activité fait l'objet de budgets et comptes séparés et l'entier du subventionnement est assuré par l'AVASAD.

CMS – Aide et soins à domicile

Le CMS du Mont s'occupe des habitants des communes du Mont-sur-Lausanne, de Lausanne-Montheron, de Bottens, de

Bretigny-sur-Morrens, de Cugy, de Froideville et de Morrens.

Sites Internet

Pour plus d'informations sur ces structures et les prestations de soins fournies, voir les site de l'APROMAD (www.apromad.ch) et de l'AVASAD (www.aide-soins-domicile-vaud.ch). Vous y trouverez les derniers rapports annuels de l'AVASAD/OMSV, de l'APROMAD et des soins infirmiers pédiatriques à domicile.

Protection civile

Principales tâches

- Garantir le niveau technique et opérationnel de l'organisation régionale de protection civile (ORPC) ;
- Organiser et diriger les cours de compétence communale ;
- Collaborer avec les autres entités du SPSL et les partenaires en matière de formation et d'engagement ;
- Coordonner et conduire les engagements lors de situations d'urgence et d'événements.

Comité directeur

Au cours de l'année 2016, le nouveau Comité directeur s'est réuni à quatre reprises pour le budget, les comptes et afin de régler des problèmes d'organisation de la PCi Lausanne-District.

Les municipaux membres du Comité directeur sont :

Cheseaux-sur-Lausanne	Serge Sandoz	Conseiller municipal
Epalinges	Alain Monod	Conseiller municipal
Jouxens-Mézery	Serge Roy	Syndic
Lausanne	Pierre-Antoine Hildebrand	Conseiller municipal
Le Mont-sur-Lausanne	Jacques Marchand	Conseiller municipal
Romanel-sur-Lausanne	Luigi Mancini	Conseiller municipal

Direction opérationnelle PCi Lausanne-District

Le corps de la PCi Lausanne-District est placé sous le commandement du Lt col Marc-André

Marchand et de son remplaçant, le Cap Vincenzo Camilleri.

Organisation

Sur le plan opérationnel comme sur le plan politique, l'intégration de six communes, rattachées au district de Lausanne (Lausanne, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery,

Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne) est réalisée à la satisfaction des autorités communales et de tout le personnel incorporé à la PCi Lausanne-District.

Evolution de l'effectif des professionnels

2011	2012	2013	2014	2015	2016
19	20	20	18	17	18

Un collaborateur est venu renforcer l'effectif en novembre 2016, comblant ainsi le poste d'instructeur laissé vacant depuis février 2015.

Evolution de l'effectif des miliciens et volontaires

2011	2012	2013	2014	2015	2016
1'069	1'035	1'112	1'188	1'270	1'250

Interventions

Il convient, en préambule, de différencier les interventions au profit des collectivités (art. 27a LPPCi) et les interventions en situation d'urgence (art. 27 LPPCi).

Huit cours ont été mis sur pied pour le soutien aux manifestations totalisant 850 jours de service. Il est à noter que les manifestations les plus importantes ont nécessité l'appui de 254 jours de service pour les 20 km de Lausanne et 318 jours pour le Triathlon.

Le 15 septembre s'est déroulé l'exercice EMCC "Léman 16". Pour la protection civile, il s'agissait de :

- prendre en charge les impliqués valides au poste collecteur ;
- assurer le ravitaillement des forces d'intervention ;
- appuyer les partenaires pour le bouclage de la zone d'exercice ;

A cette occasion, 111 personnes ont été mobilisées, totalisant 191 jours de service.

Dans le domaine des interventions en situation d'urgence, le service de piquet a été

Heures réalisées par les professionnels

	2015	2016
Engagements et manifestations	1'075	1'250
Engagements en situation d'urgence	1'617	330
Total	2'692	1'580

Collaborations (internes et externes)

Une formation en matière de régulation du trafic s'est avérée nécessaire dans le cadre du concept "DELESTA". Celle-ci a été mise en place avec la collaboration de la gendarmerie vaudoise. Il en a été de même lors de l'instruction relative à la battue (recherche d'une personne disparue). Par ailleurs, la remise à niveau dans le domaine de la protection atomique, biologique et chimique, a nécessité une collaboration entre le médecin ORCA, l'ECA, les sapeurs-pompiers, le DPMA,

alarmé à 17 reprises, nécessitant, dans certaines situations, la mise en place de mesures plus importantes comme :

- le soutien au Musée cantonal des Beaux-Arts, dans l'évacuation de biens culturels (PBC) à la suite d'une inondation ;
- le soutien au Musée historique de Lausanne, dans l'évacuation de biens (PBC) à la suite d'une inondation provoquée par de violents orages ;
- le soutien au Musée historique de Lausanne dans l'évacuation de biens (PBC) à la suite d'une inondation engendrée par un incident technique ;
- l'appui des forces de police lors de la conférence sur la Syrie (Euphrate III) ;
- l'intervention en appui à la police municipale de Lausanne, lors d'une opération spéciale.

Ces interventions en situation d'urgence ont représenté la mise sur pied de 100 personnes, respectivement 170 jours de service.

Matériel et équipement

Comme spécifié dans le rapport de gestion 2015, le SSCM a procédé à la livraison des nouvelles tenues PCi 15 VD. Celles-ci concernent, dans un premier temps, l'équipement des professionnels et des incorporés dans la formation d'intervention régionale (FIR).

Par la suite, une livraison annuelle va permettre d'équiper progressivement l'entier

des effectifs. Ces opérations d'équipement sont gérées par la section logistique.

La construction de la Vallée de la Jeunesse a subi des travaux de remise en état ainsi que le remplacement d'installations (installation de climatisation et revêtement de réservoir d'eau potable).

Répartition des locations

	Occupations	Nuitées
Grand-Vennes	9	236
Prélaz	7	444
Rouvraie	8	56
Total	24	736

L'installation de Coteau-Fleuri a été louée jusqu'au 30 septembre par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). Celle-ci reste toutefois en état de veille en cas d'accueil futur pour des réfugiés. La construction de la Vallée de la jeunesse est à disposition de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers pour l'opération

«Accueil des sans-abri» depuis le mois de novembre et ce jusqu'au mois d'avril 2017. A noter que les installations du Mont-sur-Lausanne (Crétalaison) et d'Epalinges (Ofréquaz), également occupées par l'EVAM jusqu'au dernier trimestre 2016, restent à disposition (état de veille) en prévision d'une nouvelle occupation.

Contrôle périodique des abris

Le nombre d'abris contrôlés pour 2016 s'élève à 457. Le résultat de ces contrôles se décompose de la façon suivante :

- 423 abris jugés en ordre (91 %) ;

- 31 abris comportant des défauts graves (8 %) ;
- 3 abris désaffectés (1 %).

Essai annuel des sirènes

Les sirènes ont été déclenchées le 3 février à 13h30 par la centrale d'engagement et de télécommunications (CET) de la Police cantonale vaudoise, puis manuellement, à 13h45, par l'ORPC. Il s'agissait de la deuxième

année où le test est réalisé avec le système "Polyalert". Deux sirènes n'ont pas fonctionné lors du premier cycle et cinq lors du déclenchement manuel. Relevons qu'en 2015, 47 sirènes n'avaient pas fonctionné.

Véhicules

Deux nouveaux véhicules (tout-terrain et de remorquage) sont venus remplacer les anciens de type PUCH devenus obsolètes. Ils ont été mis à disposition par le SSCM.

Formation

Les jours de service destinés à la formation sont fractionnés en rapports préparatoires, cours de cadres et cours de répétition. La vision des engagements, tant au profit des partenaires que pour des situations d'urgence, reste une priorité qui dicte la stratégie de la formation. Pour l'essentiel, les cours de répétition ont porté sur :

- la conduite et la cohésion de l'état-major ;
- la prise en charge de personnes et l'accueil de celles-ci ;

- la révision de l'engagement du matériel d'endiguement (EN), ainsi que la battue (recherche de personnes) ;
- le perfectionnement dans le domaine de l'analyse de la situation lors d'événements (suivi de la situation et de son évolution) ;
- la formation des cadres sanitaires au relevage ainsi qu'à la petite noria (transport jusqu'au PMA) ;
- la gestion de la circulation spécifique à la mission de délestage du trafic autoroutier "DELESTA".

Jours de service

Désignation	2015	2016
Cours effectués dans le cadre communal	6'229	5'381

Il convient de souligner que le nombre de jours de service effectués en 2015 a été particulièrement élevé à la suite de nombreuses interventions.

Engagement des volontaires et miliciens

Sur les 5'381 jours de service accomplis en 2016, 4'170 l'ont été pour la formation (cours de cadres et cours de répétition), 850 jours ont été effectués au profit des grandes manifestations sportives et 170 pour les engagements en situation d'urgence. L'organisation, qui comprend une structure en bataillon composée de huit compagnies, constitue un réservoir de 1'200 cadres et astreints miliciens. Relevons que toutes les prestations effectuées le sont majoritairement par cette structure de milice. Dix-huit

professionnels en assurent la gestion et l'encadrement. Les cours de répétition destinés à maintenir le niveau opérationnel de la milice ont touché les domaines de l'appui (pionnier et sauvetage), de l'assistance, de l'aide à la conduite (renseignements et télématique) ainsi que de la logistique. Ils représentent le 70 % des activités, le solde étant essentiellement voué à la collaboration avec les partenaires de la Ville, à l'appui aux collectivités ainsi qu'aux interventions en situation d'urgence.

Service de défense contre l'incendie et de secours

Le SDIS La Mèbre, comprenant les communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne, le Mont-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery, est placé sous le commandement du

major Alain Blanc de Cheseaux. Trois chefs de site ont également été nommés. Pour la Commune du Mont, il s'agit du cap Christophe Corbaz.

Effectifs au 01.01.2016

Etat- major :

Commandant :	Maj. Alain Blanc
Quartier-maître :	Lt. Nicolas Petit
Chef du site du Mont :	Cap. Christophe Corbaz
Chef du site de Cheseaux :	Cap. Luis Mendez
Chef du site de Romanel :	Cap. Lionel Marti
Responsable de l'instruction :	Plt. Gaël Berthoud
Responsable ARI :	Plt. Christophe Rauschert
Responsable matériel :	Plt. Thierry Chapuis

Site opérationnel du Mont		Site opérationnel de Cheseaux		Site opérationnel de Romanel	
Officiers	9	Officiers	7	Officiers	4
Sous-officier supérieurs	0	Sous-officiers supérieurs	1	Sous-officiers supérieur	3
Sous-officiers	8	Sous-officiers	4	Sous-officiers	4
Appointés	1	Appointés	4	Appointés	2
Sapeurs	21	Sapeurs	19	Sapeurs	22
Recrues	7	Recrues	9	Recrues	7
Total	46	Total	44	Total	42

Total des trois sites : 132 dont 60 au DPS et 72 au DAP.

Actuellement, aucun sapeur-pompier n'est domicilié sur la Commune de Jouxens-Mézery. Durant l'année, le SDIS a enregistré dans son effectif 24 arrivées et 23 départs. Ces derniers sont dus pour la plupart à des

déménagements ou des raisons professionnelles. Le SDIS est complété par une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) comprenant 22 jeunes de 8 à 18 ans, entourés de moniteurs provenant des trois sites.

Commission consultative du feu

Elle se compose comme suit :

M. S. Roy, syndic Jouxens-Mézery	président
M. L. Mancini, municipal Romanel	membre
M. S. Sandoz, municipal Cheseaux	membre
M. J. Marchand, municipal Le Mont	membre
M. J-C Amiguet, Conseiller communal Le Mont	membre
M. S. Piguët, Le Mont	membre
6 membres (Cheseaux 2 / Romanel 2 / 2 Jouxens-Mézery)	
Commandant A. Blanc	Cdt SDIS
Quartier-Maître N. Petit	membre
Chef de site, Le Mont cap. Ch. Corbaz	membre
Chef de site Cheseaux, cap. Luis Mendez	membre
Chef de site Romanel, cap Lionel Marti	membre

La Commission du feu s'est réunie à quatre reprises afin d'examiner les comptes 2015, d'approuver le budget 2017, d'évaluer

l'acquisition de véhicules et d'agréer le rapport annuel 2015.

Formation

Comme chaque année et afin de poursuivre leur formation et de parfaire leurs connaissances, plusieurs sapeurs ont participé à divers cours cantonaux. Durant l'année 2016, 184 jours de cours ont été suivis au Centre de formation de la Grangette et à celui de la Rama. Les JSP ont suivi une formation sur les mêmes thèmes que ceux du SDIS. En

participant au championnat suisse des JSP, ils se sont classés à la 3^e place sur 28. Les thèmes de l'instruction ont été la nouvelle organisation ABC et le déploiement du projet ProSDIS.

Le total général de l'ensemble des cours représente 1'472 heures.

Activités de l'année 2016

Activités programmées

Recrutement	1	Exercice détachement 1 ^{er} secours (DPS)	16
Planification intercommunale recrues	1	Exercice porteurs ARI 1	10
Séance de la commission du feu	4	Exercice porteurs ARI 2	10
Séance d'état-major	8	Exercice porteurs ARI 3	6
Séance d'état-major de site	2	Exercice JSP	10
Exercice officier	4	Séance EM JSP	6
Exercice sof	2	Cours de cadre JSP	3
Exercice détachement d'appui (DAP)	6		

Comme tous les cinq ans, la revue aux autorités et à la population s'est déroulée au Mont-sur-Lausanne, le 5 novembre 2016.

Interventions

Le SDIS La Mère est intervenu à 114 reprises (116 en 2015), lesquelles ont mobilisé le personnel pendant 2'074 heures (1'925 heures 2015).

Elles se répartissent comme suit :

Feu	26	Assistance sanitaire	1
Alarme automatique	37	Officier de service	1
Inondation	30	Renfort éléments naturels	0
Sauvetage	7	Divers	12

Promotions

Les promotions à l'état-major sont les suivantes :

- Le major Alain Blanc a repris le commandement du SDIS le 1^{er} janvier 2016, en remplacement du major Bernard Borgeaud qui a demandé à prendre sa retraite au 31 décembre 2015 ;
- Le capitaine Luis Mendez a été nommé chef de site de Cheseaux en remplacement du major Alain Blanc ;
- Le premier lieutenant Gaël Berthoud a repris le poste de chef de l'instruction.

Autres prestations

- Fête nationale du 1er août dans trois communes ;
- Passeport vacances sur les trois sites.

Représentations

Le SDIS La Mèbre a été régulièrement représenté aux assemblées de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers, au

Groupement des jeunes sapeurs-pompiers, au rapport annuel de la PCi et à celui du SPSL.

Municipal : M. André Guex

Service des bâtiments

Attributions du service

Le Service des bâtiments est l'instance compétente en matière de gestion du patrimoine bâti communal administratif et financier au sein des services techniques de la Commune. Il met en œuvre la politique communale y relative et est le garant de l'application des lois et normes cantonales et fédérales en la matière. Le service est chargé de la construction, de la rénovation, de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien de tous les bâtiments communaux scolaires, administratifs et locatifs.

Sous la direction de M. André Guex, municipal, il est dirigé par M. Antonio Turiel, chef de service et composé d'une secrétaire administrative, Mme J. Benz, de deux adjoints au chef de service, MM. Francis Voumard, (Section technique) et Valter Spinazza (Section entretien et personnel agex) et d'un chef agex, M. Philippe Walther. Le solde des collaborateurs du service est composé de dix agex à 100 %, neuf auxiliaires de nettoyage à temps partiel (3.17 ETP) et un apprenti agex à 100 %.

Patrimoine communal

Le parc immobilier communal rassemble 31 bâtiments de tous types pour une valeur ECA de CHF 135'000'000.-. On y trouve en particulier quatre sites scolaires (Grand-Mont, Mottier, Crétaison et Martines), l'administration communale, la place de

sports du Châtaignier, l'église et ses annexes et la salle communale. Il est important de noter que globalement le parc est vétuste et des projets d'assainissement sont planifiés dans le calendrier des infrastructures communales.

Vision 2050

Le Service des bâtiments, conscient de ses responsabilités, a mis en œuvre des actions circonstanciées et progressivement compatibles avec le concept de la société à 2000 watts. Dans ce cadre, on peut notamment citer :

- Adoption du «standard bâtiments 2015» (critères et normes à appliquer pour des bâtiments à haute qualité environnementale) ;
- Etiquettes Display® (affichage des performances énergétiques des bâtiments pour une meilleure communication) ;
- Membre «Ergo» (établissement des bilans énergétiques et optimisation des installations) ;
- Achat de produits de nettoyage et d'entretien respectueux de l'environnement ;
- Eclairage des bâtiments (utilisation d'ampoules économiques, minuteriers, etc.) ;
- Réseau CAD bois au complexe du Mottier (utilisation et promotion du bois, énergie indigène et renouvelable) ;
- Contrôle à distance des installations de chauffage et de ventilation.

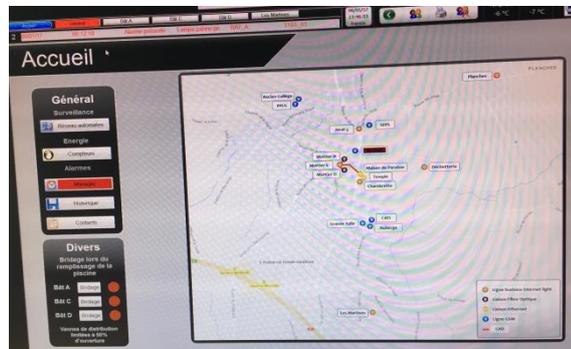
Supervision des installations techniques (MCR)

Les premières applications de domotique sont apparues au début des années 1980. Elles sont nées de la miniaturisation des systèmes électroniques et informatiques. Le développement des composants électroniques dans les produits domestiques et CVSE (chauffage-ventilation-sanitaires-électricité) a amélioré les performances de l'installation technique tout en réduisant les coûts de consommation en énergie des équipements.

Le programme de télégestion du Service des bâtiments (MCR) mis en service depuis quelques années permet un pilotage des installations de chauffage et ventilation, la

détection, la gestion de pannes et alarmes diverses, le comptage énergétique, la téléphonie IP, etc. Le parc immobilier entier sera raccordé en fonction des budgets annuels pour le renouvellement des installations techniques.

En 2016, les bâtiments suivants ont été raccordés : le Collège du Grand-Mont, la Maison de Paroisse, la Chambrette, l'église, le PPLS, le CMS-AAS, la Grande salle communale, les Abattoirs, l'Auberge communale, le collège des Martines et le complexe communal de Manloud.



Projet de constructions/ études réalisées³

Collège du Rionzi

Le 7 novembre 2016, le Conseil communal octroie un crédit de CHF 515'000.- destiné à financer les études du Collège primaire du Rionzi permettant de passer de l'avant-projet de nouvel établissement scolaire primaire à un projet permettant sa réalisation avec le crédit de construction détaillé pour entreprise totale. Celles-ci doivent permettre de développer les détails constructifs et d'élaborer les plans nécessaires aux appels d'offres pour préciser le coût de réalisation de l'ouvrage. Ce futur établissement scolaire primaire comprendra notamment 14 salles de classe, une salle polyvalente / réfectoire, une salle ACT-ACM, une salle de gymnastique VD 2 et une salle de rythmique.

Il est prévu d'implanter ce nouveau bâtiment communal sur le site du Rionzi. Il viendra compléter les quatre sites actuels d'enseignement primaires et secondaire de la commune avec un bâtiment supplémentaire. Dès sa mise en service, la commune disposerait de cinq sites d'enseignement.

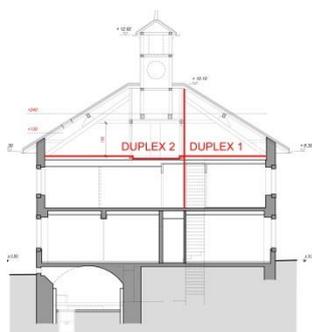
³ Afin de permettre une vue rapide, une distinction a été faite entre les caractères du texte, *italiques* pour l'historique, normal pour les faits nouveaux 2016.



Collège des Planches

Suite au décès du locataire en fin d'année 2013, l'appartement situé au 1^{er} étage et combles a fait l'objet d'une étude préalable de rénovation par un architecte. L'examen des structures porteuses de la charpente et de la poutraison des planchers est réalisé par sondages. Des éléments provisoires d'étais ont été mis en place afin d'assurer la stabilité statique de la poutraison dans la garderie qui présente un risque d'effondrement. Un bureau d'ingénieur a procédé au contrôle statique ainsi qu'une étude énergétique pour déterminer les options d'assainissement à envisager.

Le bâtiment construit en 1880 est classé et protégé en note 3 au recensement architectural. Il mérite d'être valorisé et conservé. La mixité de l'affectation logement-école d'origine est maintenue et a été augmentée par la création d'un logement supplémentaire indépendant. Cela permet une meilleure rentabilité économique des montants investis. La mise à niveau du bâtiment en termes d'isolation thermique occasionne un gain minimum de 60 à 80 % d'économie d'énergie voire plus avec la pose de panneaux solaires ou tuiles photovoltaïques. Le confort acoustique est également amélioré pour les occupants.



En 2015, le projet de rénovation finalisé par l'architecte est mis à l'enquête publique pour l'automne. La typologie extérieure d'origine est conservée avec un assainissement de l'enduit des façades.

La distribution intérieure est mieux répartie et la surface de plancher habitable augmentée par l'utilisation des combles. La garderie est conservée et deux appartements en duplex prennent places dans les espaces du 1^{er} étage et des combles.

En 2016, le projet est toujours en cours de traitement avec le Canton. En effet ce bâtiment classé en note 3 au recensement architectural (*Objet intéressant au niveau local*) fait l'objet d'un préavis négatif de la part la Section des monuments et sites (SIPAL). Ce service souhaite conserver une poutraison bois sans valeur, non visible, dont la conservation est en opposition aux autres critères de sécurité statique, directives AEAI et normes d'isolation sia 380/1.

Collège du Grand-Mont ancien

Le Collège du Grand-Mont ancien a été construit en 1850. Il est classé et protégé en note 3 au recensement architectural. A ce titre, il mérite d'être valorisé et conservé. Le collège abrite actuellement une garderie au rez-de-chaussée et un logement à l'étage.

Une étude d'avant-projet de rénovation a été réalisée et respecte la typologie d'origine du collège par le maintien de la mixité logement-

école. La surface habitable des combles est aménagée par la création d'un studio indépendant accessible par un escalier extérieur et d'un appartement de 4 ½ pièces en duplex avec une coursive privée. Cette rénovation permet une meilleure rentabilité économique des montants investis et s'inscrit dans le calendrier des investissements de la commune.



Appartement en duplex avec coursive privée



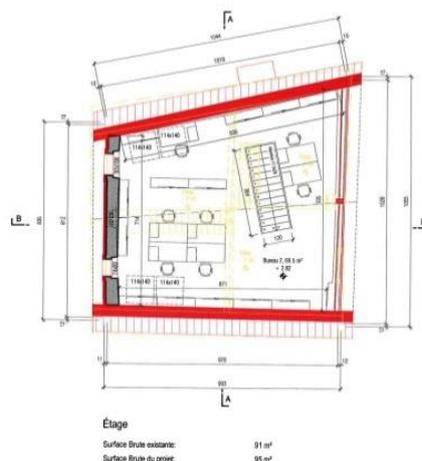
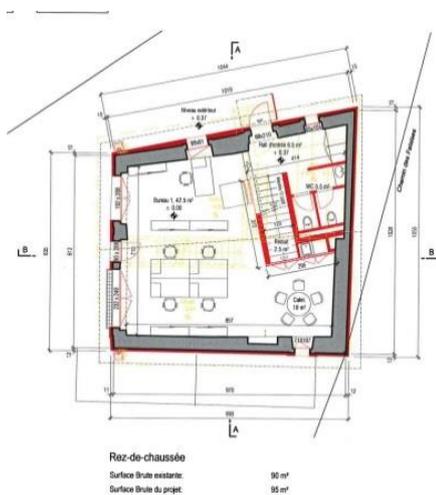
Studio indépendant avec accès en façade

Annexe « Ancien collège du Petit-Mont » (CMS/AAS)

Cette annexe n'a pas été touchée lors des travaux de rénovation de l'« Ancien collège du Petit-Mont » en 2010. Son état très vétuste présente des fissures importantes dans les murs de façades. Seuls les locaux du rez-de-chaussée sont loués. Il est classé en note 4 au recensement architectural. Ce bâtiment avec une surface brute au sol de 90m² par niveau peut être affecté en bureaux pour une dizaine de places de travail. Compte tenu de la

configuration du bâtiment et du site, une affectation pour du logement n'est pas opportune. Une étude d'avant-projet de rénovation a été réalisée avec plusieurs variantes d'aménagement. Cette rénovation permet une meilleure rentabilité économique des montants investis et s'inscrit également dans le calendrier des investissements de la commune.





Collège du Grand-Mont

Construit en 1982, le Collège du Grand-Mont présente une forte dégradation avec une performance énergétique obsolète. Compte tenu de l'investissement financier important et de l'activité scolaire sans interruption, les travaux nécessaires à l'entretien du collège sont planifiés sur plusieurs étapes dans les budgets d'entretien. Le programme des travaux a débuté en 2014 par l'assainissement des soubassements, pose d'un drainages et traitement des façades.

L'année 2015 marque l'engagement de travaux pour l'intérieur des deux premières classes.

L'année 2016 permet de finaliser les travaux de rénovation pour les quatre dernières classes. L'isolation de la toiture et le faux-plafond en lambris bois blanc sont remplacés et équipés de luminaires LED ce qui améliore les conditions d'éclairage pour les utilisateurs. Les aménagements intérieurs, le mobilier scolaire, le réseau informatique et les vieux tableaux noirs sont également remplacés par des tableaux blancs équipés de projecteur avec sonorisation. Un chauffe-eau posé dans les classes alimente en eau chaude les lavabos de la classe. Les toiles des stores extérieures sont remplacées par des tissus micros perforés.



Anciennes classes



Classes rénovées en 2016

Complexe sportif du Mottier

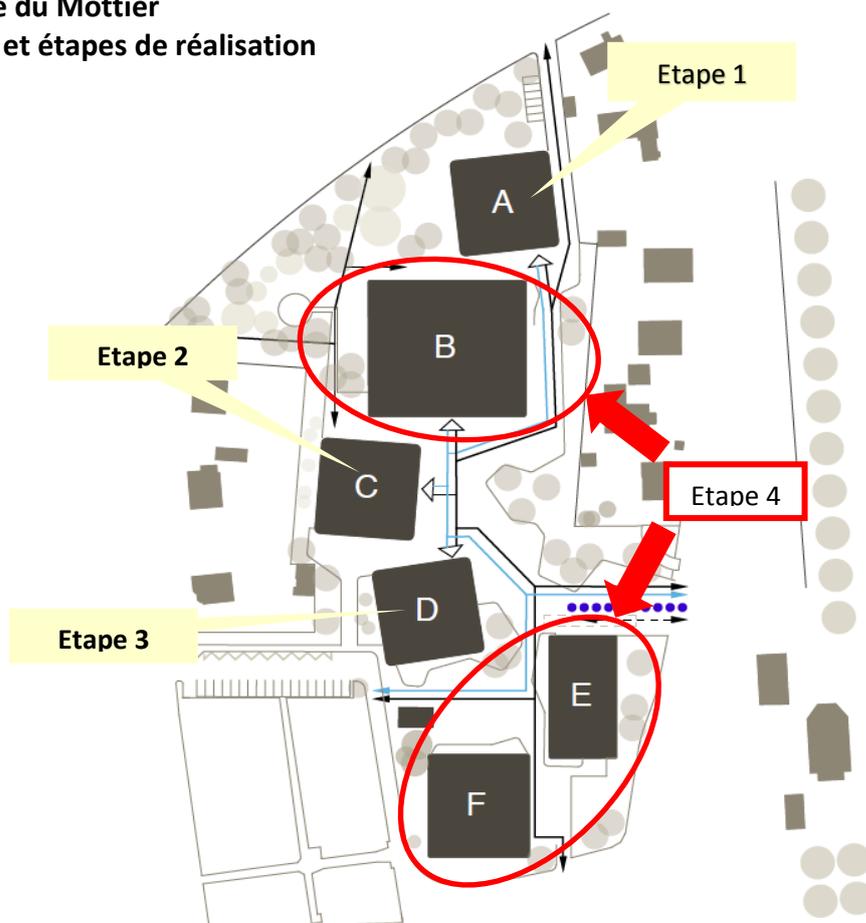
Le 9 mai 2016, le Conseil communal octroie un crédit de construction de CHF 3'565'000.- destiné à exécuter le projet de rénovation du Centre sportif du Mottier (piscine bâtiment et salle de gymnastique). Afin de pouvoir continuer à exploiter ces installations, le projet consiste à remplacer complètement les installations techniques, qui sont en fin de vie, et à mettre partiellement aux normes actuelles (AEAI, BPA, SIA, efficacité énergétique, amiante, etc.) tous les éléments

constructifs. En effet, les installations techniques de la piscine et de la salle de gymnastique nécessitent désormais une intervention urgente afin de ne pas perturber gravement les programmes de la scolarité obligatoire ces prochaines années.

Ce projet relatif aux corps de bâtiment E et F du complexe sportif, qui sera à terme complété par la rénovation du Mottier B, constitue la 4^{ème} et dernière étape de reconstruction du site scolaire du Mottier.

Sur la base de ces éléments et de la capacité financière de la Commune, le Service des bâtiments a recherché des solutions exemplaires et novatrices pour, non seulement, gagner en efficacité, mais également afin de diminuer les investissements à consentir. Pour cela, le principe de mise en œuvre d'un contrat de performance énergétique (CPE) a été adopté. Cette approche de rénovation lourde est compatible, d'une part, avec les objectifs de la « société à 2000 watts » et, d'autre part, "préserve" les finances communales en limitant l'atteinte du plafond d'endettement.

Site scolaire du Mottier Plan masse et étapes de réalisation



Travaux d'entretien

Bâtiments	Désignation des travaux
Administration Crétalaison	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assainissement des installations techniques de la fontaine d'agrément ; ▪ Installation d'un projecteur en potence et écran fixe dans la salle de formation ; ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU ; ▪ Mise en conformité de l'éclairage de secours ; ▪ Rhabillage des peintures suite à une infiltration d'eau dans les bureaux techniques (sinistre) ; ▪ Remplacement des joints silicone défectueux de la verrière du bâtiment ; ▪ Modification de la signalétique des bureaux ; ▪ Raccordement de la ligne numérique ascenseur GSM selon directives Swisscom ; ▪ Remplacement de la cuisinière irréparable chez un locataire ; ▪ Réaménagement du secrétariat pour les services techniques (SUDD-SEBA et STIN/SEDE) au 1^{er} étage ; ▪ Aménagement d'une armoire rotative pour le classement des documents.
Collège de Crétalaison	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement des joints de dilatation des façades et fenêtres ; ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU ; ▪ Réparation de la porte du garage et remplacement du moteur hors d'usage ; ▪ Sondage et recherche d'une fuite d'eau sur la toiture plate de l'entrée ; ▪ Réparation d'un ventilateur de l'abri PC ; ▪ Remplacement de la cuisinière irréparable chez un locataire.
Collège du Mottier B	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement du mobilier scolaire vétuste et ouverture d'une classe supplémentaire ; ▪ Remplacement d'un réservoir WC ; ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU ; ▪ Remplacement d'une batterie de secours pour l'ascenseur ; ▪ Remplacement du miroir d'agenceur détruit et pose d'une tôle de protection ; ▪ Raccordement de la ligne numérique ascenseur GSM selon directives Swisscom ; ▪ Remplacement d'un moteur de coupole toiture médiathèque ; ▪ Remplacement d'un moteur de store intérieur ; ▪ Remplacement d'un lavabo et d'un miroir détruit (incivilité) ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en conformité des aménagements extérieurs suite aux dégâts des utilisateurs ; ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU.
Centre sportif du Mottier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement de l'automate de ventilation avec programmation et raccordement électrique ; ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU ; ▪ Remplacement du préampli de sonorisation du bassin ; ▪ Remplacement de l'enrouleur de ligne de nage hors d'usage ; ▪ Réparation de l'échangeur de monnaie Selecta ; ▪ Remplacement partiel de la conduite de vidange bassin filtre avec raccords et vanne ; ▪ Achats divers d'équipements pour la piscine, ligne de flottaison, etc. ; ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU.
Collège du Grand-Mont nouveau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux d'entretien détaillé sous Collège du Grand-Mont (voir texte spécifique) ; ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU.
Collège du Grand-Mont ancien	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Câblage, matériel et raccordement de la chaufferie au réseau ; ▪ Réparation d'un embout du faîtage de toiture cassé ; ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU.
Collège des Planches	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement de la pompe de relevage des eaux claires ; ▪ Raccordement de la chaufferie au réseau de la supervision (MCR) ; ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU.
CMS/AAS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Isolation des passages de câbles et tubes dans chaufferie ; ▪ Déplacement de l'unité d'évaporation de la climatisation ; ▪ Exécution d'un panneau d'affichage de signalétique pour l'AAS ; ▪ Remplacement du bac de lavage rouillé dans la buanderie ; ▪ Remplacement du miroir endommagé dans la cabine de l'ascenseur ; ▪ Pose d'un module GSM alarme ascenseur selon directives Swisscom ; ▪ Remplacement de la pompe de relevage des eaux usées ; ▪ Pose d'un réducteur de pression ; ▪ Raccordement de la chaufferie au réseau de la supervision (MCR) ; ▪ Remplacement d'un store intérieur ; ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU.
Auberge communale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement de la moquette dans salle à manger ; ▪ Remplacement des joints des meubles froids ; ▪ Raccordement de la chaufferie au réseau de la supervision (MCR) ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement des luminaires d'éclairage des WC et dégagement hors d'usage ; ▪ Remplacement de l'horloge de dégivrage de l'armoire froid ; ▪ Remplacement d'un bloc d'éclairage de secours ; ▪ Réparation du lift à plate-forme extérieur ; ▪ Pose d'une prise TV dans l'office ; ▪ Réparation des chambres froides ; ▪ Remplacement du moteur de ventilateur de toiture hors d'usage ; ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU.
Salle communale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réparation de la ferblanterie, pose d'une protection latérale sur entrée ; ▪ Remplacement de l'horloge murale de façade hors d'usage ; ▪ Remplacement du solde des chaises de la grande salle ; ▪ Assainissement des façades des W.C. public, remplacement du sol et de l'étanchéité, réparation de la porte ; ▪ Rafrâichissement peinture murs, plafond et boiserie de l'entrée et de la salle du foyer ; ▪ Mise hors service de la fosse septique, pose d'un regard, raccordement au collecteur communal ; ▪ Raccordement de la chaufferie au réseau de la supervision (MCR) ; ▪ Réparation des WC, remplacement du robinet ; ▪ Réparation de 2 portillons devant la scène ; ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU.
Abattoirs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Raccordement de la chaufferie au réseau de la supervision (MCR) ; ▪ Réparation de la chambre froide ; ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU.
Bâtiment du feu	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement du plancher pourri devant l'entrée ; ▪ Raccordement de la chaufferie au réseau de la supervision (MCR) ; ▪ Dépannage de la lumière du rez ; ▪ Pose d'un cylindre feu pour l'ascenseur ; ▪ Réparation du store du locataire ; ▪ Réparation du cadre de porte défoncé et rhabillage de la maçonnerie (incivilité) ; ▪ Réparation de la clôture extérieure suite à un sinistre ; ▪ Remplacement du lave-vaisselle de l'appartement du locataire ; ▪ Remplacement d'une prise et d'un interrupteur hors d'usage ; ▪ Pose d'un module GSM alarme ascenseur selon directives Swisscom ; ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU.

Rte du Jorat 5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arrachage de la haie et plantation d'une nouvelle haie de thuyas ; ▪ Remplacement des stores-toiles usés ; ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU.
Maison villageoise service PPLS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Raccordement de la chaufferie au réseau de la supervision (MCR) ; ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU ; ▪ Réparation de l'avant-toit ; ▪ Réparation du store du locataire ; ▪ Pose d'un module GSM alarme ascenseur selon directives Swisscom.
Maison de paroisse W.C. public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement des tables et chaises sur demande de l'EER ; ▪ Remplacement du faux-plafond et des luminaires de la salle polyvalente ; ▪ Mise en conformité de la sous-station chaufferie, pose de vannes de réglage pour le groupe distribution des 3 bâtiments ; ▪ Raccordement de la chaufferie au réseau de la supervision (MCR) ; ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU ; ▪ Réparation de la gâche électrique et reprogrammation de l'horloge ; ▪ Pose de crochets stop-neige sur la toiture Nord ; ▪ Suite à des incivilités : <ul style="list-style-type: none"> – Remplacement du luminaire extérieur avec sonde crépusculaire ; – Descente de chéneau écrasée ; – Réparation de l'installation W.C.
Eglise + chambrette	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Façades : piquage de l'enduit existant et pose d'un crépi et d'une peinture minérale ; ▪ Rhabillage partiel de la molasse dégradée ; ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU.
Cantine du Châtaignier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en passe du bâtiment avec des cylindres mécatroniques ; ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU ; ▪ Réparation du lave-vaisselle ; ▪ Sécurisation et renforcement de l'armoire électrique (vandalisme) ; ▪ Réparation d'un aérochauffeur gaz ; ▪ Remplacement de la pompe de circulation d'eau chaude ; ▪ Réparation du lave-vaisselle de la cuisine ; ▪ Suite au vandalisme pose d'une clôture dans la zone barbecue ; ▪ Pose d'un cadenas pour le tableau électrique (incivilité) ; ▪ Remplacement du réducteur de pression gaz ; ▪ Réparation du chauffage gaz, remplacement des fusibles ; ▪ Réparation de la couverture Eternit ondulé perforé ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réparation robinetterie de la braisière ; ▪ Remplacement des plaques translucides perforées.
Barbecue Châtaignier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement des portes d'entrée du local de tir et du local technique du concierge ; ▪ Grattage des mousses, traitement fongicide, remplacement des tuiles cassées ; ▪ Nettoyage tags sur façades (incivilité) ; ▪ Remplacement vitrage d'un Velux (incivilité).
Refuge de Chatifeuillet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sablage traitement des tags sur les façades et murs intérieurs, application d'une peinture anti graffitis ; ▪ Remplacement des éléments de bois pourris des tables et bancs ; ▪ Remplacement de la grille démolie du barbecue (incivilité).
Stand de tir et ciblerie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement des panneaux acoustiques extérieurs (incivilité).
Anciens vestiaires du Châtaignier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement du paillason anti-saleté d'entrée ; ▪ Réparation de la conduite suite au dégât du gel ; ▪ Remplacement du vase d'expansion et du robinet d'arrosage ; ▪ Traitement des tags sur la façade (vandalisme) ; ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU.
Congélateur communal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rhabillage muret et revêtement bitumineux de l'aménagement extérieur ; ▪ Réparation fuite de gaz réfrigérant dans la tuyauterie ; ▪ Dépannage, nettoyage du condensateur.
STPA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU.
STAP (station de relevage)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien courant.
Collège des Martines	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement des joints de dilatation du couvert nettoyage du vitrage ; ▪ Remplacement des spots extérieurs du chemin piétonnier ; ▪ Réparation des engins en bois de la place de jeux extérieure des enfants ; ▪ Réparation des stores dans la salle des maîtres ; ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU ; ▪ Remplacement des pommes de douche ; ▪ Traitement des tags sur les murs extérieurs béton (incivilité) ; ▪ Remplacement de la minuterie dans la cage d'escalier ; ▪ Réparation des échelles de stores de classe ; ▪ Traitement des tags sur façade (vandalisme) ;
Ancienne laiterie de Penau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assainissement des façades du bâtiment ; ▪ Pose d'un drainage, rhabillage de la passerelle et escalier béton ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement des fenêtres et porte ; ▪ Remplacement du luminaire.
Complexe voirie de Manoud	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nettoyage et contrôle des détecteurs de fumée ; ▪ Remise en état installation éclairage de secours ; ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU ; ▪ Raccordement de la chaufferie au réseau de la supervision (MCR) ; ▪ Réparation de portes sectorielles ; ▪ Déminéralisation et traitement eau de chauffage ; ▪ Remplacement de prise mobile dans la déchèterie ; ▪ Remplacement des grilles du brûleur chaufferie à bois ; ▪ Réparation de la ferblanterie de l'avant toit suite à des infiltrations d'eau ; ▪ Remplacement des filtres à coalescence du séparateur à huiles ; ▪ Remplacement des accumulateurs ; ▪ Remplacement de télécommandes et programmation portes sectorielles ; ▪ Réparation d'un store chez un locataire ; ▪ Pose d'une étanchéité sur la sortie de ventilation cuisine locataire ; ▪ Remplacement d'une grille de ventilation non adaptée suite à une invasion de rongeurs ; ▪ Réparation d'un store ; ▪ Installation d'une fontaine à eau de boisson ; ▪ Remplacement d'interrupteurs.
Vestiaires du Châtaignier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU ; ▪ Pose de deux sèche-mains à air pulsé dans WC visiteurs ; ▪ Pose d'un ferme-porte dans l'entrée vestiaires joueurs ; ▪ Remplacement de détecteur de présence zénithal et transformateur ; ▪ Réparation du store de cuisine ; ▪ Remplacement d'une soupape et thermomètre du boiler.
Collège Mottier A	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU ; ▪ Remplacement de la lisse de barrière de l'entrée du site scolaire (incivilité) ; ▪ Dégagement de la neige sur les acrotères arrondis de la toiture ; ▪ Remplacement de la pompe de circulation et vase pneumatex ECS ; ▪ Raccordement de la ligne numérique ascenseur GSM selon directives Swisscom ; ▪ Remplacement d'un détecteur et 2 ampoules ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réparation du combi steamer 11 niveaux ; ▪ Remplacement d'un débitmètre hydraulique ; ▪ Remplacement d'un débitmètre ; ▪ Réparation de l'horloge mère centrale ; ▪ Remplacement de deux compteurs de chaleur ; ▪ Mise en conformité des aménagements extérieurs suite aux dégâts utilisateurs ; ▪ Pose d'un module GSM alarme ascenseur selon directives Swisscom.
Collège Mottier C	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Curage des sacs et canalisations EC et EU ; ▪ Pose d'un module GSM alarme ascenseur selon directives Swisscom ; ▪ Dégagement de la neige sur les acrotères arrondis de la toiture ; ▪ Intervention sur congélateur rapide ; ▪ Raccordement de la ligne numérique ascenseur GSM selon directives Swisscom ; ▪ Remplacement des sous-pieds de chaises du réfectoire ; ▪ Remplacement de l'électrovanne vase d'expansion ; ▪ Réparation du lave-vaisselle de la cuisine ; ▪ Remplacement d'une électrovanne.

ESPACES VERTS ET DÉCHETS

Municipal : M. Michel Amaudruz

Espaces verts

Equipe Espaces verts

Au 1^{er} janvier 2016, suite à l'attribution à 100 % à la déchèterie de M. J.-P. Mombelli (40 % Espaces verts en 2015), l'effectif de base de l'équipe espaces verts était de quatre collaborateurs.

Le 1^{er} mars 2016, l'équipe a été renforcée par la création d'un nouveau poste, ramenant ainsi son effectif à cinq employés à plein temps.

Cette ventilation est résumée dans le tableau ci-dessous :

En 2016, huit jeunes auxiliaires se sont inscrits pour effectuer de petits travaux pendant les vacances scolaires estivales.

Sur la base de rapports journaliers individuels, le chef d'équipe procède à la ventilation des prestations effectuées.

	2012	2013	2014	2015	2016
Châtaignier Sport	8.42 %	11.91 %	10.85 %	8.31 %	12.42%
Châtaignier Esplanade	1.66 %	2.14 %	2.72 %	1.80 %	3.66%
Cimetière	1.88 %	1.77 %	2.98 %	2.84 %	1.51%
Parcs + Promenades	37.05 %	30.49 %	39.56 %	29.23 %	46.27%
Bâtiments	6.32 %	4.25 %	2.93 %	3.50 %	5.69%
Véhicules	5.72 %	6.95 %	5.50 %	4.76 %	5.35%
Divers	1.69 %	1.11 %	1.28 %	1.89 %	1.51%
Forêts	8.21 %	3.75 %	4.50 %	3.01 %	3.89%
Ordures	15.36 %	18.37 %	22.46 %	27.78 %	3.95%
Neige	9.24 %	12.48 %	4.70 %	13.42 %	7.85%
Administration	1.13 %	4.51 %	1.24 %	0.92 %	3.76%
Equipe voirie	3.33 %	2.25 %	1.29 %	2.54 %	4.15%
TOTAL	100.00 %	100.00 %	100.00 %	100.00 %	100.00%
Heures effectives de travail	9'385.00	9'755.75	8'780.25	10'427.75	8'340.75
Heures théoriques emploi (*)	10'699.25	11'272.75	10'728.75	11'741.60	10'681.25
Solde heures suppl. au 31 décembre	431.5	455.5	367.55	286.00	205.25

(*) Heures théoriques emploi = Heures travaillées + Maladie + Vacances + Congés officiels

La différence entre les heures théoriques et les heures effectives de travail comprend tous les congés (militaire, protection civile,

maladie, accidents, etc.), ainsi que les heures supplémentaires à reprendre en congés, qui courent d'une année sur l'autre.

Remarque

Jusqu'en 2015, les heures effectuées par les collaborateurs de la déchèterie étaient intégrées dans ce tableau, ce qui explique l'écart important qui apparaît à la ligne "Ordures" et aux lignes "Heures effectives de travail" et "Heures théoriques emploi".

Parcs et promenades

Les collaborateurs de l'équipe Espaces verts s'occupent avec beaucoup de soin de l'entretien des espaces verts inventoriés comme suit :

- Gazon : 77'549 m² (7.7 ha)
- Haies (taille 3 côtés) : 3'800 m²
- Haies naturelles et bosquets : 2'409 m²
- Plantes rampantes : 4'253 m²
- Arbres d'ornement, taille échelonnée tous les trois ans de plus d'une centaine d'arbres feuillus et suivi d'une septantaine de conifères.

Les nouvelles plantations d'arbres d'ornement font l'objet d'un contrat d'entretien avec les entreprises paysagistes mandatées pour l'arborisation d'un site. Par cette démarche, le remplacement d'arbres défailants est garanti. Cela nous permet également de parer au manque de main-d'œuvre récurrent dans le service à certaines périodes de l'année.



A titre d'exemple, ci-contre l'emplacement du feu du 1^{er} août nettoyé et réensemencé peu après la manifestation.

Décorations

L'équipe des Espaces verts voue un soin particulier à la décoration florale de notre territoire communal au fil des saisons. Une

partie des plantes est cultivée dans la serre ainsi que dans des couches installées par nos jardiniers au sud de la déchèterie.

Exposition « Flores »

L'équipe Espaces verts du Mont, parmi d'autres communes voisines, a participé à l'exposition « Flores fait son sport » qui s'est tenue du 6 au 10 octobre à Cheseaux-sur-Lausanne. Le stand, imaginé, préparé et mis en place par Michel Bourquin et son équipe, très coloré, utilisant de nombreuses astuces de jardiniers pour mettre en musique fleurs, gazons, courges, pots en terre cuite, a remporté le premier prix, suite aux votes des visiteurs.



Feu bactérien

Trois employés ont été formés pour assurer la surveillance de cette grave maladie qui détruit les arbres fruitiers à pépins et divers arbustes ornementaux. En étroite collaboration avec les services cantonaux concernés, cela nécessite une attention particulière de la part

des employés chargés d'éliminer les plantes contaminées. Les contrôles effectués chez les privés, essentiellement dans les secteurs de zone villas Saux/Valleyre et Croix/Tessin n'ont pas révélé de nouveaux foyers d'infection sur le territoire communal.

Cimetière

L'entretien des platebandes et le nettoyage du cimetière incombe à l'équipe Espaces verts. En

2016, seuls des travaux d'entretien courant ont été effectués.

Places de jeux

Places de jeux

L'entretien, le nettoyage et le maintien de la sécurité des places de jeux accessibles au public fait partie des attributions confiées au Service des espaces verts.

En 2016, un effort particulier a été fourni pour contrôler la sécurité sur les places de jeux situées sous l'église, au Grand-Mont et au Chemin de la Valleyre.

Skate park

Le Skate park du Grand-Mont, rénové en 2012-2013, donne entière satisfaction aux utilisateurs et attire de plus en plus de jeunes sportifs. En collaboration avec la Fondation de la Feuillère, un atelier "graffiti" a été mis en place en 2016, et deux jeunes résidents de

cette institution ont pu mettre en pratique les connaissances apprises avec leur animateur. Trois éléments du Skate park ont ainsi vu apparaître de nouvelles couleurs.

Places de sports

Stand de tir

Outre la rénovation d'une cible électronique défectueuse, les travaux entrepris en 2016 se résument à des travaux d'entretien courant.

Centre de tir sportif de Vernand

Entrée en vigueur en avril 2013, la Convention régissant le tir sportif et militaire au stand de Vernand gère les aspects financiers et se concentre uniquement sur les charges annuelles d'exploitation du stand. La prise en charge du déficit annuel d'exploitation du

Centre de tir de Vernand s'effectue selon une clé de répartition en fonction du nombre de tireurs astreints de la commune du Mont du nombre total des tireurs de toutes les communes signataires.

Terrains de foot

L'entretien des terrains de sport du Châtaignier occupe une part importante des heures effectuées par l'équipe Espaces verts durant l'été.

En 2016, près de 1'000 heures ont été consacrées à la tonte et à l'arrosage des terrains de foot, et plus de 3'600 m³ d'eau ont été nécessaires pour maintenir les gazons en bon état durant l'été.



A noter en particulier que les mauvaises conditions météo du mois de juin, notamment durant la manifestation « Graines de foot », ont nécessité la remise en état (remplacement de zones d'herbe devant les buts du terrain

principal et scarification de l'ancien terrain) ainsi que la fermeture, avec arrosages et soins intensifs, des deux terrains naturels durant tout l'été afin de laisser le temps au gazon de se régénérer.

Site du Châtaignier

Le schéma directeur du site du Châtaignier, validé par la Municipalité en mai 2016, prévoit l'implantation d'un terrain de foot synthétique ainsi que la création d'un terrain multisports dans le prolongement des aménagements de la Société de pétanque.

En décembre 2016, le Conseil communal a accepté le préavis 17/2016 et a ainsi accordé un crédit d'étude de CHF 90'000.- en vue de la création de ces deux terrains de sport.

Parcelles agricoles

La location des terrains agricoles propriété de la Commune (28.6 ha) est répartie entre 14 exploitants.

A cela s'ajoute un jardin potager situé sur une parcelle communale, loué et cultivé par un particulier.

En septembre 2016, sept baux à ferme arrivés à échéance ont été renouvelés pour une période de cinq ans, soit jusqu'en 2020.

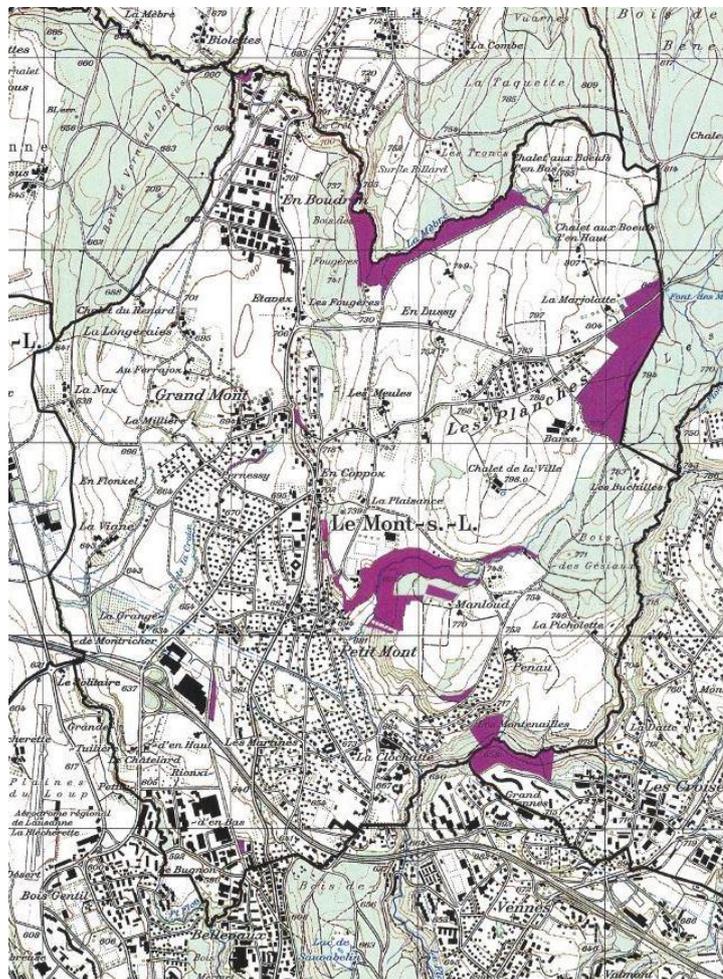
Forêts communales

Les surfaces forestières sur le territoire de la Commune du Mont représentent environ 150 ha répartis en :

- 44 ha de forêts communales propriété de la Commune du Mont ;
- 62 ha de forêts communales propriété de la Ville de Lausanne ;
- 44 ha de forêts appartenant à des propriétaires privés.

La Commune du Mont est également propriétaire d'environ 4.8 ha de forêts sur le territoire de la Commune d'Epalinges et 769 m² en limite communale sur le territoire lausannois.

Les forêts communales (surfaces en mauve ci-contre) se situent dans les secteurs Fougères-Chatifeuillet, Planches-Marjolatte, Châtaignier-Manloud-Valleyre, Clochatte et Epalinges pour les "grandes" surfaces. De petites surfaces ou cordons boisés se situent à proximité respectivement du giratoire du Grand-Mont, du collège du Grand-Mont, du Centre de la Gendarmerie, du chemin des Montenailles.



Les chiffres indiqués ci-dessous concernent les forêts propriété de la Commune du Mont. Ils sont issus des résultats enregistrés par le forestier ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en 2016. Ils ne correspondent pas

toujours avec ceux de la Commune car les travaux de coupe sont souvent à cheval sur deux années et la vente de certains produits forestiers prend parfois du temps. Il en va de même pour l'encaissement des subventions.

Exploitation des bois

- Janvier : élimination des dangers liés au chemin des Biolettes (Budron H) par l'entreprise Clerc (24 m³) ;
- Février : réalisation de gros arbres s'écroulant sur le haut du chemin de Chatifeuillet par le Centre de formation (82 m³) ;
- Mars : élimination des dangers liés aux routes au chemin des Epinox et au chemin du Rionzi par l'entreprise Clerc et le Centre de formation (51 m³) ;
- Mars : grande éclaircie aux Planches par les apprentis du Centre de formation (176 m³) ;

- Mai à septembre : élimination des dangers liés aux chemins (Bois Murat) et aux

infrastructures (collège du Grand-Mont) par l'entreprise Clerc (7 m³).

Assortiments

Bois de service résineux	64 m ³
Bois de service feuillu	15 m ³
Bois de feu feuillu et copeaux résineux	261 m ³
Total exploitation	340 m³

Remarque

Contrairement aux autres années, les recettes et les subventions pour les coupes ne couvrent largement pas les coûts d'exploitation (CHF 21.-/m³). Cela est dû principalement aux coupes de sécurité liées à la responsabilité du domaine public. Cette tendance devrait s'estomper dans les années à venir.

Plantations

Cent hêtres ont été plantés et protégés à Bois-Murat par le Centre de formation. Seul 0.4 ha

a dû être entretenu afin de favoriser le développement des jeunes plants.

Soins aux jeunes peuplements

Au total, 7.4 ha de jeunes forêts ont été entretenues. Etant au début d'une nouvelle campagne de subvention (2016-2019), toutes

les parcelles ont bénéficié de précieuses contributions. Ces dernières couvrent d'ailleurs largement les frais.

Réfection de chemin

Pour une fois depuis longtemps, il n'y a pas eu de dégât aux chemins forestiers. Au niveau réfection, seul le chemin du Bois-Murat reliant

Epalinges a bénéficié d'une nouvelle couche en surface sur quelques dizaines de mètres.

Remarques / divers / perspectives

On constate que la nouvelle directive sur la sécurisation des domaines publics pénalise véritablement le compte forestier au niveau des exploitations et empêche les coupes de bois traditionnelles d'être rentables. Ces coûts devraient être assurés par les comptes des dicastères concernés (route, école, etc.). A ce jour ce n'est pas le cas pour des raisons pratiques de gestion.

Le chauffage à plaquettes du Collège du Mottier fonctionne à satisfaction depuis l'automne et ce sont 665 m³ de plaquettes, provenant de notre triage forestier, qui ont pu être valorisés comme combustible entre octobre et décembre.

Bois de feu

En 2016, 80 stères de bois de feu ont été vendus à des particuliers. Quarante-six stères ont été coupés en bûches et 55 ont été livrés au domicile des propriétaires par les équipes communales.

Pour des raisons d'organisation, la Commune a décidé d'arrêter la commercialisation de bois de feu. Les particuliers seront invités dorénavant à prendre commande auprès des fournisseurs privés de la région, une fois nos derniers stocks écoulés.

Demandes d'abattage

Conformément au règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, tout abattage d'un arbre protégé doit faire l'objet d'une autorisation communale.

En 2016, 33 demandes d'abattage ont été traitées par le service et la Municipalité a délivré les autorisations nécessaires après affichage durant 20 jours au pilier public.

Déchets

Equipe Déchèterie

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'équipe Déchèterie compte deux collaborateurs à temps plein. Elle est directement rattachée à la direction du service.

Sur la base de rapports journaliers individuels, les prestations effectuées sont ventilées. Le tableau ci-dessous en résume les tâches :

	2016
Déchèterie (heures d'ouverture)	57.40 %
Déchèterie (préparation, rangement)	21.77 %
Déchèterie mobile	3.23 %
Police déchets	7.04 %
Administratif	3.60 %
Neige	1.11 %
Espaces verts / Voirie	5.85 %
TOTAL	100.00 %
Heures effectives de travail	3'772.00
Heures théoriques emploi	4'185.50
Solde heures suppl. au 31 décembre	234.25

Les chiffres ci-dessus ne tiennent pas compte des deux auxiliaires également présents au Centre de collecte des déchets verts de la Viane, les jeudis et vendredis entre 17h et 19h, ainsi que les samedis.

Politique de récolte des déchets

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, le règlement communal sur la gestion des déchets régit la gestion des déchets sur le territoire de la Commune du Mont-sur-Lausanne. Chaque année, la Municipalité édicte une directive communale qui précise notamment le mode de collecte des différents déchets produits par les habitants et les entreprises. En 2016, après trois ans de recul

sur le nouveau fonctionnement, la Municipalité a décidé d'ajuster sa politique en la matière.

Mise en place dès le 1^{er} mars 2016, à la fin de l'horaire d'hiver, la nouvelle politique de récolte des déchets sur la Commune du Mont-sur-Lausanne s'articule autour de cinq modes différents.

Déchèterie de Manloud

Sous la surveillance de deux collaborateurs, la déchèterie est fréquentée par un nombre toujours plus important de Montaines et Montains sensibilisés par le tri des déchets.

La déchèterie de Manloud récolte tous les déchets facilement recyclables ou valorisables.

Le tableau ci-dessous présente les quantités récoltées à Manloud :

	2015 [kg]	2016 [kg]	Augm./Dimin.
Batterie	900	900	+ 0
Bois	112'550	143'590	+ 31'040
Boites fer blanc/Alu ménage	9'680	10'560	+ 880
Déchets spéciaux	1'920	3'120	+ 1'200
Capsules Nespresso	22'500	23'250	+ 750
Inertes	184'000	152'000	-32'000
Objets encombrants métalliques	64'160	76'570	+ 12'410
Objets encombrants non métalliques	115'240	80'260	-34'980
OREA (petit électroménager)	17'450	17'328	-122
Papier / Carton	252'960	280'370	+ 27'410
PET	8'639	9'432	+ 793
Piles	1'050	1'225	+ 175
Verre plat	28'840	9'890	-18'950
Total tonnage [kg]	819'889	808'495	-11'394
	2015 [pces]	2016 [pces]	Augm./Dimin.
Cuisinières, lave-linge	97	112	+ 15
Frigos avec vignette	91	94	+ 3
Pneus avec jante	37	40	+ 3
Pneus sans jante	130	100	-30
Néons	500	500	+ 0

Globalement, le tonnage des déchets recyclables amenés à Manloud est en diminution de 11'394 kg (-1.39 %).

Ces déchets sont pris en charge par l'entreprise Metabader et sont évacués dans les différentes filiales de recyclage ou de valorisation.

Huiles usagées

Année	kg	Augm./Dimin.
2013	2'100	
2014	2'030	+ 38'920
2015	2'960	-211'580
2016	2'190	-73'810

Le Service de la propreté urbaine de la Ville de Lausanne s'est déplacé quatre fois pour la vidange du bac des huiles usagées.

Déchets ligneux

Les déchets ligneux, compostables du jardin (tailles de haie, branches, ...) sont également récoltés à la déchèterie de Manloud.

Année	kg	Augm./Dimin.
2013	478'940	
2014	517'860	+ 38'920
2015	306'280	-211'580
2016	232'470	-73'810

(Déchets ligneux acceptés à la Viane)

(Mise en place porte-à-porte déchets organiques)

Ces déchets sont évacués à la Compostière de la Coulette pour en faire du compost.

Ordures ménagères

Les ordures ménagères peuvent également être déposées à la déchèterie de Manloud.

Année	kg	Augm./Dimin.
2013	19'040	
2014	25'180	+ 6'140
2015	14'040	-11'460
2016	26'660	+ 12'620

Ces déchets sont évacués à l'usine d'incinération de Tridel pour être valorisés en chaleur.

Déchèterie mobile

Tous les deux mois depuis le 1^{er} mars 2016, en alternance dans huit secteurs prédéfinis, tour à tour le samedi (10h-12h) et le mercredi (17h-19h), une déchèterie mobile est installée pour quelques heures au plus proche des habitants, permettant ainsi aux personnes non motorisées d'amener leurs déchets recyclables.

La fréquentation de la déchèterie mobile est présentée ci-dessous :



Emplacement	1 ^{er} passage	2 ^{ème} passage	3 ^{ème} passage	4 ^{ème} passage	Fréquentation moyenne
Planches (Collège)	5	4	3	5	4.3
Cimetière (Ch. du Mottier)	5	6	2	2	3.8
Rte de Sauvabelin (Collège des Martines)	8	11	8	12	9.8
Maillefer (PQ du Bugnon)	20	16	11	14	15.3
Grand-Mont (Parking kiosque)	15	16	16	32	19.8
Petit-Mont (Parking)	27	14	30	14	21.3
Martines (Petite laiterie, Martines 107)	7	6	12	7	8.0
Pré-Marin (Ch. Rionzi 11)	12	6	10	11	9.8

Les emplacements situés aux Planches, vers le cimetière et à la route des Martines attirent peu d'usagers de la déchèterie mobile.

Ramassage au porte-à-porte

Ordures ménagères

Avec l'amélioration du tri des déchets et l'augmentation de containers terriers, dès le 1^{er} mars 2016, la tournée de ramassage des ordures ménagères a pu être réduite à un passage par semaine. La tournée au porte-à-porte pour les ordures ménagères a lieu tous les vendredis.

Déposés dès 7h en bordure du domaine public le jour officiel de ramassage, tous les déchets incinérables et non-valorisables sont récoltés exclusivement dans les sacs taxés officiels.

En cas de besoin en dehors de ces passages, les sacs taxés peuvent être déposés dans un conteneur terrier proche.

Année	kg	Augm./Dimin.
2013	801'805	
2014	846'720	+ 44'915
2015	972'375	+ 125'655
2016	970'360	-2'015

(51.9 % porte-à-porte et 48.1 % Molok)

(42.3 % porte-à-porte et 57.7 % Molok)

Ces déchets sont évacués à l'usine d'incinération de Tridel pour être valorisés en chaleur.

Déchets organiques

Introduite dès le 1^{er} mars 2016, une tournée de ramassage au porte-à-porte des déchets organiques récolte tous les déchets verts compostables ou méthanisables, gazon, tailles de haies, branches, feuilles mortes, déchets crus et cuits.

Mis à part les déchets ligneux (branches) qui peuvent être déposés attachés en fagots, seuls les conteneurs bruns officiels sont vidangés tous les mardis.

Année	kg	Augm./Dimin.
2015	0	
2016	186'260	-

(en fonction dès le 1^{er} mars 2016)

Ces déchets sont évacués chez EcoRecycling à Lavigny pour être méthanisés.

Papier

Une fois par mois, une tournée de ramassage du papier permet d'évacuer le vieux papier en bordure du domaine public.

Année	kg	Augm./Dimin.
2013	138'090	
2014	177'310	+ 39'220
2015	186'780	+ 9'470
2016	196'025	+ 9'245

(36.5 % porte-à-porte et 65.5% Molok-spécial papier)

Ces déchets sont évacués chez Retripa pour être retransformés en papier.

Déchets encombrants

Le ramassage mensuel des déchets encombrants en bordure du domaine public a été abandonné avec l'entrée en vigueur de la nouvelle politique de récolte des déchets en mars 2016.

Un service de ramassage payant et sur appel est à disposition des habitants de la commune (3 objets volumineux : CHF 50.-, puis CHF 10.- par objet supplémentaire).

La Viane - centre de collecte des déchets verts

Ouvert tous les jours de la semaine et le samedi, en partenariat avec une société privée (D'Vert) depuis juillet 2015, le centre de collecte des déchets verts de la Viane récolte tous les déchets verts, qu'ils soient compostables ou méthanisables (gazon, taille de haie, branches, feuilles mortes, déchets de cuisine crus ou cuits, etc.).

Deux collaborateurs auxiliaires assurent l'accueil des usagers en dehors des heures d'ouverture servies par la société D'Vert, soit les jeudis et vendredis soirs de 17h à 19h en été, ainsi que les samedis de 10h à 12h et de 13h30 à 17h (13h30-17h en hiver).



Année	Gazon [kg]	Branches [kg]	Total [kg]	Augm./Dimin.
2013	464'250	-	464'250	
2014	380'800	-	380'800	-83'450
2015	690'970	144'100	835'070	+ 454'270
2016	591'940	447'480	989'420	+ 154'350

Ces déchets sont valorisés à Bettens sous forme de compost par la société D'Vert.

Points de collecte fixes

Ordures ménagères

Répartis sur l'ensemble du territoire communal, plus de 70 conteneurs terriers (Molok) permettent aux habitants d'évacuer leurs ordures ménagères en tout temps.

Écopoints

Outre les ordures ménagères, les deux écopoints du Grand-Mont (terminus tl) et de Champ-du-Bois récoltent le papier et le verre.

Verre

En plus des deux écopoints (Grand-Mont et Champ-du-Bois), les bennes à verre situées à la place du Châtaignier, à la route de la Clochette et à la déchèterie de Manlout récoltent le verre trié par couleur.



Année	kg	Augm./Dimin.
2013	245'410	
2014	246'330	+ 920
2015	227'280	-19'050
2016	235'830	+ 8'550

(26.8 % blanc, 43.2% vert, 21.6% brun, 8.4% mélangé)

Le verre est transporté chez VetroRecycling pour être retransformé en verre.

Vêtements

En collaboration avec l'organisation Texaid, des conteneurs sont à disposition à la déchèterie de Manlout, au terminus tl du Grand-Mont, à la route de la Clochette, au

chemin du Couchant et au Collège des Planches pour y déposer textiles et chaussures usagés.

Année	kg	Augm./Dimin.
2013	15'200	
2014	39'550	+ 24'350
2015	54'930	+ 15'380
2016	49'200	-5'730

Selon la convention signée en 2016, l'organisation Texaid nous verse CHF 0.10 / kg de textile récolté.

Tous les 2 à 3 ans, les montants ainsi reçus sont versés à diverses institutions présentes sur notre territoire.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET AFFAIRES CULTURELLES

Municipal : M. Philippe Somsy

Ecoles

Effectifs

Dirigé depuis 2008 par M. Thierry Wolters, l'Etablissement scolaire du Mont-sur-Lausanne (EPS) comptait à la rentrée 2016, 906 (+ 59) élèves répartis dans 47 classes. L'EPS emploie 97 enseignants sur quatre sites scolaires et sept bâtiments. Dans le cadre du développement démographique de notre commune, le projet achevé des trois danseuses sur le site scolaire du Mottier répond aux besoins d'espace pour nos classes du secondaire. Toutefois, pour les degrés primaires de 1 à 6P, ce besoin en salles de classe a évolué très rapidement ces trois dernières années avec l'arrivée des nouveaux habitants. La construction de classes supplémentaires est donc impérative à court terme, d'où le lancement du projet de

construction d'une nouvelle école dans le quartier du Rionzi, dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2018.



Effectif des enseignant-e-s de l'EPS :

	Temps plein	Temps partiel	Total
Primaire	25	30	55
Secondaire	16	26	42

Effectif et enclassement des élèves :

Primaire – Situation au 31.12.2016				Secondaire – Situation au 31.12.2016			
Année	Elèves	Classes	Collèges	Année	Elèves	Classes	Mottier
1-2P	158	8	2C 3G 3M	9 VP	33	2	C
3-4P	207	9	2C 3G 4M	10 VP	35	2	D
5-6P	163	8		11 VP	36	2	C
7-8P	152	8		9 VG	54	2	C
COES	7	1		10 VG	41	2	D
EI 6-8P	13	1		11 VG	44	2	C
31.12.16	700	35		31.12.16	243	12	

Primaire – Situation au 31.12.2016				Secondaire – Situation au 31.12.2016			
01.10.15	635	33		01.10.15	212	11	
01.10.14	582	29		01.10.14	225	12	
01.10.13	536	28		01.10.13	212	11	
01.10.12	350	18		01.10.12	328	17	
01.10.11	320	17		01.10.11	332	18	

C=Crétalaison ; G=Grand-Mont ; M=Martines

Orientation en fin de 8P :

Année 2016	VP	VG	Autres	Total
Nombre élèves	29	43	4	76
%	38.16 %	56.58 %	5.26 %	100 %
2015	34.37 %	51.56 %	14.06 %	100 %

Orientation postscolaire :

Une conseillère en orientation est présente sur le site du Mottier pour les entretiens avec les élèves et les parents afin de leur fournir toutes les informations disponibles sur la

thématique de l'orientation postscolaire. Les élèves libérés de leur obligation scolaire en juillet 2016 se sont dirigés vers les formations suivantes :

	Formation professionnelle	Ecole de maturité	Ecole de culture générale	RACC I/II	Transition 1	Autre	Total
VG	8	0	7	8	3	11	37
VB	2	26	0	0	0	1	29

Bâtiments scolaires

Primaire		
Grand-Mont	6 classes	+ salle de rythmique
Crétalaison	4 classes	+ petite salle utilisée pour les études surveillées
Martines	8 classes	+ salle de gymnastique
Secondaire		
Mottier A	1 classe	+ 11 classes spéciales : 2 arts visuels, 2 musique, 2 éducation nutritionnelle, 3 sciences, 2 ACT
Mottier B	10 classes	+ aula, 2 salles de travaux manuels, 1 salle informatique, médiathèque, secrétariat, salle des maîtres
Mottier C	12 classes	+ infirmerie + réfectoire + salle polyvalente
Mottier D	13 classes	+ 1 salle de gymnastique
Mottier complexe sportif	0 classe	+ 2 salles de gymnastique et 1 piscine

Pour l'année scolaire 2016-2017, huit classes primaires (5-6 P) se trouvent sur le site du Mottier B. Avec la LEO, les classes de 9-11 S sont dédoublées pour les cours de français, math, allemand.

Autorités scolaires

La Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) exerce toutes les compétences qui touchent au corps enseignant, aux matières enseignées et à l'enseignement. Les aspects financiers, incombant à la Commune, sont détaillés dans nos budgets et comptes communaux et sont élaborés conjointement par le municipal des écoles, le boursier communal et le directeur. L'entretien des bâtiments scolaires est assuré par le municipal et le service des bâtiments avec l'appui de M. R. Vega, doyen administratif. La prévention et la sécurité sont du ressort du municipal de la police et de son

service. Les réflexions en lien avec les besoins en infrastructures scolaires sont quant à elles menées par la Municipalité, en collaboration avec la direction des écoles.

Le Conseil d'établissement scolaire traite de toutes les questions susceptibles d'intéresser l'établissement scolaire. Présidé par le municipal en charge de l'instruction publique, il est composé de trois représentants de chacune des catégories suivantes : autorités, parents d'élèves, milieux et organisations concernés par la vie scolaire, professionnels actifs au sein de l'établissement.

Services et prestations divers

Transport scolaire

Cinq bus d'une capacité totale de 170 places assises sont utilisés afin de transporter les élèves inscrits au transport scolaire. La rentrée scolaire d'août 2016 a été compliquée. La cause en est principalement le test d'un nouveau logiciel informatique par notre prestataire CarPostal, nouveau programme qui a été expérimenté pour la première fois au niveau d'une commune. Le paramétrage de cet outil de confection d'horaires n'était absolument pas maîtrisé.

Avant même la découverte de cette situation, un groupe de travail avait été constitué afin de réfléchir à l'amélioration du système de transport scolaire dans la commune. Ce groupe est composé du secrétaire municipal, du directeur des écoles, de la secrétaire des écoles, de la directrice de l'UAPE, du municipal des écoles, du chef de service de la Police administrative et d'un représentant de CarPostal. Le municipal des écoles a également souhaité inclure dans ce groupe la présidente de l'Apé. Suite aux problèmes rencontrés à la rentrée, le groupe a très rapidement pris des décisions pour revenir à

une situation plus acceptable. Toutefois, celle-ci était jugée insatisfaisante par de nombreux acteurs, notamment en ce qui concerne les temps d'attente et de déplacement jugés largement excessifs. C'est pourquoi le travail s'est poursuivi de manière intensive. De fait, en quatre mois et demi, ce groupe s'est rencontré à cinq reprises.

Parallèlement, suite au postulat Urfer-Martinelli, une réponse globale sur l'organisation des transports scolaires a été mûrie au sein du groupe de travail précité. Cette réflexion aboutira en 2017 à une proposition qui apportera davantage de flexibilité et d'efficacité à notre organisation de transport. Nous avons également entamé un grand travail en vue de proposer des éléments d'administration numérique pour les parents d'élèves. Ainsi, des possibilités d'inscriptions en ligne pour le choix du système de transport sont à un stade d'étude avancé.

Réfectoire scolaire

Depuis l'ouverture de l'UAPE Rionzi le 3 mars 2014, l'accès au réfectoire est réservé aux élèves de la 5P à la 11S. Depuis la rentrée scolaire 2015-2016, toutes les classes de ces niveaux sont scolarisées sur le site du Mottier. L'entreprise Novae prépare les repas sur place. Un menu est proposé avec entrée / plat / dessert au prix de CHF 12.-. Les critères de confection des repas répondent au label "Fourchette Verte". L'inscription au réfectoire est obligatoire. Des bons nominatifs et numérotés sont vendus à la Police administrative. Un système de paiement par carte bancaire a été mis en place. Afin d'améliorer les flux, deux micro-ondes ont été mis à disposition pour les élèves prenant leur

pique-nique. La surveillance durant toute la période (12h00 - 13h55) s'effectue par trois personnes. Elles sont chargées du bon déroulement du repas, du contrôle des micro-ondes et de la surveillance durant la pause. Dès 12h30, la possibilité de fréquenter la médiathèque scolaire est proposée à tous les élèves restant sur le site pendant l'entier de la pause de midi. Cette offre s'est donc étendue aux élèves n'étant pas inscrits au réfectoire. La fréquentation hebdomadaire est très fluctuante, dépendant aussi des diverses activités scolaires telles que camps et courses. La moyenne de fréquentation quotidienne oscille de 60 à plus de 120 élèves, ce qui correspond à la capacité totale de la salle.

Médiathèque

Effectif

L'effectif de la médiathèque est composé d'une bibliothécaire responsable (75 %), Mme Murielle Henchoz, d'une agente en information documentaire (70 %, puis 80 %

dès le 1^{er} juillet 2016), Mme Doris Sapin, et d'une collaboratrice (30 %), Mme Emine Durmaz.

La médiathèque en 3 points

Trois événements sont à retenir en 2016. En premier lieu, l'obtention par Mme Sapin de son certificat d'agente en information documentaire (AID) obtenu avec succès en juin 2016, après deux ans intenses de formation.

nécessaires pour apprendre à manipuler ce nouveau système. Des formations complémentaires seront proposées en 2017. Actuellement, d'inévitables problèmes d'utilisation sont encore à déplorer et nous nous réjouissons que ceux-ci trouvent des solutions au cours des prochaines années.

En second lieu, la création d'un nouveau réseau de bibliothèques exclusivement vaudois : RENOUVAUD a provoqué une série de changements à la rentrée d'août, notamment la mise en service d'un nouvel outil informatique de gestion de bibliothèque: Alma. Entre mai et juin, plus d'une quinzaine de journées de formation de catalogage, d'indexation et de bulletinage ont été

Sur un plan plus festif, une "Semaine sous les étoiles" a été organisée pour et par l'établissement scolaire et a réuni élèves et enseignants autour de multiples activités sur le thème de l'astronomie. Suite à ce succès, une seconde édition est déjà prévue pour la prochaine année scolaire.

Horaires d'ouverture de la médiathèque

	Ouverture scolaire	Pause de midi	Ouverture publique
Lundi	8h30 - 12h / 14h - 15h30	12h30 - 14h	15h30 - 17h30
Mardi	8h30 - 12h / 14h - 15h30	12h30 - 14h	15h30 - 17h30
Mercredi	8h30 - 12h	-	13h30 - 15h30
Jeudi	8h30 - 12h / 14h - 15h30	12h30 - 14h	15h30 - 17h30
Vendredi	<i>fermé</i>	12h30 - 14h	<i>fermé</i>

Quelques chiffres

Actuellement, le fonds documentaire se compose d'environ 17'000 documents, principalement destinés à la jeunesse. Ils sont répartis comme suit :

- Romans : 33 % ;
- Documentaires : 28 % ;
- Albums : 15 % ;
- BDs et mangas : 15 % ;
- DVDs : 6 % ;

▪ Divers tels que livres en langues étrangères, contes, poésies, livres-jeux : 3 %.

Depuis la rentrée d'août, la médiathèque a modifié ses modalités de prêt à dix documents (dont trois DVDs). Plus de 55'000 documents ont ainsi été prêtés durant l'année aux presque 900 utilisateurs actifs. Entre midi et 14h, entre 25 et 30 élèves en moyenne (jusqu'à plus de 40 selon la météo !) sont accueillis quotidiennement (sauf le mercredi).

Spectacles et ateliers dans le cadre communal

Dans le but d'offrir un espace de rencontre à la population montaine, mais aussi d'encourager la venue de nouveaux lecteurs à la médiathèque, les événements ci-dessous ont été proposés en 2016. Les ateliers et spectacles ont lieu sur inscription et ont affiché complet pour la plupart.

- *1^{er} au 21 février* durant les pauses de midi: fabrication de hérissons en papier en recyclant des livres supprimés du catalogue ;
- *10 février + 20 avril + 29 juin*: 6 spectacles de marionnettes RIKIKO, sur une formule de deux représentations par jour : en matinée pour les tout-petits dès 18 mois, spectacle dès 3 ans l'après-midi ;
- *9 & 23 mars + 13 avril*: trois ateliers de confection de bracelets de survie en paracorde ;
- *25 & 27 avril*: technique origami de fabrication de marque-pages ;
- *5 au 15 sept., pauses de midi*: atelier de peinture pour la « Semaine sous les étoiles » ;
- *19 nov.*: histoire de « Heidi » racontée à l'aula le samedi matin dans le cadre de « La Nuit du Conte en Suisse » ;
- *5, 12 & 19 déc., pauses de midi*: Jouons ! Exploration de jeux de société ;
- *Déc.*: Calendrier de l'Avent sous forme de : « Une question par jour avant Noël ». Petits prix à la clé en échange des bulletins complétés et rendus.



Animations scolaires

La médiathèque collabore tout au long de l'année avec les enseignants en leur proposant des animations pédagogiques. L'objectif est de faire découvrir aux élèves le monde du livre et de les initier à la recherche documentaire. Avec plus d'une centaine de visites de classe réparties sur l'année, les bibliothécaires proposent des lectures, présentent des auteurs et illustrateurs, organisent des jeux de pistes littéraires, des initiations à la recherche documentaire et des concours et quizz. En outre, elles proposent des discussions, débats et créations autour du livre. Cette année, de nombreux rallyes numériques sur iPad ont été réalisés, notamment durant la semaine sous les étoiles. Une approche qui rencontre un vif succès auprès des élèves.

Au printemps, les élèves des classes 1-2P ont reçu la visite d'Anne Crausaz, auteure et

illustratrice romande. Elle les a initiés à la technique de l'illustration et de la fabrication d'un livre. Chaque classe a ainsi réalisé son propre album illustré.

L'évènement-phare de 2016 aura été sans conteste "La semaine sous les étoiles", du 3 au 7 octobre, organisé par l'établissement scolaire en étroite collaboration avec la médiathèque. Tous les élèves de 1P à 11S ont pu y participer. Ils se sont rencontrés et ont organisé des activités pour les plus jeunes. Certains ont pu s'entretenir avec une conteuse, d'autres avec un astrophysicien. Un stardôme installé dans l'aula a accueilli toutes les classes secondaires. Vingt-cinq élèves ont profité d'une observation nocturne pour jouer les astronomes amateurs dans la bise glaciale. La semaine s'est achevée par la venue de Claude Nicollier lors d'une conférence publique ouverte à la population.

Stages et visites

- 28 janvier : visite guidée de l'UAPE avec Mme Carole Robyr-Diallo, Directrice ;
- 10 nov. : accueil de Lara Nseir pour la JOM ;
- 21-24 nov. : accueil de Fanny Almeida pour un stage-découverte.

Service de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS)

Le Service PPLS de l'Etablissement scolaire du Mont est situé au chemin du Hameau 4. Il couvre les communes de Cugy, Froideville, Epalinges et du Mont. En 2016, l'équipe est

composée de huit personnes (trois psychologues, deux psychomotriciennes et trois logopédistes).

Infirmière scolaire

L'infirmière scolaire dispose d'un local au Mottier C. Elle procède à diverses activités telles que des entretiens, par exemple auprès des parents des futurs élèves de 1P ou avec des partenaires santé. Elle effectue les différentes vaccinations ou autres contrôles. Les élèves sont reçus en cas de symptômes de

maladie ou en cas d'accidents de faible gravité. L'infirmière gère et contrôle les pharmacies des différents bâtiments ainsi que ceux des camps et sorties. Elle rédige et distribue un courrier en cas d'épidémie dans une classe.

Elèves en difficultés

En cas de besoin, une équipe de professionnels (membres de la direction de l'EPS du Mont, membres de l'équipe PPLS, infirmière scolaire, médiateurs, animateur

santé, médecin scolaire, etc.), fonctionnant sur le principe de la pluridisciplinarité est prête à intervenir pour assister des élèves en difficulté.

Echange linguistique

- Echanges entre classes - 10VP du Mont et 8ème de Cham. Echange de lettres, cartes postales et vidéos puis les deux classes de Cham sont venues nous rendre visite au Mont pendant deux jours et les zougois ont logé chez leurs correspondants. Ce court séjour a permis aux correspondants de Cham de découvrir la Ville de Lausanne, l'école du Mont ainsi que la famille du correspondant. Ces quatre classes sont toujours en contact et effectuent des activités épistolaires. Une visite des élèves du Mont à Cham est prévue pour le 30 mars prochain.
- Echange de classes - 9 VP du Mont et 7èmes de Cham. Echange épistolaire et chat sur educanet2. Les élèves du Mont ont rendu visite à leurs correspondants à Vaumarcus pendant leurs camps sportifs.

Cette journée, organisée en atelier, a permis aux élèves de faire connaissance de manière directe et d'exercer la langue allemande et française dans un contexte réel.

- Il y a un échange individuel en 2016 avec une élève de 10vg niveau 2. De plus, différentes demandes ont été faites en décembre dernier et sont en cours de réalisation. La rencontre annuelle, réunissant quelques enseignants de Cham, une de Cugy et deux du Mont, a eu lieu à Cham, le vendredi 16 décembre 2016. Elle a permis de constater que Cugy et Cham rencontrent de nombreuses difficultés internes afin de continuer le partenariat. On espère que cela s'améliorera pour les années à venir.

Camp à l'Île d'Yeu

Le camp de l'Île d'Yeu en début de 8P a un impact extrêmement important et positif sur les élèves. La sensibilisation en milieu marin dure huit jours et se poursuit tout au long de l'année sur le plan pédagogique. En 2016, le camp à l'Île d'Yeu a concerné 80 élèves de l'établissement du Mont impliquant quatorze demi-journées d'activités. Cette activité,

organisée par le passé en commun pour les deux établissements de Cugy et du Mont se fait de manière séparée désormais, en raison du nombre d'élèves concernés. L'organisation de ce camp démarre très tôt et les réservations pour l'édition 2017, prévue du 23 août au 1^{er} septembre, sont déjà effectuées.

Tâches communales partiellement confiées à l'école

Dans l'organisation scolaire actuelle du Canton, un certain nombre de tâches incombent aux communes (organisation des transports scolaires, des sports facultatifs et des devoirs surveillés, etc.), et sont confiées partiellement au directeur ou au secrétariat de l'établissement scolaire. L'inventaire des tâches a été négocié en 2009 à 0.25 ETP pour les années 2010 et suivantes et a fait l'objet

d'une mise à jour en juin 2015. Ceci s'explique notamment par le nombre d'élèves en constante augmentation. Est inclus dans ce cahier des charges, le suivi des constructions scolaires, la relation avec le parascolaire (réfectoire, UAPE). La convention a à présent été adaptée à 0.38 ETP (17 % direction et 21 % secrétariat).

Service dentaire scolaire intercommunal du Gros-de-Vaud

En application de la loi sur la santé publique du 25 mars 1960 et du règlement d'application du 11 avril 1961, les communes ont l'obligation de faire contrôler annuellement la dentition des enfants. En 2016, 790 élèves se sont fait contrôler. Chaque élève reçoit un devis qui doit être

complété et signé par les parents. Les factures de traitements ainsi que le montant global des contrôles sont envoyés en bloc au boursier de la commune concernée. Celle-ci prend en charge les contrôles et se fait rembourser tout ou partie des traitements par les parents ou personnes responsables.



Devoirs surveillés

Les surveillants font partie du personnel communal. L'organisation, le recrutement du personnel et le suivi pédagogique des études surveillées, comme l'élaboration des informations destinées aux parents et/ou au

corps enseignant sont confiés au directeur de l'établissement scolaire. A ce jour, 17 élèves de 4P à 6P et 1 élève de 7P à 9S bénéficient de cette offre.

Sport scolaire facultatif

Comme son nom l'indique, le sport scolaire facultatif (SSF) organisé dans les écoles primaires et secondaires ne revêt pas de caractère obligatoire pour les élèves. Ceux-ci s'inscrivent et suivent le cours régulièrement, généralement une fois par semaine. Les cours de SSF sont donnés en dehors des heures scolaires, soit entre 12h et 14h ou dès 15h40. Un cours dure 60 minutes et il est dispensé par des moniteurs J+S ou les maîtres EPH de l'établissement. La durée du cours peut varier, mais ne dépassera pas 90 minutes selon le

sport enseigné. L'objectif du SSF est de faire découvrir à l'élève un sport qu'il ne connaît pas encore ou peu. L'élève a aussi la possibilité de progresser dans un sport qu'il affectionne plus particulièrement sans avoir l'obligation d'appartenir à un club. Cependant, la durée des entraînements se limite à six mois. A l'avenir, nous souhaitons développer ces activités aussi bien à l'aide des enseignants d'éducation physique que des moniteurs engagés dans des sociétés locales.

Association pour l'entraide familiale et l'accueil de jour des enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE)

Préambule

La Commune du Mont-sur-Lausanne est membre de l'EFAJE depuis le 12 décembre 2007, au moment de sa création. Cette association, conformément aux articles 60 et suivants du Code civil suisse, a pour buts principaux d'encourager l'entraide familiale et d'organiser le Réseau d'accueil de jour des enfants (RAJE) conformément à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), votée le 2 février 2006. En conséquence, elle crée, coordonne, supervise et développe les structures d'accueil de jour des enfants, elle favorise la collaboration entre les différents partenaires travaillant dans ce domaine, elle améliore l'information des usagers et elle distribue les subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) aux

différentes structures d'accueil, membres du réseau. L'association a un caractère d'utilité publique et ne poursuit aucun but lucratif. Son siège est à Echallens.

Les membres de l'association sont les 31 communes du Gros-de-Vaud (environ 40'000 habitants), les entreprises partenaires du réseau et les structures affiliées à l'EFAJE avec voix consultative.

Chaque membre a droit à une voix à l'assemblée générale et verse sa contribution financière selon les plans financiers élaborés par le Comité directeur et adoptés par l'Assemblée générale.

Direction

Compte tenu des nouvelles dimensions de l'EFAJE, consécutives à l'augmentation des garderies, du préscolaire et du parascolaire, un centre administratif a été constitué à Echallens, rue St-Jean 5. Ainsi, M. Olivier

Simon, directeur de l'EFAJE, peut compter sur des collaborateurs regroupés sur un même site et lui permettant de gérer l'ensemble des structures.

Comité directeur

Au cours de l'année 2016, le CoDir a poursuivi son travail en vue de renforcer la tête du réseau, de centraliser l'accueil et l'orientation des parents vers les structures et de poursuivre l'organisation et le développement du réseau.

En 2016, au moment de l'entrée en fonction de la nouvelle Municipalité pour la législature 2016-2021, M. Philippe Somsky a remplacé M. Jacques Marchand au CoDir. A eux deux, MM. Marchand et Somsky ont participé aux séances suivantes :

- 16 séances du CoDir ;
- 2 assemblées générales ;
- 4 séances pour la gestion financière ;
- 1 GT Commission du personnel ;
- 3 autres GT ;
- 1 rencontre FAJE.

Soit un total de 27 séances.

Finances

Les frais administratifs qui sont facturés aux communes sont répartis entre elles en fonction de leur population. Pour les structures d'accueil, les montants à charge des communes se répartissent en fonction du nombre d'heures "consommées" par les

enfants d'une commune, soit selon la formule du "consommateur – payeur".

En synthèse, le budget consolidé 2017 prévoit pour les communes les charges financières suivantes:

▪ Administration centrale :	CHF 339'193.--	CHF 8.32/habitant
▪ Accueil familial de jour :	CHF 852'640.--	CHF 2.82/heure
▪ Préscolaire :	CHF 2'641'731.--	CHF 5.45/heure
▪ Parascolaire :	CHF 2'343'770.--	CHF 5.73/heure

Quant au résultat des comptes 2016, il n'est pas encore connu au moment de la rédaction de ce rapport.

Domaines d'activités

Ils sont au nombre de trois, respectivement :

- Accueil familial de jour (AFJ) – Réseau des accueillant-e-s en milieu familial
- Préscolaire – Prise en charge dans des garderies des enfants jusqu'à l'âge de 4 ans
- Parascolaire – Prise en charge dans des structures (UAPE) des enfants en milieu scolaire dès 4 ans.

Accueil familial de Jour (AFJ)

Ce service est animé par quelque 107 accueillant-e-s en milieu familial. Toutefois, cette forme d'accueil familial a atteint ses limites pour notre commune. Durant l'année 2016, quatre accueillantes ont œuvré sur la commune du Mont-sur-Lausanne. Conformément aux statuts de l'EFAJE, des enfants de notre commune sont également accueillis dans d'autres communes du réseau.

Concernant les coordinatrices, Mmes Julie Girard (60 %) et Martine Schibli (60 %), chargées du secteur comprenant Echallens, ont été engagées par la Commune d'Echallens. Mme Maïa Caduff, chargée actuellement des Communes du Mont, de Bretigny, de Cugy, de Froideville, de Morrens, d'Etagnières, d'Assens

et de Bottens est engagée à 50 % depuis le 1^{er} septembre 2008 par la Commune du Mont. Les Communes du Mont et d'Echallens refacturent au réseau EFAJE la totalité des charges salariales liées à ces trois personnes. Ensuite, toutes les communes participent à ces coûts pour les enfants habitant leur territoire.

En remplissant toutes les conditions de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et en étant ainsi reconnu par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), le réseau EFAJE reçoit à titre de subvention la quasi-totalité du salaire des coordinatrices ainsi qu'une partie forfaitaire des frais occasionnés par la caisse centrale.

Préscolaire

Pour la prise en charge des enfants jusqu'à 4 ans, les garderies du réseau EFAJE disposent de 202 places, réparties dans les structures suivantes :

▪ Rev'eil Matin	Echallens	66 places
▪ Budron	Le Mont	44 places
▪ L'Hirondelle	Bercher	27 places
▪ Perlimpinpin	Bettens	21 places
▪ Les Fontaines	Villars-Tiercelin	44 places

Fin 2016, toutes les garderies du réseau EFAJE atteignaient leur taux d'occupation maximum qui se situe à quelque 85 %. Du fait que certaines plages horaires ne peuvent pas être totalement remplies, une garderie n'est jamais occupée à 100 %.

Au niveau des structures d'accueil de la petite enfance, notons encore l'existence du jardin d'enfants "Les Mille-Pattes". Cette structure n'est pas intégrée au réseau EFAJE. Elle est dirigée par Mme Francine Golay. Dans cette tâche, Mme Golay peut compter sur l'aide de

deux monitrices. Ce jardin d'enfants dispose d'une capacité d'accueil de quinze places. De ce fait, quelque 50 enfants sont accueillis le matin, du lundi au vendredi. La structure est située au Collège des Planches et est soutenue par la Commune avec une subvention dont le montant est alloué en fonction de la fréquentation. Les locaux sont mis gracieusement à disposition. Par cette manière de faire, la Municipalité offre une prestation complémentaire afin de pallier en partie au manque de places dans les garderies sises sur le territoire communal.

Parascolaire

Dans le cadre de la prise en charge des enfants en milieu scolaire (UAPE), pour les parents qui en font la demande, l'EFAJE dispose de plus de 400 places dans les structures suivantes :

▪ L'Hirondelle	Bercher	de 12 à 24 places depuis l'été 2016
▪ Les Aventuriers	Oulens	36 places
▪ Les Moussaillons	St-Cierges	12 places
▪ Pop-Corn	Echallens	72 places
▪ UAPE	Cugy	72 places
▪ UAPE	Froideville	72 places
▪ UAPE	Etagnières	48 places (ouverture été 2016) ; certainement 72 places dès l'été 2017
▪ UAPE	Rionzi	96 places

UAPE Rionzi

Le 3 mars 2014 s'ouvrait au Rionzi 55-57 une unité d'accueil pour écoliers (UAPE). Cette structure de 96 places atteint déjà depuis fin 2015 une occupation quasi complète certains jours. L'UAPE est exploitée par le réseau EFAJE. Elle jouxte immédiatement une parcelle communale affectée en zone de construction et d'aménagement d'utilité publique qui devrait servir à l'édification d'un collège primaire pour la rentrée 2018. Les élèves de 1 à 4P y sont accueillis dès 07h00 jusqu'à 18h30. Ils sont transportés vers et

depuis les différents sites scolaires par les bus de CarPostal. Seuls les enfants du Collège des Martines, au nombre d'environ 25, se rendent à l'UAPE à pied. La moyenne de fréquentation de l'UAPE est de 2,7 jour/semaine. La fréquentation durant la pause de midi et l'après-midi s'équilibre avec 70 à 93 enfants inscrits, le mercredi étant toujours le jour le moins fréquenté. Les repas sont préparés et livrés par Novae à partir du réfectoire scolaire du Mottier.

Projet d'UAPE sur le site de la Paix du Soir

Un projet d'UAPE provisoire de 48 places est à l'étude pour une ouverture à la rentrée 2017 sur le site de la Paix du soir et en collaboration avec cette institution. Le projet définitif comprendra quant à lui 60 places. Il s'inscrit dans le cadre d'une politique de promotion des liens intergénérationnels et de

développement des capacités d'accueil des enfants dans le cadre parascolaire.

Paroisse réformée

La Paroisse est intégrée dans une entité nommée "Les Chamberonnes". Celle-ci rassemble neuf paroisses de la région du Nord-Ouest lausannois et est présidée par un Conseil Régional. Le pasteur Alain Wirth est secondé par un pasteur à temps partiel. En mars 2014, un nouveau Conseil de dix membres a été nommé pour la législature 2014-2019.

Le groupe d'enfants fréquentant la paroisse est en constante augmentation, nécessitant de nombreuses personnes pour leur encadrement. Le groupe des jeunes, animé par un animateur jeunesse, rassemble une soixantaine de jeunes. Plusieurs camps pour tous les âges sont organisés chaque année.

Paroisse catholique

La Paroisse catholique de Saint-Amédée est gérée de manière autonome sur l'ensemble de son territoire. Ce dernier s'étend du Haut-Talent à Bellevaux (Froideville, Bretigny, Morrens, Cugy, Montheron, Le Mont, Lausanne-Bellevaux), sans correspondance immédiate avec les frontières communales.

St-Amédée totalise quelques 7'500 paroissiens dont environ 30 % proviennent de la commune du Mont. Le subventionnement

cantonal et communal est régi par convention, proportionnellement au nombre effectif de catholiques déclarés.

La Paroisse Saint-Amédée fait partie de l'unité pastorale "Notre Dame de Lausanne" qui regroupe également les autres paroisses de Notre-Dame (Lausanne-Valentin), de St-André (Lausanne-Blécherette), et du St-Esprit (Lausanne-Boisy).

Paroisse réformée de langue allemande de Villamont à Lausanne

Les frais d'entretien et de culte de la Paroisse réformée de langue allemande de Villamont à Lausanne sont répartis entre les 34 communes, selon le nombre d'habitants sur la base d'un accord entré en vigueur le 1^{er}

janvier 1996. La Ville de Lausanne, commune siège, adresse chaque année le décompte et la répartition des frais aux communes concernées.

Développement d'une politique de la jeunesse et des loisirs au sein de la Commune

Consultation des acteurs pour le développement d'une politique de la jeunesse

Le 12 octobre 2016 s'est déroulée une séance "politique de la jeunesse" à laquelle étaient conviés tous les acteurs professionnels et bénévoles œuvrant avec les jeunes de la commune. Cette rencontre avait pour but de comprendre les attentes des différentes personnes du terrain s'engageant dans ce secteur. Pour le municipal, l'enjeu était de pouvoir réaliser une photographie la plus nette possible de la situation et de la réalité du terrain afin d'être au plus proche de celle-ci. La connaissance acquise par ce biais permet ensuite de disposer d'une base solide pour penser l'avenir et se trouver au plus proche des besoins.

Du côté des bénévoles, il en ressort notamment un souci de visibilité pour les activités proposées, une préoccupation quant

au renouvellement et au soutien aux différents comités et, enfin, une attention à la qualité et à l'accessibilité des infrastructures.

Les professionnels, de leur côté, s'inquiétaient de la cohérence de l'action publique, d'une compréhension globale de la question par les politiques ainsi que d'une vision à long terme. Ils formaient également le souci d'une conformité des politiques publiques avec l'évolution du cadre légal et réglementaire.

En 2017, le municipal souhaite aussi recenser les préoccupations, attentes et projets des différents groupes politiques représentés au Conseil communal. L'esprit de cette démarche réside dans la volonté de partager - tant que possible - une vision commune de la politique de la jeunesse pour les années à venir.

Création d'un poste de chef de service jeunesse et loisirs

Dans la deuxième moitié de l'année, un travail conséquent a été accompli par le municipal, notre service des ressources humaines ainsi que le secrétaire municipal afin de construire méthodiquement un cahier des charges des plus pointu pour un futur poste de chef de

service jeunesse et loisirs. L'ouverture de ce poste a été validée par la Municipalité ainsi qu'approuvée au budget par le Conseil communal. Un engagement est donc prévu pour le 1^{er} juillet 2017.

Sociétés locales

Une quinzaine de sociétés locales sont regroupées au sein de l'Union des présidents des sociétés locales (UPSL). Elle se réunit deux fois par an pour coordonner le calendrier des différentes manifestations et activités respectives.

En 2016, l'Association *Les Jardins du Mont* a officiellement intégré l'UPSL. Plusieurs autres associations se pressent au portillon et c'est avec plaisir que nous constatons la vivacité et la capacité de renouvellement de l'UPSL.

Lors de l'AG de l'UPSL le 8 novembre 2016, un groupe de travail s'est formé afin d'entamer des réflexions et de faire des propositions concrètes pour améliorer la visibilité des sociétés locales, notamment au sein du journal communal.

La Commune continue de soutenir les activités des sociétés locales en leur fournissant des locaux, du matériel de fête ou en subsidiant leurs activités, surtout la formation des jeunes.

La Municipalité remercie toutes les sociétés, associations et groupements qui s'investissent

sans compter pour ces moments d'animation, de détente, de partage et d'amitié.

Ecole de musique

Au 1^{er} août 2012, une nouvelle loi sur les écoles de musique (LEM) est entrée en vigueur. Son but est de permettre aux élèves de moins de 20 ans d'avoir accès à un enseignement musical de base de qualité, dans des écoles de musique reconnues. Tout enseignant doit être au bénéfice de titres professionnels reconnus.

En juillet 2014, l'Association des écoles de musique en réseau (EMVR) a été créée et regroupe les écoles de musique de Savigny-Forel, de Renens et du Mont-sur-Lausanne. Cette structure permet d'accueillir des écoles de petite taille en comparaison des conservatoires.

Cette adhésion de l'école de musique du Mont à l'EMVR permet de toucher les subventions

cantonales, provenant entre autres d'une participation financière obligatoire des communes fixée à CHF 8,50/habitant pour 2016. La répartition Canton-communes étant environ de 50/50.

Certaines contraintes, notamment dans la gestion administrative de l'école, comme la présentation des comptes ou du budget, demandent de ce fait un plus grand investissement de la part de son directeur et de son comité. A noter que la Commune assure la mise à disposition des locaux gratuitement et que plus de 90 enfants montains suivent des cours de musique répartis en une douzaine d'instruments.

Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise

Le Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise contribue à l'offre et à la qualité de la vie culturelle lausannoise, reconnue bien au-delà des frontières cantonales. Il rassemble un vingtaine de communes de l'agglomération. L'attribution de la

contribution forfaitaire annuelle est répartie entre quatre institutions:

- Opéra de Lausanne ;
- Théâtre de Vidy ;
- Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL) ;
- Béjart Ballet Lausanne (BBL)

Passeport culturel

Le passeport culturel a été introduit en 2015, ouvrant l'offre culturelle lausannoise et favorisant son accès auprès de l'ensemble des jeunes de l'agglomération lausannoise. Sous forme d'abonnement, au format de carte d'identité, au prix de CHF 25.-, il donne accès à tous les spectacles des quatre institutions ainsi que l'accès gratuit aux musées communaux lausannois et pulliérans. Les communes du Fonds culturel participent à hauteur maximale de 50 % du tarif le plus bas (apprenti, étudiant, jeunes, etc.). Ce principe a été accepté en assemblée générale par la quasi-totalité des communes du fonds.

Malheureusement, force est de constater que cette offre n'a eu que très peu de succès auprès des jeunes montains puisqu'en 2016, un seul passeport ayant été vendu. La Municipalité a tenté d'en faire la promotion en offrant le passeport à chacun des jeunes citoyens qui a répondu à notre invitation à la cérémonie organisée en leur honneur au mois d'avril. A noter que depuis l'automne 2016 et dans un souci de rationalisation, la gestion de la vente et de l'établissement des passeports a été entièrement reprise par le Service de la culture de la Ville de Lausanne.

Association du Passeport vacances de la région lausannoise (APVRL)

La Commune du Mont-sur-Lausanne ainsi qu'une quarantaine d'autres communes est membre de l'Association du passeport vacances de la région lausannoise. Celle-ci a fêté ses 30 ans d'existence en 2009. Elle édite chaque année une brochure proposant de multiples activités sur inscription, réparties sur deux semaines en juillet et deux semaines en août.

Les activités proposées sur la Commune sont :

- Pétanque et grillade ;
- Découverte des champignons ;
- Les sapeurs-pompiers ;
- Planche à voile à Préverenges ;
- Conception de pièces en chocolat.

Le Secrétariat municipal se charge depuis 2015 de la vente des passeports-vacances

pour les élèves de la commune. En 2016, nous avons enregistré les ventes suivantes :

- 58 passeports Traditionnel (10-15 ans) vendus CHF 45.- (CHF 40.- pour le 2^{ème} enfant et suivants) ;
- 32 passeports Farniente (13-15 ans) vendus CHF 25.-.

A noter que la Loterie Romande apporte son soutien aux activités des passeports-vacances.

En plus des activités et des visites proposées, chaque détenteur peut bénéficier durant la période choisie d'entrées gratuites aux piscines de Lausanne, Prilly, Pully et Renens, ainsi que dans les musées de la région lausannoise. Il peut utiliser les transports publics sans frais dans la zone et profiter de trois entrées de cinéma gratuites du lundi au vendredi pour les séances avant 19h.

Service d'aide à la famille (SAF)

Préambule

Selon ses statuts, le Service d'aide à la famille Le Mont-Cugy-Morrens-Bretigny-Froideville a pour but de soutenir les familles domiciliées dans ces cinq communes en encourageant le

bénévolat et les contacts humains afin de pouvoir venir en aide aux personnes isolées ou dans le besoin. Il développe et met sur pied d'autres prestations d'aide à la famille.

Organisation opérationnelle

L'année 2016 fut celle de la réorganisation pour tout ce qui concerne le domaine opérationnel. Jusqu'à fin 2015, la coordination des transports était assurée par une personne à Cugy, une autre à Bretigny et deux autres pour Le Mont, Morrens et Froideville. Dès le 1er janvier 2016, et suite à la démission de la coordinatrice de Bretigny, il a été décidé de regrouper toutes les communes et d'assurer la coordination en alternance.

Ce service est donc assumé par Mme Christiane Fardel, qui a repris également la partie financière du SAF depuis 2012, Mme Françoise Jaccoud, qui en assure en plus le secrétariat et M. Jean-Daniel Pelloux. Ce trio de bénévoles, de par leur engagement, consolide la direction organisationnelle.

Comité

Le Comité s'est réuni deux fois pour adopter les comptes et le budget et préparer l'assemblée générale tenue le 7 juin 2016 au Mont-sur-Lausanne. Par ailleurs, avec les débuts de la nouvelle législature, la

présidence est passée des mains de M. Jacques Marchand à M. Philippe Somsy. Le SAF est affilié à l'Entraide familiale vaudoise (EFV). A ce titre, le Président a participé à l'assemblée générale de l'EFV.

Bénévoles

En 2016, le SAF a pu compter sur 32 bénévoles, dont dix sur la commune du Mont, qui ont rendu les services en effectuant des transports et des accompagnements chez le médecin ou à l'hôpital et en organisant promenades, visites et séances de lecture. Le tableau ci-après permet de constater que le

nombre de bénévoles reste toujours constant. Il est à relever que, en 2015, on a enregistré une diminution de l'effectif suite au départ de personnes ne pouvant plus assumer cette activité. Malgré les difficultés de recrutement, 2016 a permis de retrouver un certain équilibre.

Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016
39 bénévoles	33 bénévoles	28 bénévoles	32 bénévoles

Activité

L'activité d'une telle association, basée uniquement sur le bénévolat, dépend pleinement des gens qui ont à cœur de s'investir et à faire don de leur temps pour aider d'autres personnes. Ces bénévoles ne

sont pas rémunérés, mais leurs frais de déplacement sont pris en charge par les bénéficiaires et par le service pour les kilomètres à vide.

Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016
8'218 km	7'888 km	10'330 km	9'627 km
661 transports	475 transports	552 transports	584 transports

Soixante-cinq personnes, dont 44 au Mont, font régulièrement appel aux services du SAF pour des transports. Ceux-ci sont, pour l'essentiel, à destination de l'EMS de la Paix du Soir pour de l'ergothérapie, du CHUV et de cabinets médicaux. Au Mont, malgré une moyenne de dix bénévoles, il arrive

quelquefois de ne pas pouvoir assumer un transport et de devoir solliciter l'aide de bénévoles des autres communes. Pour l'ensemble des activités 2016, les bénévoles se sont mis au service de la communauté durant 1'570 heures.

Quartiers solidaires

Le projet "Quartiers solidaires" est une méthodologie novatrice de mise en place de projets communautaires pour le bien-être des habitants d'un quartier, d'une commune ou d'un village. Le but est principalement de faciliter l'intégration des personnes âgées au sein de leur quartier et d'améliorer leur qualité de vie. Il s'agit de créer des liens sociaux et de convivialité, de développer une communauté auto-organisée, de développer des infrastructures de proximité pour les seniors et de favoriser un meilleur accès à l'information.

Le projet est mené par Pro Senectute et la Municipalité a été convaincue des bénéfices que l'on pourrait retirer de son déploiement sur notre territoire communal. Il bénéficie de

subventions cantonales à hauteur de 40 %, les 60 % restant étant à la charge de la Commune. Cinq phases du projet se succéderont entre mai 2017 et avril 2022 pour un montant annuel à la charge de la Commune d'environ CHF 80'000.-. La première enveloppe a d'ores et déjà été acceptée par le Conseil communal dans le cadre du budget 2017. Signalons qu'au terme de la première étape dite de "diagnostic" allant de mai 2017 à avril 2018, la Municipalité se réserve le droit de mettre un terme à la suite du développement du projet si elle le juge nécessaire sur la base des résultats du rapport de diagnostic. Par ailleurs, compte tenu des montants en jeu, le Conseil communal sera régulièrement informé de l'avancée des travaux.

Conclusion

Pour conclure, nous tenons à adresser nos remerciements au Conseil communal pour le soin et la parfaite collaboration dont il fait preuve lors de l'étude des dossiers que nous lui soumettons. Nous lui savons gré de la confiance qu'il nous témoigne.

Ces propos s'adressent également à Mesdames et Messieurs les membres des commissions permanentes et des commissions ad hoc, plus particulièrement chargés d'examiner les préavis municipaux.

Nous souhaitons que le présent rapport facilite la tâche de la Commission de gestion du Conseil et apporte à tout un chacun les renseignements utiles quant aux divers domaines d'activité de la Municipalité et des services de l'administration.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité


Le syndic
Jean-Pierre Sueur




Le secrétaire
Sébastien Varrin

GLOSSAIRE

AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
AF	Allocations familiales
AIAS	Agence Intercommunale d'assurance sociale
APE	Association des parents d'élèves
APG	Allocation perte de gain
App	Appointé
APROMAD	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile
APVRL	Association du Passeport vacances de la région lausannoise
ARASPE	Association régionale pour l'action sociale de la région Prilly - Echallens
ARI	Appareil respiratoire isolant
ASV	Aide sociale vaudoise
AVASAD	Association vaudoise d'aide et soins à domicile
BC	Blessure corporelle
BH	Borne hydrante
BPA	Bureau de prévention des accidents
CAT	Constructions et aménagement du territoire
CAT	Centrale d'alarme et de transmission (ECA)
CCL	Commission de classification
CCU	Commission consultative d'urbanisme
CDAP	Cour de Droit Administratif et privé
CDIS	Centre de défense incendie et secours
CET	Centrale d'engagement et de transmission (PolCant)
CFPF	Centre de formation professionnelle forestière
CI	Carte d'identité
CMS	Centre médico-social
COES	Classe officielle de l'enseignement spécialisé
Cpl	Caporal
CRENOL	Couronne de la région Nord-Ouest lausannoise
CSR	Centre social régional
CTA	Centre de traitement des alarmes
DAP	Détachement d'appui
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DM	Domage matériel
DPMA	Détachement post-médical avancé
DPS	Détachement de premiers secours
EC - EU	Eaux claires - Eaux usées
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
EERV	Eglise évangélique réformée du canton de Vaud
EFAJE	Entraide familiale et accueil de jour des enfants
EFRI	Ecole de formation recrue intercommunale
EGID	Identificateur fédéral de bâtiment
EI	Enseignement individualisé
EM	Etat-major
EPS	Etablissement primaire et secondaire
EWID	Identificateur fédéral de logement
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FIR	Formation d'intervention régionale
GED - GID	Gestion électronique des documents - Gestion intégrée des documents
GROPIL	Groupe de pilotage du Schéma directeur Nord Lausannois
GRP	Groupe de réflexion sur la prévention
HT	Hors taxes
JSP	Jeune sapeur-pompier

LAJE	Loi sur l'accueil des enfants
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
LAVAMAL	Loi sur l'assurance accidents et maladie vaudoise
MOB	Mobilité transports, gestion de l'espace public
OCE	Office cantonal des étrangers
ODES	Office des écoles en santé
OMSV	Organisme médico-social vaudois
ORCA	Organisation en cas de catastrophe
OREA	Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques
ORP	Office régional de placement
OSP	Orientation scolaire professionnelle
PALM	Projet d'Agglomération Lausanne-Morges
PC	Prestations complémentaires AVS AI
PCi	Protection civile
Périmètre AF	Améliorations foncières
PGA	Plan Général d'Affectation
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PPA	Plan partiel d'affectation
PPLS	Psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire
RAAS	Règlement sur les agences d'assurances sociales
RAJE	Règlement sur l'accueil de jour des enfants
RI	Revenu d'insertion
RMR	Revenu minimum de réinsertion
RPT	Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches
SAF	Service d'aide à la famille
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistiques
SDIS	Service de défense incendie et de secours
SDNL	Schéma Directeur Nord Lauannois
SDT (SAT)	Service du développement territorial (anc. aménagement du territoire)
SESA	Service des eaux, sols et assainissement
SESAF	Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SEVEN	Service de l'environnement et de l'énergie
Sgt	Sergent
SIT	Service intercommunal des taxis
SPOP	Service de la population
SPSL	Service de protection et de sauvetage de la Ville de Lausanne
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
SSI	Service de secours et d'incendie
STEP	Station d'épuration des eaux usées
SYNDICAT AF	Syndicat des améliorations foncières
TC - CDAP	Tribunal Cantonal - Cour de droit administratif et public (anc. TA)
TF	Tribunal Fédéral
TP	Tonne pompe
TTC	Toute taxe comprise
TUP	Travaux utilité publique
VAPKO	Association Suisse des organes officiels de contrôle des champignons
VSB	Voie secondaire de baccalauréat
VSG	Voie secondaire générale
VSO	Voie secondaire à options